L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1560 - VENDREDI 10 JANVIER 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



61, Route de Dijon - 21600 Longvic
03 80 66 42 53

Anniversaire

TERRES de BOURGOGNE A 30 ans !



Trente ans, c'est à la fois beaucoup et très peu. Le premier numéro de Terres de Bourgogne est paru en janvier 1990. C'était hier et pourtant, cela nous semble une éternité tant les réalités sociales, technologiques, et bien sûr, agricoles, ont changé en profondeur sur cette période. Nous avons souhaité « marquer le coup » en consacrant, dans ce premier numéro de l'année, trois pages à cet anniversaire. Trois pages dans lesquelles nous revisitons ce que fut la genèse de votre journal, mais aussi la manière dont il pourra, à l'avenir, continuer à épouser son temps. Nous nous sommes également replongés dans des informations parues à l'époque afin de voir comment, 30 ans plus tard, les sujets dont nous traitions avaient évolué.

Pages 3 à 5

Côte d'Or

› Bovins

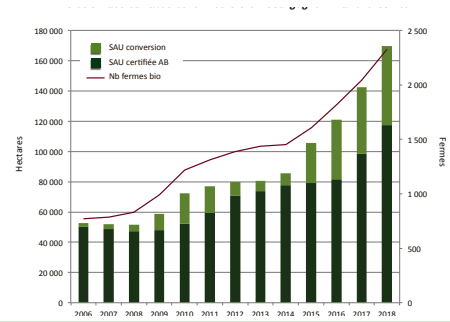
Participez à la vente de Créancey à distance



Nièvre

› Bio

En attente d'une vraie volonté politique d'aide



Yonne

› Formation

Devenir adjoint administratif vente et cave : une voie qui séduit







Sommaire

Anniversaire : 30 ans Terres de Bourgogne

03 • *«Un journal pour élargir l'horizon»*
04 • Témoignage : *«Il faut coller à notre époque»*
05 • Les souvenirs sont intacts

Côte-d'Or -

06 • Maisons familiales rurales : En mode séduction
07 • Insolite: Quand les réveillons permettent l'innovation agricole
08 • Créancey: Les absents n'ont pas toujours tort
09 • Vœux des présidents: Qu'attendre de 2020 ?

Nièvre

10 • Bio Bourgogne: *«Il faut que l'État respecte ses engagements»*
11 • Vœux des présidents:

Yonne

12 • Afdi : Un voyage d'étude sur l'agroécologie à Madagascar
13 • Vœux du président
14 • FDSEA Service emploi (4/6): Le succès de la formation adjoint administratif polyvalent vente et cave en exploitation viticole

w

Région

15 • Filière forêt-bois: Transition sylvicole à l'œuvre dans le Morvan

Infos Services

16-17 • Petites annonces
18-23 • Annonces Légales
24 • Magazine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Élevage

Forte baisse de l'effectif des vaches allaitantes

Le constat est inquiétant : le nombre de vaches allaitantes en France a baissé de plus de 150 000 en trois ans. Mais ce fait recouvre une réalité plus constrastée.

Les cessations d'activité des éleveurs très âgés n'expliquent pas à elles seules le recul de 4 % du cheptel français de vaches allaitantes. Il est multifactoriel. Un des thèmes traités lors de la 6ème édition *«Grand angle viande 2019»* de l'Institut de l'élevage (Idele), le 5 décembre dernier, portait sur *«Les dynamiques allaitantes à l'œuvre dans les régions françaises»*. Force est de reconnaître que ces dynamiques sont très contrastées. En Lozère, le département compte chaque année deux élevages supplémentaires de vaches allaitantes. En conséquence, leur effectif a crû de 15% depuis 2008.

Dans le sud du Massif central, le nombre de vaches allaitantes se maintient. Mais en Vendée, moins de vaches allaitantes sont élevées et 64 ateliers disparaissent (- 2,3% par an). La taille des troupeaux restants ne croît plus comme par le passé. À l'échelle de *«la Ferme France»*, deux fois plus d'ateliers disparaissent chaque année depuis trois ans, constate l'Idele. L'an passé, plus de 3 100 ateliers ont fermé alors que seuls 1 200 ont été créés. Ce déséquilibre important affecte inéluctablement le cheptel de vaches allaitantes. Seules 3,9 millions de vaches sont élevées, soit 151 000 bêtes de moins qu'en 2016. Les effectifs sont dorénavant inférieurs de 7% à leur niveau de l'an 2000. Certes, l'élevage de bovins viande est en constante restructuration avec des ateliers moins nombreux (-15 000 en 20 ans environ). Le nombre d'élevages de plus de 20 vaches allaitantes s'érode continûment : 740 ateliers en moins par an jusqu'en 2015. Mais depuis, le mouvement s'est accéléré.

En 2018, on ne dénombrait plus que 58 000 détenteurs contre 68 000 en 2008. La combinaison de plusieurs facteurs explique ce phénomène surprenant par son ampleur, alors que la filière n'est pas particulièrement en crise.

Tout d'abord, l'élevage allaitant serait en concurrence avec d'autres activités moins contraignantes à défaut d'être plus rentables. En Vendée, les éleveurs ne manquent pas d'opportunités pour changer d'orientation. Des polyculteurs-éleveurs abandonnent l'élevage pour devenir agriculteurs pluriactifs tandis que d'autres se spécialisent en grandes cultures.

Facteur démographique amplifié

Autre facteur de baisse du nombre d'ateliers de bovins viande : la spécialisation des détenteurs de deux troupeaux laitiers et de vaches allaitantes en renonçant à une de leur production. Mais surtout, aucun éleveur en activité n'a été épargné par les dérèglements climatiques. Ils ont affecté autant la fertilité des vaches (décrochage du nombre de naissances de veaux de trois points par rapport aux effectifs de vaches allaitantes) que leur affourragement. Si bien que des éleveurs ont vendu les bêtes qu'ils ne pouvaient pas nourrir sans les avoir remplacées. Par ailleurs, de plus en plus de producteurs ont renforcé l'autonomie fourragère de leur exploitation aux dépens de l'effectif de leur troupeau.

Combinés, ces facteurs climatiques et sociologiques amplifient la baisse du nombre d'ateliers en activité liée à des facteurs démographiques.

Une grande majorité du troupeau de vaches allaitantes est détenue par des producteurs de plus de 50 ans (49 % du cheptel dans les mains des 50-60 ans). Même si de nombreux éleveurs âgés prolongent leur carrière au-delà de l'âge de 62 ans, la cessation définitive de leur activité est un jour ou l'autre inéluctable.

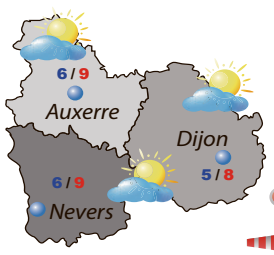
Or, dans le même temps, le nombre d'installations de jeunes producteurs et de créations d'ateliers est stable. Et la dimension de leur troupeau ne parvient plus à compenser, à l'échelle nationale, la baisse des effectifs de vaches allaitantes.

AGRAFIL

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 10 Janvier

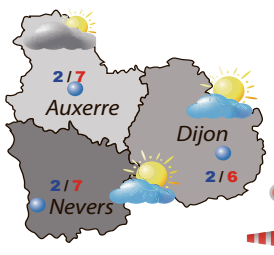


Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 7 à 10°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Guillaume
Soleil : 08h41 - 17h16
Lune : 16h56 - 08h28

Samedi 11 Janvier

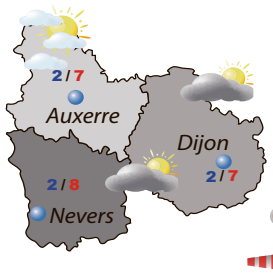


Beau temps
Le soleil sera accompagné de nuages de beau temps ce samedi. Les vents seront faibles.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 6 à 8°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Paulin
Soleil : 08h41 - 17h17
Lune : 18h05 - 09h22

Dimanche 12 Janvier



Variable
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 5 à 8°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Tatiana
Soleil : 08h40 - 17h18
Lune : 19h22 - 10h06

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 Janvier au Mercredi 15 Janvier

Un temps nuageux à couvert s'annonce.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 10 à 12°C

Du Jeudi 16 Janvier au Dimanche 19 Janvier

Le soleil sera bien présent au cours de cette période.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 9 à 11°C

Votre avis nous intéresse !

Cher lectrice, cher lecteur,

Terres de Bourgogne lance actuellement une étude auprès de son lectorat afin de mesurer l'intérêt de lecture que vous portez à notre journal, mais aussi, vos attentes en terme d'informations et de contenus divers. L'évolution des moyens de communication nous conduit également à nous projeter davantage dans la communication numérique. Nous souhaitons là aussi recueillir vos attentes.
Nous avons confié au cabinet ACTHUEL, qui connait bien l'agriculture et le monde rural, le soin de contacter nos lecteurs pour réaliser cette enquête. Certains d'entre vous seront donc contactés par téléphone dans les prochaines semaines. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil. Le questionnaire n'est pas très long, mais il nous permettra ensuite d'améliorer votre journal, Terres de Bourgogne. Nous vous remercions par avance pour votre participation.

L'ÉQUIPE DE TERRES DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne souffle ses trente bougies en ce début d'année. C'est l'occasion, pour nous, de revenir sur la manière dont votre hebdomadaire d'informations agricoles est né. Nous sommes retournés voir des personnes qui ont pris une part active dans sa genèse. Nous revenons également sur certaines informations parues dans les tout premiers numéros avec la volonté de voir comment les choses ont évolué depuis. Histoire de cultiver ce lien entre passé et présent et de mesurer le chemin parcouru en 30 ans.

«Un journal pour élargir l'horizon»

Il fut le premier gérant de Terres de Bourgogne, journal à la création duquel il a pris une part très active, il y a plus de trente ans. Par conviction, et avec un esprit visionnaire. Jean Legrand revient pour nous sur la conception qu'il se faisait alors, et qu'il se fait toujours, d'un média au service de l'agriculture.



A 84 ans, Jean Legrand conserve un regard pertinent sur les médias en général. Il garde surtout à l'esprit la nécessité de se remettre sans cesse en question, comme ce fut le cas en 1990 avec la création de Terres de Bourgogne.

S'il n'avait pas été exploitant agricole, peut-être aurait-il fait un bon journaliste. La presse, en tout cas, est un élément important de la vie de Jean Legrand. Dans le bureau de sa maison de Noiron-sous-Gevrey, au sud de Dijon, le jour de notre rencontre, on le trouve en train de découper des articles du quotidien local, Le Bien Public, et de les mettre de côté pour les lire plus tard, avec attention.
A 84 ans, celui qui fut le premier gérant de Terres de Bourgogne, à sa création, il y a trente ans, n'a rien perdu de son regard acéré sur l'air du temps. Mais qu'est-ce qui a bien pu pousser cet homme à s'investir autant dans un journal agricole ? Une curiosité, d'abord. Une capacité à regarder au-delà des frontières que nous imposent nos vies ou nos professions.

Ce qui est troublant lorsqu'on échange avec lui sur le contexte qui a permis de donner naissance, en 1990, à un média dont l'ambition était de parler de l'agriculture à l'échelle de trois départements (la Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne), c'est de constater que les motivations d'alors pourraient être reprises aujourd'hui. Dans le discours de Jean Legrand, remplacez informatique ou Minitel par internet et réseaux sociaux et vous serez troublé par le fait que ce propos de la fin des années quatre-vingt aurait encore toute sa pertinence aujourd'hui.

Ne pas rester dans son pré carré

A la base, pour expliquer cela, il remonte loin dans le passé, à ses fonctions en tant qu'appelé dans le cadre de la guerre d'Algérie, au sein d'une structure en charge de l'action psychologique. Le parallèle pourrait paraître surprenant mais cette activité lui a permis de comprendre combien l'importance du message médiatique pouvait être essentielle. *«J'ai voyagé au Japon, en Chine, en Hongrie* précise-t-il, *j'ai constaté le potentiel de l'outil informatique naissant et, en même temps, je réalisais que nous étions toujours, dans l'agriculture, recroquevillée sur des visions ou des conceptions qui n'étaient même pas régionales, mais purement départementales. Il y avait là pour moi un paradoxe... Chacun restait sur son pré carré sans se rendre compte que le monde bougeait».*

Sans compter que, là où des personnes percevaient l'outil informatique comme une menace sur leur emploi, lui voyait une opportunité et un moyen de se remettre en question pour progresser. *«Il faut s'adapter aux évolutions technologiques, se les approprier mais ne pas perdre son temps à se battre contre ! On ne doit pas être des fantômes dans un monde qui bouge».*

Pas de vérité unique

Jean Legrand le confesse : il s'est toujours senti attiré par le fait de communiquer en ayant bien en tête que sur un sujet donné, il n'y a pas une vérité unique, mais des vérités, selon l'angle duquel on se place. L'homme se montre aussi très sensible au problème actuel des *«fake news»* qui se répandent comme des traînées de poudre sur les réseaux sociaux. *«J'ai toujours pensé qu'il nous fallait un journal capable de décrire les évolutions profondes du monde agricole, au-delà des frontières ou des spécificités départementales. J'estimais qu'il fallait que nous diffusions un message fait pour être reçu, et pas dans le but de se faire plaisir nous même».*

Son implication dans les coopératives agricoles lui avait très tôt fait songer à la nécessité d'adopter une communication en phase avec un monde remuant.

Créer un journal à la dimension régionale et apte à synthétiser des informations nationales, voilà l'objectif sur lequel lui et les personnes qui se sont investies dans le projet Terres de Bourgogne dès le milieu des années 80 se sont focalisés. Avec, par dessus tout cela, une véritable confiance entre responsables agricoles de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. Une confiance qui ne s'est pas construite en un jour. Le processus de création fut long et jalonné d'âpres débats, ce qui explique aussi que la naissance du journal tel qu'on le connaît aujourd'hui n'est intervenue qu'en 1990. *«Rien que trouver le titre ne fut pas simple,* se rappelle Jean Legrand. *Au départ, on avait pensé à Terre de Bourgogne, mais avec Terre au singulier. Certains estimaient que cela donnait le sentiment qu'on ne s'intéressait qu'aux grandes cultures et pas à l'élevage. En rajoutant le «S» on a mis tout le monde d'accord».* La confiance à cultiver avec le monde agricole, Jean Legrand estime que le journal en est la concrétisation. A présent, même s'il dit qu'il n'est plus dans le coup, notre homme continue d'imaginer ce que pourrait devenir le journal qu'il a contribuer à porter sur les fonts baptismaux. *«Il faudrait lui donner une dimension Bourgogne Franche-Comté et pourquoi pas, puisque nous sommes devenus frontaliers de la Suisse ou de l'Allemagne, prévoir des articles en Allemand ou en Anglais ?»* Elargir, ouvrir les horizons, toujours...

BERTY ROBERT



Témoignage

« Il faut coller à notre époque »

Gérante de Terres de Bourgogne depuis 2008, Mauricette Besançon considère que le journal a fait la preuve de ses capacités d'adaptation mais qu'il doit aussi poursuivre dans cette voie, où tout s'accélère aujourd'hui. Demeurer un outil fiable et crédible au service des agriculteurs, s'ouvrir sur la société, s'approprier les moyens de communication modernes, tel est le défi.

Comme nombre d'abonnés du monde agricole, Mauricette Besançon a grandi avec la Côte-d'Or Agricole, ancêtre de Terres de Bourgogne né en 1990. Ce journal faisait partie de son quotidien familial et professionnel. Mais le jour où, fin 2008, on lui a proposé d'en prendre la gérance, en succédant à Bénigne Louet, elle confesse qu'elle y est allée «*un peu à l'aveugle*.» Lire un journal est une chose, mais participer à sa vie, de l'intérieur, c'en est une autre. « *Par cette expérience, j'ai découvert une réalité inédite, avec ses composantes, ses contraintes… C'est une équipe qui travaille et fabrique un journal chaque semaine. J'ai choisi de m'impliquer en faisant en sorte de participer à l'évolution d'un média dont j'ai toujours été persuadée de l'importance dans la vie des exploitants agricoles*. » Au quotidien elle conjugue donc les impératifs de sa vie d'agricultrice avec ceux de la bonne marche d'une entreprise qui se doit d'être rentable et évolutive. « *L'évolution, c'est une donnée très importante, en particulier dans le domaine de la communication*», note-t-elle, «*faute de quoi, on végète. Un journal doit être perpétuellement en mouvement, on se doit d'être à l'affut des attentes de nos lecteurs. C'est notamment la raison pour laquelle nous lançons actuellement une étude auprès de notre lectorat afin de mieux connaître ses attentes. Mais dès 2009, nous avions revu la charte du journal, et, ces dix dernières années, nous avons constamment été en questionnement par rapport à ce que nous produisons. Il faut se rappeler qu'en 1990, il n'y avait pas internet, encore moins les réseaux sociaux.Aujourd'hui, l'information circule très vite.* »

Être réactif sans être superficiel

Dans ce contexte, rendre compte des réalités diverses et variées du monde agricole sur trois départements, en servant de lien entre des générations différentes, des univers professionnels parfois très éloignés les uns des autres, sur des zones géographiques qui ont chacune leur particularité, n'est pas un exercice simple. « *À présent*», poursuit Mauricette Besançon, «*nous devons composer avec des informations qui arrivent très vite, en continu, émanant de sources multiples et qui nous obligent à être réactifs, et, en même temps, apporter notre plus-value, notre expertise, notre capacité à donner du fond et à ne pas rester à la surface des choses*.» L'exercice peut faire penser à un grand écart permanent et, en tant que gérante, Mauricette Besançon considère qu'on ne peut progresser sans avoir en permanence cette réalité en tête. «*À cela s'ajoute que même en étant un média local, on doit pouvoir mettre en perspective des événements de portée mondiale, qui peuvent avoir un impact sur nos territoires, tout simplement parce que nous vivons aujourd'hui dans ce monde-là, où l'interdépendance est reine. C'est notre travail d'expliquer à nos lecteurs ce lien entre le coin de la rue et l'autre bout de la planète… Ce qui est nouveau, à présent, c'est la prise de conscience qu'un journal comme le notre doit assurer une mission de communication au-delà des frontières de l'univers agricole, auprès du grand public. C'est la prise en compte d'une réalité qu'on ne ressentait pas, il y a dix ou quinze ans. Cette réalité, c'est la fracture qui existe dans les campagnes entre agriculteurs et citoyens qui, parfois, n'ont plus aucun lien avec l'agriculture. On en arrive à des situations tendues, à des jugements hatifs proférés par des gens qui, souvent, n'y connaissent rien. Tout cela est accentué par les réseaux sociaux qui ne favorisent pas la nuance et le recul nécessaire. La version actuelle de Terres de Bourgogne doit s'approprier ces modes de communication, pour porter une parole avec la même efficacité que celles et ceux qui diffusent des informations fantaisistes ou simplistes, des « fake news »*...Terres de Bourgogne, c'est aujourd'hui une volonté de montrer le monde agricole sous un jour positif, de révéler ses capacités à innover, à inventer, à faire émerger de nouvelles solutions. Un projet enthousiasmant, pour les trente prochaines années !



Mauricette Besançon assume la gérance du journal depuis plus de dix ans.

BERTY ROBERT

Le pari de l'association «*A tire d'aile*»

Il y a trente ans, c'est à un projet ambitieux que s'attaquait l'association « *À tire d'aile* » : celui de rénover entièrement le moulin à vent de Migé afin de refaire revivre ce bâtiment de deux siècles. Trois décennies après, le pari est réussi. Mieux, l'association a dépassé ses attentes en termes de projet notamment avec l'acquisition de la ferme face au moulin.

Pour un moulin vieux de plus de deux siècles, trente années ne sont pas grand chose. Pour l'association *«A tire d'aile»*, c'est le temps de nombreux projets réalisés.

Construit en 1794, le moulin Dautin (qui porte le nom de son premier propriétaire) fait l'objet d'un projet très ambitieux en 1990 de la part d'une toute jeune association, créée en 1988: *«À tire d'aile»*. L'objectif ? Restaurer entièrement cette bâtisse qui servait autrefois au bon travail des meuniers.

Les propriétaires de l'époque acceptent donc de confier le moulin à vent Dautin à l'association pour trente ans, par bail emphytéotique. *«Ce qui n'était pas encore d'actualité il y a 30 ans, c'est que l'association est devenue propriétaire du moulin quelques années plus tard»*, indique Alain Guillon, président de l'association *«À tire d'aile»*, le cinquième en trente ans.

Les bénévoles de l'association prennent alors en charge les travaux de restauration. *«Il y a eu beaucoup d'interventions sur des réglages, car avec l'âge, le bois bouge. Le plus gros travail que l'on a fait, c'est changer les ailes»*. Une rénovation qui se termine au printemps 1994, année du bicentenaire du moulin.

Un entretien permanent des bénévoles

Il y a trente ans, le moulin Dautin de Migé était le seul moulin à vent à fonctionner dans le département. Ce qui est toujours le cas aujourd'hui. Et pour s'assurer que le moulin reste en état de marche, ou soit réparé en cas de petite panne (comme c'est le cas actuellement), les bénévoles s'occupent de son entretien courant. «*Un bâtiment comme celui-ci, c'est une véritable machine, avec toutes les vibrations qui sont dues au fonctionnement des ailes, même si elles ne tournent pas tous les jours comme c'était le cas autrefois. Alors ça demande de l'entretien»*, explique Alin Guillon.

Si le projet de base a été réalisé par l'association *«À tire d'aile»*, les bénévoles n'ont pas arrêté pour autant leur travail. D'autres projets ont vu le jour. D'abord les fêtes au moulin, *«qui était une initiative en 1990 et qui ont été reproduites durant plusieurs années»*, poursuit Alain Guillon. Le but de l'époque était également de faire une exposition sur l'histoire et le fonctionnement du moulin, ce qui a bel et bien été réalisé.

Aussi, l'association a fait l'acquisition de la ferme, en face du moulin, *«il y a environ 25 ans»*, confie le président. *«L'enjeu était d'avoir une salle de réunion pour accueillir différentes associations. Pour cela des travaux de restauration ont été faits»*.

Un partenariat avec ABO Wind, qui a installé les éoliennes à quelques pas du moulin, a été développé.

D'autres projets sont encore prévus pour l'association. *«On souhaite avoir un système d'accueil routier avec un parking pour que les visites se fassents dans les meilleures conditions possibles. Il y aura aussi un chemin pour aller au pied des éoliennes pour que les élèves puissent les voir. Car lors des visites scolaires, le but est de parler du vent, des énergies, de leurs utilisations, aussi bien dans le passé, qu'aujourd'hui»*.

L'entretien et la rénovation de l'autre partie de la ferme est également dans les têtes pour les années à venir. Et qui sait, dans trente ans, on parlera peut-être encore des nombreux projets réalisés par les bénévoles de l'association *«À tire d'aile»*.

CHRISTOPHER LEVÉ



Le moulin Dautin de Migé a notamment retrouvé ses ailes lors de ces trente dernières années.

Le moulin Dautin ouvert aux visites

Des visites individuelles ou par groupes sont possibles au moulin Dautin de Migé. Pour cela, il est suffit de réserver au 06.95.28.16.21, au 06.13.22.26.03 ou à moulindemige@gmail.com.

Les souvenirs sont intacts

A l'occasion de son 30ème anniversaire, Terres de Bourgogne sort les archives et retrace les moments forts de l'année 1990. Nous sommes allés à la rencontre de Philippe Guillien, président des JA 58 à l'époque et aujourd'hui à la retraite. Il n'a rien oublié des évènements marquant de l'agriculture à cette époque. Entretien


Philippe Guillien est désormais à la retraite.

Terres de Bourgogne : ***«Quel était le contexte géopolotique et économique de l'époque ?»***

Philippe Guillien : *«1990 est d'abord marqué pour moi par la crise des bovins. Il faut rappeler que le mur de Berlin tombe un an avant et qu'il y a vraiment eu pour nous, éleveurs, un avant et un après. C'est à cette époque que la France a choisit d'importer massivement de la viande en provenance de Pologne. Pourtant la viande ne s'était jamais aussi bien vendue que dans les années 90. A titre d'exemple, un Taurillon maigre de 500kg était vendu 9000 francs soit environ 1300 euros. Il y avait une quasi absence de prix mais la vague d'importation a fait chuter les cours. Cette situation nous a poussé à descendre dans la rue. En 1991, 10 000 personnes représentant le bassin allaitant de la Nièvre ont manifesté pour faire cesser les importations».*

Terres de Bourgogne : ***«Les années 90 sont marquées également par une évolution de la mécanisation. Quel souvenir en avez-vous gardé ?»***

PG : *«Ce n'était pas une évolution mais une révolution. Je pense notamment à l'apparition de presses à balle ronde qui ont permis de nourrir correctement nos animaux. Il faut se souvenir qu'à cette époque, nos outils ne nous permettaient pas de faire du fourrage en quantité suffisante. Je faisais partie d'un groupe de la Chambre d'agriculture appelé «Eleveurs Bovins Demain» dans lequel il était préconisé de réserver un tiers de sa surface fauchée pour l'hiver. L'arrivée de la balle ronde a donc permis d'atteindre cet objectif. Nous ne parlions pas encore d'enrubannage et les pailleuses ne sont arrivées que cinq à six ans après. L'autre évolution notable, c'est l'arrivée des stabulations à la place des étables entravées. Entre 90 et 96, j'ai construit 4 000 m² de bâtiment ce qui m'a apporté du confort pour mes animaux et mon travail. Car la reproduction à ce moment là ce faisait entre mai et juin et les vélages de mars à mai, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Globalement sur trente ans, nous avons compensé par la hausse de la productivité. En 1990, il me fallait deux ans pour qu'une bête atteigne 450kg, aujourd'hui, il faut dix mois en moyenne. La SAU a également évolué : je suis passé de 80 vaches pour 140ha en 1991 à mon installation et j'ai fini avec 200 vaches et 270ha».*

Terres de Bourgogne : ***«La décennie 90 est marquée aussi par l'apparition de la Pac et des premiers problèmes sanitaires. Que vous inspirent ces deux moments ?»***

PG : *«Le principe de la première PAC de 92 était d'aligner les prix des céréales sur le cours mondial et compenser la baisse par une prime. Nous avons obtenu une compensation sur le prix de l'herbe mais pas sur ceux des bovins qui ont chuté. Concernant la crise de la vache folle, ce fut une catastrophe pour les éleveurs. Nous avons pu assister à la toute première campagne de désinformation journalistique. L'emballement médiatique a été tellement important qu'il a engendré la chute totale de la consommation de viande sur l'ensemble de la filière. Or je rappelle qu'aucune charolaise n'est morte durant cette période. Néanmoins un taurillon d'herbe qui se vendait avant la crise 7500 francs se vendait ensuite 4500 francs. Cette crise a connu une rechute entre 1999 et 2000 mais uniquement sur le troupeau laitier. Nous avons connu également au cours de ces 30 ans, la fièvre aphteuse en l'an 2000 et la FCO en 2007 et 2018. Il y a 30 ans, j'entendais qu'il fallait deux semaines pour perdre 100 à 200 euros sur les cours, et deux ans pour les récupérer. Cette formule est encore d'actualité».*

Terres de Bourgogne : ***«Avez-vous d'autres souvenirs ou anecdotes durant ces trente dernières années ?»***

PG : *«Oui j'en ai un en particulier qui est le marché aux bestiaux de Corbigny qui a vu le jour en Avril 1991. Il a été transformé en marché au cadran en août 1999. Je fus président en 1994. Sur le plan sociétal, je pense aussi au statut de la femme en exploitation qui devient officiellement en 1992 conjointe collaboratrice. Ce statut a permis aux épouses d'agriculteurs de rentrer dans les GAEC qui à l'époque étaient constitués de trois personnes contre deux aujourd'hui. C'est également durant cette période que le parcours d'installation est réformé avec l'instauration du stage de 6 mois. Enfin, il faut signaler un acquis qui est à mettre au profit des nivernais c'est la négociation de la prime à l'herbe. Cette dernière permettait d'avoir deux plafonds : 1,4UBG/ha et 100ha primable. Nous avions négocié cela à l'époque pour la France avec le Premier ministre Pierre Beregovoy».*

Terres de Bourgogne : ***«Un dernier mot avant de conclure ?»***

PG : *«Malheureusement, je constate que les années passent et que les sujets de préoccupations sont toujours les mêmes : niveau des prix insuffisants, accord commerciaux qui assurent une concurrence déloyale, en témoigne le Mercosur et le CETA, ou encore des normes de plus en plus insupportables. Face à cela, nous avons toujours les mêmes discours, ça devient démoralisant».*

THÉOPHILE MERCIER

Souvenirs, souvenirs...

Un avis de naissance auxerrois

Résultat de la fusion de trois journaux départementaux, Terres de Bourgogne avait vu, dès la fin 1989, son avis de naissance publié par Jean-Pierre Arlix, qui officiait alors dans l'Yonne comme journaliste. L'homme de plume y avait mis toute sa verve, comme en témoigne ce texte de l'époque, exhumé par Christopher Levé, paru le 14 novembre 1989, que nous reproduisons en partie.

« Terres de Bourgogne est né dans l'Yonne à Auxerre. C'était le 29 juin, l'instant historique. Dans son numéro du 6 juillet, l'Yonne agricole avait fait part de cette naissance à la Une. Avec un soupçon d'empressement - la nouvelle était de taille - le journaliste avait titré «Presse agricole régionale : trois pour un». Ce vendredi s'était tenue, en effet, l'assemblée générale de constitution de la Société d'édition et de publication (SEP) de Bourgogne (...) Cette heureuse naissance concrétisait, comme dans la vie, le mariage des trois sociétés d'édition (...) Le titre n'était pas encore choisi : on avait labouré les esprits, les idées. Un labour duquel allait naître Terres de Bourgogne. La gestation, dans l'Yonne, s'était déroulée sans difficulté. Les membres de la Société d'édition agricole s'étaient déjà réunis peu de temps auparavant. Ils avaient confié au nouveau gérant de la SEAY, André Thomas, et à son prédecesseur, Louis Nanque, le 23 juin, la négociation de cette union. (...) Mise en sommeil des trois titres, fusion des moyens, respect des identités départementales, et toujours respect des lecteurs et des annonceurs, telles étaient les idées force de cette naissance. Mariage, naissance, évoquent, dans la vie, le terme d'amour. Ici, la solidarité paysanne relevait du bon sens, presque du mariage de raison, celui qui évite l'isolement des partenaires. (...)

Le projet, alors à bâtir à l'époque, pouvait se targuer de disposer d'un parrain solide, efficace et ayant fait ses preuves. Derrière cette naissance, le groupe Réussir et son patron, Henri Lefèbvre, avaient longuement tavaillé au rapprochement. Si le terme d'entremetteur n'avait pas un sens un peu louche, il pourrait lui être attribué. C'est donc d'un mariage décidé dans les salons de Réussir dont il faut parler. Mais là encore, l'image du cabinet matrimonial est trop forte puisque Réussir n'était pas, et n'est pas une entité différente des trois journaux. Ils «sont» Réussir, et ils veulent Réussir. Un beau programme, pas vrai ?! Une telle ambition en milieu utérin, avant de voir le jour, cela mérite un coup de chapeau. Alors, je vous le confie, mais vous vous en doutiez : la naissance de la SEP de Bourgogne ce 29 juin, dans la salle de la FDSEA, rue de la Maladière s'est fêtée, verre de crémant de Bourgogne en main ! »



Maisons familiales rurales

En mode séduction

Un forum des métiers organisé par la fédération Ouest des MFR de Bourgogne-Franche-Comté se tient ce 11 janvier à Dijon : l'occasion de découvrir les six maisons familiales présentes en Côte-d'Or.

Baigneux-les-Juifs



La maison familiale de Baigneux-les-Juifs accueille 56 jeunes en formation initiale. «*C'est une MFR dans laquelle il fait bon vivre*», souligne Sabine Detrain, directrice. Le rythme de l'alternance, la méthode pédagogique et la vie en collectivité permettent aux jeunes de 4ème et 3ème de se construire un projet et de prendre confiance en leurs capacités. «*À l'issue de la 3ème, tous les jeunes ont une orientation solide dans la filière professionnelle qu'ils ont choisie, vers la voie initiale ou l'apprentissage. Ils ont aussi appris à vivre ensemble, à communiquer entre eux et avec l'adulte*», poursuit la directrice. Les cœurs de métiers sont représentés par les services à la personne, la vente et l'hôtellerie. En bac professionnel Sapat «*Services aux personnes et aux territoires*», les débouchés sont nombreux sur l'emploi ou sur la poursuite d'études. «*En Capa SAPVER, Services aux personnes et vente en milieu rural, les jeunes ont la possibilité du choix de la multi-compétence vente, petite enfance, accueil, dépendance, hôtellerie ou de se spécialiser dans le domaine de leur choix*», précise Sabine Detrain. La plupart des élèves de CAP poursuivent vers un bac professionnel. La MFR de Baigneux a aussi une longue expérience dans le domaine de l'animation et propose le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) par la voie de l'apprentissage. Cette année, des jeunes de 16 à 29 ans ont rejoint la MFR pour se préparer à l'apprentissage via le dispositif «*avec l'apprentissage # démarre ta story*». Baigneux-les-Juifs, c'est aussi des formations pour adultes «*Assistante de vie Dépendance*», des modules dans l'accompagnement de la personne, la vente et le tourisme.

Quétigny

La MFR de Quetigny accueille 240 élèves chaque année dans le cadre de formations par alternance, par apprentissage et en formation professionnelle continue. La liste de ses formations est imposante : cycle collège avec les classes de 4ème et 3ème, seconde générale et technologique, seconde professionnelle Sapat et productions, bac technologique STAV option services en milieu rural, bac professionnel CGEA (Conduite et gestion de l'entreprise agricole), BTSA DATR (Développement animation des territoires ruraux), classe préparatoire aux métiers de la santé et du social, formation titre secrétaire assistante médico-sociale, classe préparatoire aux études supérieures, prépa-apprentissage...



«*Notre MFR détient des agréments et des certifications qui témoignent de la qualité des enseignements dispensés : érasmus +, service civique, charte qualité Pôle Emploi, datadock, OPQF…*», informe la directrice Sophie Chainey Mollot, «*la MFR affiche un taux de réussite de 87% à la session de juin 2019 (DNB, Bac, Bepa et BTS) et un taux d'insertion professionnelle de 80% en formation continue. La MFR de Quetigny est le seul établissement du Grand Est à proposer des formations en voie technologique par alternance, notamment avec sa classe de seconde générale et technologique qui permet à des jeunes de consolider leur niveau scolaire et de définir leur projet d'orientation*».

Semur-en-Auxois



La maison familiale de Semur-en-Auxois accueille 220 jeunes et propose diverses formations auprès des petits animaux. «*Les débouchés sont nombreux : éleveur canin et félin, vendeur animalier, toiletteur, assistant vétérinaire, maître-chien, agent de SPA...*», informe la directrice Magali Rivière. L'établissement ouvre ses portes aux élèves de 4ème/3ème de l'enseignement agricole avec 50% en entreprise et des stages tous métiers. La MFR dispense le bac pro «*conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin*», par voie scolaire et par apprentissage, le BTSA technico-commercial «*animaux d'élevage et de compagnie*» par voie scolaire et par apprentissage également, et aussi une habilitation à conduire la formation ACACED (Attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques) et la réactualisation des capacitaires en élevages canins. De nombreux moyens et équipements spécifiques sont mis à disposition avec notamment une salle de toilettage et un pôle cynotechnique à objectifs pédagogiques. L'internat est en capacité d'accueillir 150 jeunes.

Auxois sud-Morvan



La MFR Auxois sud-Morvan accueille 88 jeunes cette année. Cinquante-quatre sont en formation initiale et 34 en apprentissage, du cycle 4ème-3ème jusqu'au BTSA Acse, en passant par un Capa «*Métiers de l'agriculture*» et un Bac pro «*Agroéquipement*». Depuis la rentrée, l'ensemble du dispositif de formations est regroupé sur le site de Pouilly-en-Auxois, un autre projet de développement est en cours de réflexion sur Liernais. «*La réforme de la voie professionnelle a ouvert de nouvelles perspectives aux jeunes de la MFR qui peuvent signer un contrat d'apprentissage en Capa, bac pro «Agroéquipement» et BTSA Acse*», indique Nadine Jeannin, directrice de l'établissement.

Beaune-Grandchamp



La maison familiale rurale de Beaune-Grandchamp est spécialisée dans les formations en viticulture et en commerce de vins et spiritueux. La MFR dispose d'un CFA qui permet aux apprentis de se former tout en étant salarié d'une entreprise. «*L'ensemble des formations proposées se fait sous le statut d'apprenti ou de stagiaire de la formation*», précise le directeur William Pampulim. Sont au programme : les bacs pro «*commerce*», «*conduite et gestion de l'entreprise viti-vinicole » et « technicien conseil vente, option vins et spiritueux*», le BTS technico-commercial «*vente de vins et spiritueux*» et le certificat de spécialisation «*conduite de tracteurs et de machines viti-vinicoles*». La MFR propose, pour les adultes, le certificat de qualification professionnelle «*ouvrier spécialisé en viticulture*», les formations d'ouvriers viticoles polyvalents, options taille de la vigne ou tractoriste en viticulture. La taille de la vigne fait aussi l'objet d'une formation à part entière. «*La MFR de Beaune-Grandchamp est présente sur le territoire depuis 60 ans et bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance forte de la part des acteurs locaux, que cela soit sur la filière commerciale ou viticole*», rappelle William Pampulim, «*cette année, nous accueillons 110 jeunes en formations initiales de la 4ème au BTS et 40 adultes sur l'ensemble des formations proposées dans le cadre de la formation continue. La MFR a pour vocation de s'investir sur son territoire en travaillant en étroite collaboration avec les professionnelles du secteur. Notre pédagogie et notre ouverture nous permettent de former de futurs professionnels mais aussi des citoyens qui seront prêts à évoluer en autonomie en sortant du dispositif éducatif de la MFR. Aujourd'hui, l'ensemble de nos jeunes trouvent un emploi dans les six mois en sortant de notre école*».

Agencourt



La MFR d'Agencourt compte 160 élèves cette année. L'établissement propose une formation 4ème/3ème en enseignement agricole qui vise l'orientation et la découverte de secteurs professionnels divers et variés. «*Ce travail d'orientation est renforcé avec la formation par alternance*», souligne le directeur Jean-Claude Alexandre. La MFR propose également le CAPa (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) SAPVER (services aux personnes et vente en espace rural). Le bac pro Sapat (Services aux personnes et aux territoires) forme les jeunes aux métiers du service auprès de différents publics : les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes en situation de handicap... «*Certains jeunes continuent leurs études supérieures avec notre BTS ESF (Économie sociale et familiale) qui peut se réaliser après notre bac pro, ou non*», précise Jean-Claude Alexandre. Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale permet d'acquérir des compétences supplémentaires dans la santé, le logement ou encore le budget. «*Beaucoup de nos jeunes trouvent un emploi dans les structures qui les ont accueillies en stage au cours de leur scolarité à la MFR. Ces entreprises sont souvent des crèches, des hôpitaux, des Ehpad, des maisons de retraites ou encore des structures d'accueil pour personnes handicapés*», poursuit le directeur.

Où, quand, comment ?

Le forum se tient ce samedi 11 janvier de 9h30 à 16h30 à la salle ULFE, avenue de Stalingrad à Dijon. Cet événement est ouvert à toutes les personnes concernées par l'orientation des jeunes et les jeunes à la recherche de formation de la 4ème au BTS. Cette journée est organisée sous forme d'animations professionnelles, permettant aux jeunes en phase d'orientation d'assister à des démonstrations concrètes, d'échanger avec des professionnels et des jeunes motivés mais également de vérifier un projet de formation.
A noter : les MFR de Bourgogne-Franche-Comté organisent des portes ouvertes communes le 8 février et le 14 mars.
Renseignement sur www.mfr-bfc.fr ou
sur Facebook/Instagram/Youtube : MFR Bourgogne Franche Comté.

Insolite

Quand les réveillons permettent l'innovation agricole

Amender ses terres en utilisant des coquilles d'huîtres. C'est l'idée qu'a mis en place Leonor Krempp, éleveur de vaches allaitantes et de moutons en Côte-d'Or. Riche en calcium, cette matière s'inscrit parfaitement dans les pratiques culturales de l'exploitation.



Leonor Krempp, qui s'apprête à développer son activité en se dotant d'un laboratoire de découpe, a compris que ces coquilles d'huîtres, abondantes après les réveillons, auraient une véritable utilité dans l'enrichissement des terres sur lesquelles ses bêtes paissent.

Dans la cour de la ferme de Leonor Krempp, à Flagey-les-Auxonne, à la limite entre la Côte-d'Or et le Jura, trône une grosse bassine. De temps à autre, dans la grisaille de ce début janvier, une personne arrive, et, discrètement, y déverse le contenu d'un sac poubelle ou d'un seau. Bienvenue au point de collecte de coquilles d'huîtres mis en place par ce jeune agriculteur de 25 ans !

À ce jour, il aurait ainsi récupéré plus de 300 kg de ces déchets alimentaires d'après-réveillon dans un but aussi simple qu'étonnant : apporter un amendement supplémentaire, et inédit, sur ses terres. Installé depuis un an et demi, Leonor Krempp élève 250 bovins allaitants de race limousine et 200 moutons, en bio. Il représente la troisième génération d'éleveurs bio et, dans ses pratiques culturales, le recours au compost est ancré de longue date.

Besoin de matière organique et de minéraux

«Lorsque mon grand-père a pris ce virage en 1965, explique-t-il, *c'était en raison de la pauvreté des terres dont nous disposions. Il avait donc décidé de tout passer en prairie pour ne faire que de l'élevage et, depuis toujours, nous remettons dans les prés et les prairies tout le fumier composté».* Dans ces conditions, la nécessité de disposer d'un foin d'excellente qualité et équilibré en minéraux s'est imposée. *«Pour y parvenir*, poursuit Leonor Krempp, *il faut mettre de la matière organique et le complémenter en minéraux. C'est déjà ce que nous faisons en achetant du calcium et du magnesium issus de poudre de roche et d'algue produit en Bretagne. Cet amendement se fait dans des dosages de l'ordre de 100 à 300 kg par hectare et par an, et nous travaillons sur 140 hectares».*

Et c'est ainsi qu'on en arrive aux huîtres puisque notre agriculteur s'est alors rendu compte qu'avec la quantité de ces coquillages consommée à l'occasion des fêtes de fin d'année, il y avait là une ressource inexploitée, notamment en calcium dont leurs coquilles sont riches. L'idée de lancer une collecte s'est donc imposée d'autant plus naturellement que, la vente directe représentant 70 % des volumes de viande produits annuellement par l'exploitation, Leonor disposait là d'une ressource d'apporteurs potentiels intéressante.

Ballon d'essai

L'appel a donc d'abord été lancé auprès des clients de la ferme, tout heureux, pour beaucoup d'entre-eux, de trouver là un débouché utile à ces déchets alimentaires. *«C'est un ballon d'essai, précise l'éleveur, mais si cela répond à nos attentes, on structurera encore mieux l'action l'an prochain, en tentant de récupérer des coquilles d'huîtres auprès de restaurateurs, de commerces ou de cantines».* Pour donner plus d'écho à son initiative, Leonor Krempp a également eu recours aux réseaux sociaux. Un point de collecte est par ailleurs installé à la ferme de la Noge, à Quetigny. Mais une fois la collecte réalisée, de quelle manière utilise-t-il cette ressource ? *«On part du principe qu'il faut amender les sols, mais en respectant le rythme naturel. On doit laisser le sol récupérer les éléments qui lui sont nécessaires, à la mesure de ses besoins. Ces coquilles, on va donc les laisser se décomposer dans notre fumier, pendant près d'un an».* Le travail de *«dégradation»* de cette matière va durer jusqu'en septembre prochain et lorsque les bêtes seront remises sur les prés, elle sera quasiment totale. Ne restera plus alors qu'à vérifier sur la santé des terres concernées, et, par extension, sur la qualité de la nourriture donnée aux bêtes, la pertinence d'une initiative qui est déjà en soi un bel exemple d'économie dite *«circulaire»*, alimentée par des déchets utilement recyclés.

BERTY ROBERT



Le principal point de collecte se trouve dans la ferme Krempp, à Flagey-les-Auxonne, mais un autre est aussi installé à la ferme de la Noge, à Quetigny.

Coquilles d'huîtres et cendres

Pour Bernard Krempp, père de Leonor et figure bien connue de l'agriculture biologique en Côte-d'Or, l'idée de la collecte de coquilles d'huîtres dans le but d'amender des terres s'inscrit parfaitement dans une philosophie plus large reposant sur le constat que la nature élabore des matière premières aptes à faire fonctionner des élevages. *«L'avantage de la coquille d'huître*, remarque-t-il, *c'est qu'il s'agit d'un produit récent, dans le sens où c'est l'animal lui-même qui l'élabore autour de lui, de la même manière que se construit notre squelette. Je pense que l'on doit de plus en plus s'organiser pour ne rien perdre des sous-produits de notre alimentation, dans le but de nourrir la vie des sols».* L'agriculteur fait le constat que les terres naturellement riches en éléments minéraux sont plutôt rares. Elles permettent pourtant une fertilité naturelle. *«Nos sols sont comme un système digestif et on commence à avoir à nouveau conscience de l'importance de leurs cycles de fonctionnement. Une coquille d'huître complète, elle est digérée en trois ans dans un sol ! Et cette vie du sol, elle est gratuite ! La récolte en est le fruit. On doit aussi garder à l'esprit l'importance, pour l'amendement des terres, de la cendre de bois qui est un excellent sous-produit minéral. Là encore, on peut imaginer un recyclage intéressant puisque ces cendres, dans nos villages, représentent parfois des volumes très importants que l'on peut recycler. En revanche, il ne faut pas les utiliser directement sur la terre mais les mélanger au fumier, afin que la dégradation bactériologique, là aussi, s'opère. Mais c'est un gâchis de les jeter...»*

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS

constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit

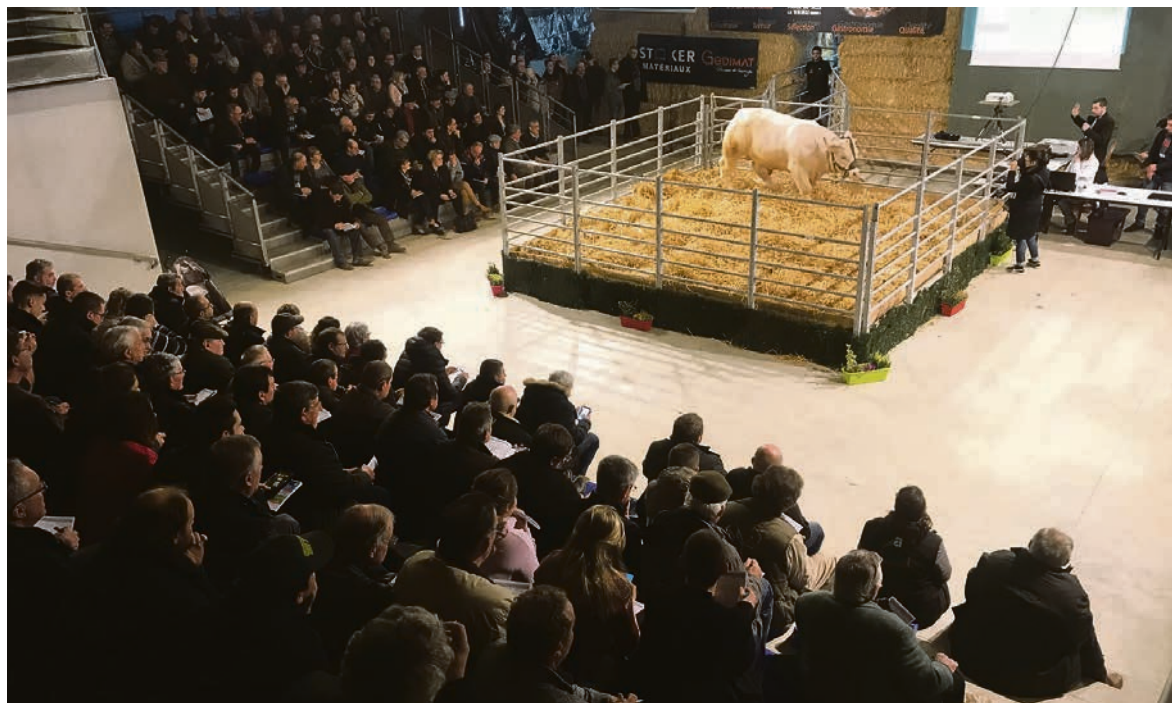
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX

03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Créancey

Les absents n'ont pas toujours tort

La vente aux enchères du GIE Charolais Évaluation offre la possibilité aux acheteurs éloignés de miser depuis chez eux, sur l'écran de leur ordinateur ou de leur smartphone.


La vente à distance fera son apparition le 7 février.

Le grand jour approche ! La vente aux enchères des veaux du GIE Charolais Évaluation se déroulera vendredi 7 février au pôle agricole de Créancey. Quarante futurs reproducteurs seront proposés aux acheteurs, potentiels présents et même absents ! En effet, la grande nouveauté de cette édition sera la vente à distance, permise grâce à la mise en place d'un dispositif exceptionnel de la Sicafome. *«Il sera possible de suivre la vente en direct vidéo sur son écran d'ordinateur, de tablette ou de téléphone. Il suffira de cliquer pour sur-enchérir et peut-être, acquérir un animal. Ce service est bien sûr réservé aux acheteurs potentiels»*, indique Martial Tardivon, chef de vente.

Cliquer pour miser

L'animateur du rendez-vous de Créancey espère ainsi capter un public d'acheteurs plus large: *«le Herd Book Charolais est à l'origine de cette demande. Avec l'aide d'un informaticien, nous avons mis en place ce nouveau service qui sera proposé lors de nos trois ventes de début d'année, au Marault, à Créancey puis à Charolles. Ce sera une grande première en France. Il faut le voir comme un service supplémentaire, celui-ci n'a surtout pas vocation à remplacer la foule du jour J, rien ne vaut l'oeil humain pour apprécier un animal. Nous avons, aussi et surtout, besoin de garder l'ambiance des ventes ! L'idée, avec cette nouveauté, est de capter un maximum d'acheteurs. Les journées sont courtes à cette période de l'année et les éleveurs ont beaucoup de travail. Certains habitent loin et ne peuvent pas toujours se déplacer, à cause de la distance et/ou des conditions climatiques difficiles parfois défavorables»*.

Se faire connaître

En pratique, les acheteurs potentiels qui ne pourront pas se déplacer le 7 février devront se faire connaître auprès des organisateurs : *«les personnes concernées devront présenter des garanties bancaires pour que tout se passe bien. Elles devront obligatoirement se trouver dans un endroit avec un débit internet suffisant pour recevoir les images en direct. Il n'y aura pas d'application spéciale à télécharger, il suffira de se connecter sur notre serveur, dont l'adresse leur sera communiquée. L'accès sera autorisé avec un identifiant et un mot de passe»*. La vente à distance existait jusqu'à présent sous une autre forme à Créancey : certaines personnes étaient mandatées par des éleveurs pour miser sur tel ou tel animal, dans une limite de prix préalablement définie. *«Cette démarche individuelle est encore possible, bien entendu. Précisons aussi que le déroulé de la vente, pour les personnes sur place, ne change pas avec l'utilisation des traditionnels boitiers électroniques»*, précise Martial Tardivon.

Point de vue

Pour les organisateurs de la vente, ce dispositif est une opportunité, toujours dans l'objectif de diffusion de la génétique. *«Cela fait plusieurs années que nous y réfléchissions, mais il n'était pas possible de créer cet outil seuls»*, rappelle Jean-Pierre Godot, président du GIE, *«avec la Sicafome, cela permet de s'appuyer sur un outil testé, pour des transactions sécurisées. Pour les personnes qui n'auraient pas un débit internet suffisant, les enchères par téléphone restent possibles. Dans les deux cas, il faut nous contacter au préalable»*.

AG

Zoom sur... Pédro



Le Gaec Lépée, de Millery, présentera un veau à la prochaine vente aux enchères de Créancey. Pédro, qui a fêté son premier anniversaire le 12 décembre, obtient de très bons résultats depuis son entrée en station, notamment en génotypage (Isevr à 122, Ivmat à 124 et aucune autre note inférieure à 100). Muscat, le père de ce bovin issu de monte naturelle, avait été acheté 3240 euros en février 2017 en Saône-et-Loire : *«Cette année-là, nous n'avions pas pu acquérir le veau que nous voulions à Créancey, c'est pourquoi nous nous étions rabattus vers la station de Jalogny»*, indique Vincent Lépée, *«Muscat est issu d'un croisement taureau IA avec de grosses qualités maternelles par la meilleure lignée de l'élevage Mateuil (71). Ses premiers produits sont arrivés l'année dernière, tout s'est très bien passé, avec de bonnes facilités de naissances. Ses produits sont très complets, aussi bien en broutards qu'en femelles de renouvellement. Après un conseil de Matthieu Javelle, technicien Bovins Croissance venu pointer chez nous cet été, nous avons présenté Pédro à la commission de sélection de Créancey. Pédro a donc été retenu. Les résultats qui viennent de nous parvenir sont une très bonne surprise pour nous». «Nous espérons que ces résultats encourageants seront confirmés par ceux de l'évaluation. À ce stade, le GMQ de Pédro est de 2 089 g/j»*, précise Jean-Pierre Godot.

Sur l'agenda

Des vidéos de chaque bovin ont été réalisées cette semaine avec les services de la société Simon Génétic, leur diffusion sur internet est programmée pour ces tout prochains jours. Le GIE Charolais évaluation se réunit en assemblée générale mercredi 15 janvier de 10h45 à 12h30 au pôle agricole de Créancey, une visite de la station sera proposée aux adhérents au cours de l'après-midi.
La double pesée de fin de contrôle sera effectuée les 20 et 21 janvier. La pelvimétrie est programmée le 22 janvier et sera suivie par l'indexation le lendemain. La commission de sélection qui s'était déplacée en fin d'été dans les élevages se réunira autour des veaux ce 23 janvier.
La spermatogénèse est quant à elle prévue le 27 janvier. Des visites sur rendez-vous sont d'ores et déjà proposées à toutes les personnes intéressées.

MFR de Quétigny

Travailler en sécurité

Dans le cadre de la formation des jeunes en formation professionnelle agricole, la MFR de Quetigny a engagé des actions de sécurité au travail depuis plusieurs années.

Bruno Garrouste, formateur à la MFR, a présenté les actions mises en place au sein de la MFR, à savoir l'initiation à l'utilisation en sécurité du tracteur agricole, la formation sauveteur secouriste du travail (SST) et une approche du Duer sur l'entreprise agricole. Pour compléter ces différentes actions, 18 équipements de protection individuelle (EPI) ont été fournis aux élèves de la maison familiale rurale. Cet équipement est financé par une dotation du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour les jeunes entrant dans une filière professionnelle. La caisse locale Groupama Dijon représentée par Anne-Sophie Gauthier, présidente, s'est associée à cette démarche en participant financièrement à l'achat des équipements. Ils ont été fournis par PB Sécurité Sécurama de Saint-Apollinaire, représenté par Jérôme Waeber. L'ensemble des EPI est composé de : bottes spéciales agricoles et chaussures de sécurité, casque anti bruit, bouchon d'oreille, lunette de protection réglable, combinaison de travail, gants et masques, trousse de secours.
Les jeunes sont repartis fiers avec leur équipement et avec cette recommandation à tous : d'utiliser ces EPI pour travailler en sécurité.



Vœux des présidents

Qu'attendre de 2020 ?

Les présidents agricoles émettent un souhait professionnel pour la nouvelle année. Chacun d'entre-eux vous souhaite, au passage, l'essentiel, c'est-à-dire la santé.



«De nombreux chantiers cruciaux pour l'avenir de notre agriculture sont aujourd'hui sources d'incertitudes. Je pense notamment à la mise en place de la nouvelle Politique Agricole Commune et la volonté exprimée par l'Europe d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Quelles ques soient les décisions qui seront prises, il faut avant tout souhaiter un plan lisible et ambitieux pour l'avenir de notre agriculture, et qui dépasse les postures politiques».

Vincent Lavier,
Chambre d'agriculture



«Nous souhaitons que 2020 porte en nous tous une vraie confiance de proximité avec tous les élus des caisses locale de Groupama de Côte-d'Or qui se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux. Une équipe engagée sur son territoire au service de ses clients-sociétaires, continuons d'avancer ensemble, élus et collaborateurs, pour cette nouvelle année».

Brigitte Fleury,
Fédération des caisses locales Groupama

«Davantage de liens entre les agriculteurs et la société, les riverains, les consommateurs... Voici ma principale attente pour la nouvelle année. Je souhaite que notre campagne Agriloving continue sur sa lancée, elle sera d'ailleurs le thème de notre assemblée générale qui aura lieu le 28 février à Mirebeau-sur-Bèze. Plus que jamais : communiquons sur nos pratiques pour lutter contre l'agribashing ! L'agriculture mérite beaucoup plus d'amour».

Antoine Carré,
Jeunes agriculteurs





«Revenons à l'essentiel, au fondamental : pour 2020, je souhaite à tous les agriculteurs de Côte-d'Or et de notre région, qu'ils soient polyculteurs-éleveurs ou céréaliers, de bonnes récoltes. Des fourrages en volume et en qualité pour nourrir les animaux, des grains bien remplis dans les trémies... Voilà qui serait bon pour le moral quand le climat, ces dernières années, nous joue régulièrement de mauvais tours !»

Marc Patriat, Dijon Céréales

«Que 2020 marque l'aboutissement de projets de stockage d'eau dans le département. Nous ne pouvons plus nous contenter de regarder l'eau tomber et la laisser partir, nous devons la retenir en la stockant pour l'utiliser en période d'étiage pour le besoin des cultures. Les États généraux sur l'eau initiés par la Chambre d'agriculture en novembre montrent la volonté des élus à aller dans ce sens. Il est urgent d'agir et de s'adapter au changement climatique».

Pascal Chadoeuf,
syndicat des irrigants



«Les diverses difficultés du monde de l'élevage vont avoir encore des répercutions en ce début de nouvelle année, en particulier au niveau de la valorisation de nos produits. Comme toujours, l'élevage n'aura pas d'autres choix que de s'adapter. Le sanitaire ne doit pas être mis de côté dans ces moments-là, la génétique non plus d'ailleurs. Étant bien conscient des difficultés des éleveurs en zone prophylaxie annuelle tuberculose, nous souhaitons que des solutions soient apportées pour les prochaines années. Les mesures de biosecurité en élevage en font partie, les mesures de maîtrise et le sérieux des autres acteurs sur le terrain également. Ceci est valable aussi pour d'autres maladies (BVD,IBR, etc..). Les éleveurs côte-d'oriens ont fourni depuis une quinzaine d'années, d'énormes efforts pour arriver à la situation d'aujourd'hui. Avec ce sérieux nous pourrons continuer d'exporter nos broutards, notre génétique, promouvoir nos élevages, ainsi que la qualité de nos produits transformés ou pas. Restons vigilant afin de progresser dans le bon sens !»

Jean-Luc Chevalier,
Groupement de défense sanitaire





«2019 aura vu la création d'un deuxième GIEE regroupant les éleveurs de la filière Époisses, ainsi que l'octroi d'un accompagnement conséquent par la Draaf pour un poste d'animateur bénéficiant au GIEENVILAIT. Début janvier, Lise Petitjean prendra donc ses fonctions au Legta de la Barotte, épaulée par un groupe d'enseignants chercheurs d'AgroSup pour engager une adaptation au long cours de la production laitière. Une filière CQLP yaourt prometteuse et l'engagement avec le SEQUANA seront nos priorités pour 2020 pour un souhait renouvelé de dynamique laitière».

Fabienne Lépy,
coopérative laitière de Côte-d'Or

«Je souhaite, pour cette nouvelle année, un climat beaucoup plus serein dans les cultures légumières et fruitières, avec moins de problèmes sanitaires et plus de solutions, notamment pour l'altise du choux. Je souhaite également une meilleure rémunération du dur travail dans ces productions».

Philippe Marande,
groupement des producteurs de fruits et légumes



«Une nouvelle décennie débute, je souhaite qu'elle soit porteuse d'espoir et d'optimisme pour notre agriculture. 2019 a été une année difficile pour beaucoup de producteurs dans notre département avec des aléas climatiques importants et des prix agricoles en baisse dans bien des productions. Comme si cela ne suffisait pas, nous avons subi un acharnement médiatique sans précédent sur nos pratiques agricoles et nos modes d'élevage. Nos décideurs politiques ne nous ont pas aidés non plus en prenant des décisions qui peuvent être lourdes de conséquences sur nos entreprises et nos exploitations. Il serait temps que tout ceci cesse, il en va de la survie de nos territoires ruraux, où l'agriculture contribue largement à l'entretien de ces espaces et reste bien souvent la seule économie qui subsiste. J'ai bien conscience aussi que les attentes sociétales évoluent, sachons les accompagner en faisant évoluer notre agriculture en communiquant sur nos pratiques et sur notre métier. L'agriculture française est une des plus vertueuse au monde : il faut le faire savoir. N'importons pas une agriculture que nous ne voulons pas».

Fabrice Faivre, président de la FDSEA



▶ Bloc-notes

13/01 AG Admien

L'association des Irriguants de la Nièvre organise son assemblée générale lundi 13 janvier à partir de 08h30 à la Ferme Intention, lieu dit Fertôt-58470 Gimouille. Les travaux débuteront par la présentation des comptes de l'association et quelques points d'actualité. Guillaume Benalli, de l'entreprise ECG Consulting viendra ensuite présenter la manière avec laquelle les adhérents peuvent maîtriser leurs coûts d'électricité. La réunion se poursuivra par la suite par l'intervention de Nicolas Hardouin, directeur de la DDT. Ce dernier reviendra sur la réglementation en matière de prélèvements d'eau. Enfin, la dernière intervention sera celle de Nicolas Crotet, d'Agriservice. Il présentera les différentes manières de protéger son forages des crues. Un temps d'échange de questions, réponses sera organisé en fin de travaux. Repas le midi sur place sur réservation.

29/01 Visite de ferme

Bio Bourgogne organise le mercredi 29 janvier une après-midi technique sur le thème de l'élevage biologique. Cet événement au lieu dit «*Les coupes de Pouligny*», à Montigny-sur-Cannes (58). Au programme dès 14h : Visite de l'élevage bovin allaitant de Daniel Maillaut en abordant principalement les thématiques suivantes : L'alimentation, la première médecine sur mon élevage. Intérêt de la méthode Obsalim® et l'homéopathie, médecine alternative, efficace, peu onéreuse et passionnante. D'autres thèmes pourront être abordés au fil des discussions.
Pour vous inscrire, contacter Damien Nicolas, Conseiller polyculture-élevage, BIO Bourgogne 06.30.02.24.01 – 03.86.36.94.25 damien.nicolas@biobourgogne.org



Bio Bourgogne

« Il faut que l'État respecte ses engagements »

Le président du Gabni, Xavier Niaux s'insurge contre le manque de volonté politique en matière d'aides à la conversion vers l'agriculture biologique et au maintien. Pour forcer l'État à tenir ses engagements, il a récemment engagé une procédure judiciaire au nom du Gabni auprès du tribunal administratif de Dijon.

L'agriculture biologique a le vent en poupe dans notre pays et elle est même encouragée par les responsables politiques qui utilisent l'agriculture biologique comme un leitmotive dans leurs discours. Oui, mais derrière les beaux discours se cachent une réalité qui est encore bien méconnue de tous. Les aides au maintien et à la conversion accumulent du retard et deviennent même insignifiantes. Cette situation a poussé le Groupement des Agrobiologistes de la Nièvre à intenter une action en justice contre l'État auprès du tribunal administratif de Dijon. « *Tout a débuté en 2015 avec le plan ambition bio 2015-2020 de Stéphane Lefoll, ministre de l'Agriculture de l'époque. L'objectif de ce plan était d'inciter des agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique. Mais le problème c'est que les aides ne sont pas arrivées à temps et elles ont été plafonnées plusieurs fois à la baisse en cours de route. Cette situation pose un réel problème car les agriculteurs se sont engagés contractuellement et certains ont investi en prenant en compte ces aides qui ne sont jamais arrivées* » explique en préambule Xavier Niaux, le président du Gabni. Le problème s'est amplifié en 2016 au moment où l'autorité de gestion de ces aides a été confiée aux régions. « *L'enveloppe qui ne représentait pourtant que quelques % du budget agricole de la région Bourgogne-Franche-Comté n'a jamais été en adéquation avec le nombre de conversions. En 2015, les aides à la conversion ont été plafonnées à 60 000 € par exploitation et les aides au maintien à 20 000 €. L'année suivante, les plafonds ont été divisés par deux. L'aide à la conversion a été plafonnée à 30 000 € en 2017 puis à 15 000 € en 2018 et ce, sans concertations. Ce plafonnement a été décidé par l'arrêté préfectoral n° DRAAF-SREA-2016-13 sous l'autorité du préfet de région en 2016 avec effet rétroactif. C'est cet arrêté qui a été contesté en justice par le Gabni».*

« Les conversions ont été plus nombreuses que prévu »

« *À l'époque, une étude de l'Observatoire régional de l'agriculture biologique avait envisagé entre 12.000 et 15.000 hectares de conversion bio chaque année en Bourgogne-Franche-Comté, soit environ 800 nouvelles exploitations* », explique-t-il. « *Mais la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) a estimé que c'était beaucoup trop optimiste et qu'il n'y aurait que 6.000 hectares de conversion en moyenne. La Région, autorité de gestion des fonds Feader, c'est-à-dire des aides versées à l'agriculture, s'est basée sur les estimations de la Draaf, sans écouter celles de la filière bio.* »
Selon le président du Gabni, l'enveloppe allouée au départ a donc été très sous-évaluée. Car les conversions d'exploitations biologiques ont suivi un rythme conforme aux annonces de l'Observatoire régional de la bio : plus de 16.000 hectares en 2016 et autant en 2017. À ce problème de sous-évaluation de l'enveloppe s'ajoute des retards de paiements qui sont devenus au fil du temps chronique pour le président du Gabni : « *La région nous a invoqué une raison que je qualifie d'étrange, qui est un problème informatique lié à des incompatibilités de matériel. Sauf que cette excuse a perduré jusqu'en 2019. Il y avait de mon point de vue, un consensus de la région de ne pas allouer une enveloppe suffisante au développement du Bio, et ralentir ainsi le nombre des conversions, par soucis d'économie sur un secteur considéré comme une niche, en 2015, tout en tenant le discours inverse face aux électeurs consommateurs* », clame le président du Gabni.

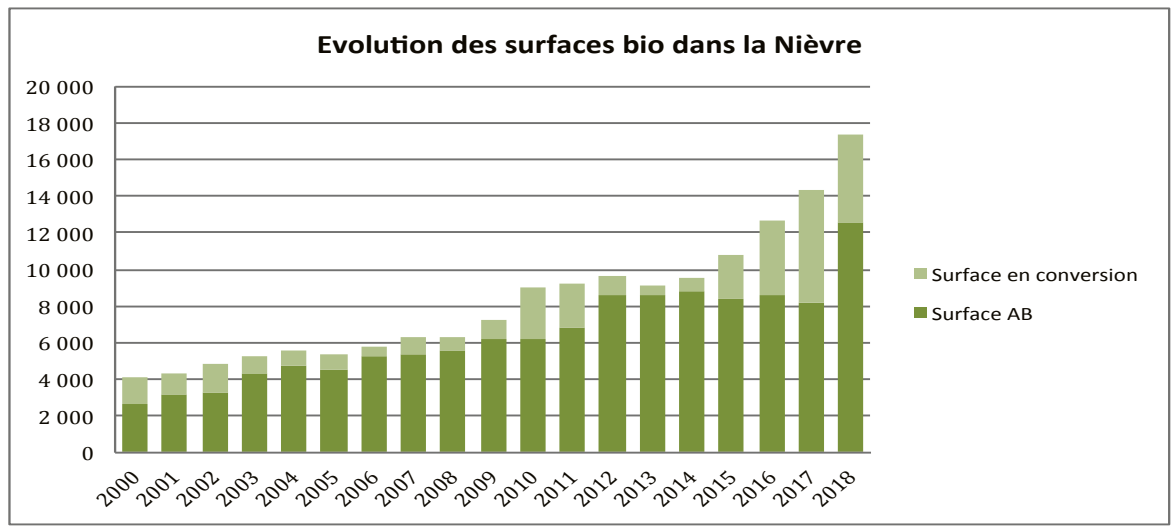
En 20 ans le nombre deconversions vers l'agriculture biologique n'a cessé d'augmenter pour atteindre environ 160 000 ha en BFC et 16 000 ha dans la Nièvre.

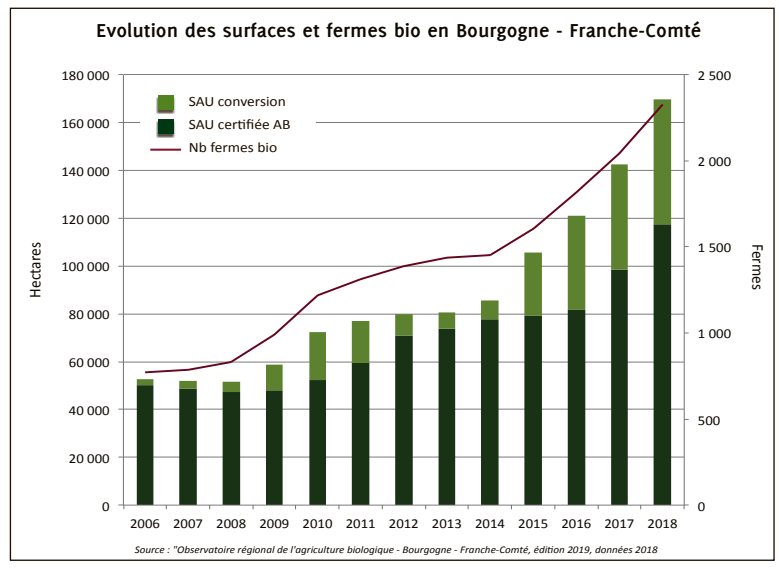
«C'est affolant que la justice ne fasse pas son travail »

Malgré tous ces signaux alarmants, relayés dès 2017 par le réseau Bio et les Chambre d'agriculture à l'intention des candidats à la conversion, le rythme de ces dernières ne s'est pas ralenti. Alors en 2018, plutôt que d'augmenter l'enveloppe, la région BFC annonce une nouvelle fois une coupe budgétaire. «*Nous avons été informés que les aides à la conversion passeraient de 30 000 à 15 000 euros et qu'il n'y aurait plus d'aide au maintien. Ces baisses sont incompréhensibles et témoignent d'un manque d'engagement politique. Ce qui est grave c'est que l'autorité régionale n'a pas voulu mettre en œuvre la politique décidé au niveau national, par le ministre, pourtant très attendu par les consommateurs. C'est certainement l'un des effets pervers de la décentralisation. Nous souhaitons alerter à la fois l'opinion publique mais aussi nos responsables politiques sur les conséquences financières de leur manque d'engagement. Certains de nos adhérents se demandent comment ils vont faire pour rembourser les investissements engagés* » s'interroge le président du Gabni avant de poursuivre sur la récente décision de justice. « *Le 12 novembre dernier, notre requête a été rejetée par le tribunal administratif sans que le dossier ne soit étudié sur le fond. Je trouve affolant que la justice ne veuille pas aller au fond des choses et préfère ignorer ainsi les manquements de l'administration. Nous espérons néanmoins avoir donné l'alerte et fait bouger les lignes, car il faut vraiment éviter que cette situation ne se reproduise* » conclu Xavier Niaux.

Le Conseil d'Administration du Gabni n'a pour l'heure pas encore pris de décision sur la suite judiciaire de son action. Nous devrions en savoir plus dans les prochains jours.

THÉOPHILE MERCIER





CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Élevage

C'est la rentrée au HBC

Le Herd Book Charolais fait sa rentrée avec la vente aux enchères d'animaux issus de la station *«bien-être»* du Marault.

Ce premier événement de l'année pour l'association aura lieu le jeudi 23 janvier à la Ferme du Marault à Magny-Cours. Au programme : présentation des animaux dès 09h, suivie de la vente aux enchères à 14h.

Au total ce sont 50 veaux qui seront disponibles à la vente. Tous ont été sélectionnés en ferme par les experts raciaux HBC sur près de 3000 veaux présélectionnés.

Sélectionnés sur les facilités de naissance, cette sélection propose des reproducteurs répondant à toutes les productions: qualités bouchères, animaux type élevage, sans cornes, croissance et développement, qualités raciales …
En amont de cet événement le HBC organise deux journées portes ouvertes à la station *«bien-être»* les 17 et 18 janvier à partir de 10h. *«Ces portes ouvertes sont l'occasion pour les éleveurs de se faire une idée sur la qualité des animaux proposés durant la vente. La particularité de cette année, c'est que nous avons une série d'animaux qui est intéressante. Par ailleurs, nous avons aujourd'hui avec la station «bien être», ce qui se fait de mieux en termes de connaissances génétiques : lignée de l'animal, recherche du gène sans corne, facilité de naissance ou encore la capacité à vêler. On peut difficilement faire mieux. Grâce à ce travail, les éleveurs ont une lecture sur l'avenir car il y a une fiabilité importante de la qualité des animaux. C'est d'ailleurs notre principal objectif : offrir la possibilité aux éleveurs d'acquérir des animaux avec des qualités exceptionnelles»* estime Patrick Simon, directeur commercial de Charolais Expension.

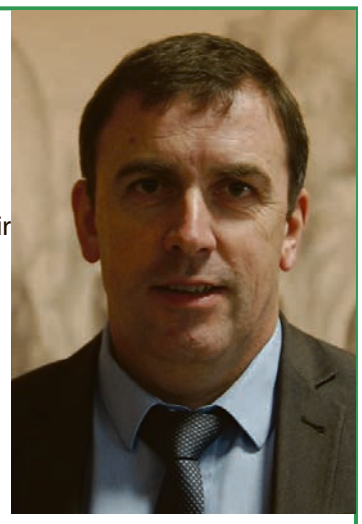
Contact
Patrick Simon: 06 11 09 15 84, psimon@charolais-expansion.com



50 veaux sont disponibles à la vente aux enchères du 23 janvier.

Vœux des présidents

2020, Unis par l'espoir et par l'action



Cette période festive à cheval sur Noël et le Nouvel An est toujours un peu particulière. Chacun de nous se laisse porter par l'espoir un peu candide que l'année qui s'annonce sera forcément bonne…pour une fois. Et chaque année ça recommence, il nous faut surmonter jours après jours des imprévus sur nos fermes, des déceptions dans nos engagements, des inquiétudes pour nos familles. Et à défaut de pouvoir les éviter, il nous faut souhaiter pour 2020 d'être bien entourés pour surmonter ces infortunes.
Les années se succèdent et nous livrent leurs coups durs. Jamais les mêmes. Et parfois les mêmes. Comme cette redoutable sécheresse qui par deux fois nous assécha, comme nos prix de vente qui jamais ne remontent, comme ces saletés de sangliers qui, avec application, sabotent notre travail.
Alors mes vœux seront avant tout un engagement : celui qu'en 2020 notre FDSEA soit à la hauteur des défis que nous aurons à relever ensemble. Que la FDSEA soit à nos côtés parce que les vrais problèmes ne se résolvent jamais seuls. Je ne sais pas si notre syndicalisme est plus-que-jamais-utile. Chaque génération à ses problèmes à surmonter. Pour la nôtre, c'est le déséquilibre des rapports de force commerciaux, le rejet par la société d'une partie de nos techniques de travail, le réchauffement climatique, et quelques autres... Face à ces difficultés, seul sur sa ferme, on rumine, on fulmine, on se désole, on se morfond. Nos humeurs nous rendent pessimistes. Quand on est avec d'autres à la FDSEA ou ailleurs, on échange, on réfléchit, on essaie de comprendre. Notre volonté d'agir entretien l'optimisme, seul vrai carburant de la vie. On ne gagne pas toujours. On avance souvent trop lentement. Il n'y a pas de solutions magiques. Mais nous agissons, inspirés par André Malraux, convaincus comme lui que « Quand ils sont unis par l'espoir et par l'action, les Hommes accèdent à des domaines auxquels ils n'accéderaient pas seuls ».
En 2020, vous pourrez compter sur nous, sur la FDSEA et sur la sincérité de notre engagement. Bonne année chers collègues, chers amis et chères amies Agriculteurs et Agricultrices.

Stéphane Aurousseau – Pdt de la FDSEA



Chers collègues,
2020 sera une année de challenge pour le GDS 58.
Il s'agira en effet, en plus de la réalisation de nos missions habituelles, de mettre en place dans tous les élevages bovins les mesures prévues par l'arrêté ministériel BVD paru l'été dernier : dépistage des veaux à la naissance par prélèvement de cartilage auriculaire et assainissement des troupeaux infectés.
La tâche est importante mais il nous faut l'accomplir. D'abord pour réduire les pertes liées à cette pathologie grave dans nos fermes et ensuite pour commercialiser le plus grand nombre de bovins non IPI. C'est la première fois que nous, éleveurs, aurons la responsabilité du prélèvement. Je compte sur vous tous pour que cette phase de l'opération se déroule au mieux.
Des courriers d'information vont vous parvenir et des réunions locales sont programmés en ce début d'année. N'hésitez-pas à contacter votre GDS pour demander tous les renseignements dont vous aurez besoin.
Je vous souhaite, en mon nom et celui du Conseil d'Administration du GDS 58,une bonne et heureuse année personnelle et professionnelle 2020.

Francis TAUPIN , Président GDS 58



Fidèle à la tradition et associée aux administrateurs de la Fédération, des Caisses locales et aux salariés de Groupama, je tenais à présenter à toutes les agricultrices et à tous les agriculteurs, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du monde rural du département, tous mes vœux de santé, de réussite et de bonheur pour 2019.
Les vœux sont aussi l'occasion pour moi de rappeler les différentes transformations et travaux entrepris à Groupama Rhône Alpes Auvergne en 2019, et qui se poursuivront en 2020 comme les Etats Généraux des Caisses Locales qui fait suite à la *«re-mutualisation de l'organe central»* avec la naissance de Groupama Assurances Mutuelles. Ce travail initié par la Nuit de la Caisse Locale le 28 Janvier 2019 simultanément sur 4 sites de Groupama Rhône Alpes Auvergne et rassemblant plus de 200 personnes (Groupama et non Groupama) a permis de structurer et donner les bases aux groupes de travail afin de renforcer notre modèle mutualiste à l'ère du XXI^{ème} siècle.
En effet, fort de 24 Caisses Locales et de 300 administrateurs sur notre département de la Nièvre, auxquels s'ajoutent nos 45 conseillers de clientèle répartis dans nos 14 agences, ce modèle démontre notre ancrage territorial qui traduit une proximité dans l'accompagnement de nos sociétaires et nous permet de soutenir nos partenariats locaux par le biais d'investissements directs dans l'économie départementale.
Notre territoire doit être fier de ses richesses humaines, géographiques, sportives, culturelles… Notre engagement, à vos côtés se veut fort et tangible.
Je vous renouvelle mes meilleurs vœux mutualistes pour cette nouvelle année.

Isabelle Chopin,
Présidente de la Fédération Départementale des Caisses locales Groupama de la Nièvre

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1560
VENDREDI 10 JANVIER 2020

Afdi (Paysans sans frontières)

Un voyage d'étude sur l'agroécologie à Madagascar

Du 28 novembre au 13 décembre dernier, Thierry Desbaux, accompagnateur à l'Afdi et son groupe étaient à Madagascar pour un voyage d'étude sur le thème de l'agroforesterie. Le groupe de 13 personnes a passé 17 jours en immersion auprès des paysans malgaches pour observer leurs pratiques et leur transmettre les connaissances françaises en matière de développement durable.



Le groupe de travail emmené par Thierry Desvaux est parti à Madagascar du 28 novembre au 13 décembre.

« *L'objectif de l'AFDI (agriculteur français développement international, aussi appelé Paysans sans frontières, ndlr) est de rendre autonome des groupements d'agriculteurs, en leur apportant des formations ou en faisant des échanges de paysans*», indique Thierry Desvaux, membre de l'Afdi.

Ce dernier, ainsi que 12 autres personnes, étaient à Madagascar du 28 novembre au 13 décembre pour un voyage d'étude. «*Un voyage d'étude sert à emmener un groupe de personnes intéressées par la démarche d'Afdi pour voir quelles actions on mène sur le terrain et la réalité du pays au niveau agricole et touristique. On rencontre des paysans, on est en immersion chez eux*».

Pour la première fois, une thématique était prévue lors de ce voyage : l'agroécologie. «*Le but était de rencontrer les partenaires avec qui on travaille mais aussi de voir d'autres intervenants dans le domaine de l'agroécologie*», explique-t-il. «*On est donc allé rencontrer nos partenaires avec qui on travaille dans le volet élevage, volet producteur de semence et volet défense des agriculteurs. Les rencontres ont été orientées dans le but de connaître leur vision de ce que peut être le développement durable à Madagascar*».

Sensibiliser au travail effectué par l'Afdi

L'Afdi, fondée en 1975 suite à des grandes sécheresses en Afrique, travaille dans quatre pays : la France, le Sénégal, le Cameroun et Madagascar. «*L'objectif principal de ces voyages, c'est de sensibiliser des personnes qui s'intéressent à ce que l'on fait là-bas, pour qu'elles aient ensuite envie de s'impliquer avec nous. Les agriculteurs impliqués à l'AFDI dans l'Yonne travaillent avec des paysans de Madagascar pour l'installation des jeunes ou pour le renforcement de la filière semences, à travers des formations notamment*», continue Thierry Desvaux.

Lors du voyage d'étude, le groupe a rencontré un centre de formation en agroécologie, où des Malgaches formés reçoivent des groupes d'agriculteurs qui testent des associations de culture, de l'agroforesterie, apprennent à faire des compostes, des purins de protection. «*Ce centre de formation, face à la demande des paysans malgaches qui souhaitent utiliser un peu d'engrais et un peu de chimie, a décidé à leur apprendre à faire un dosage et à calculer une dose d'engrais, s'ils veulent utiliser un insecticide de manière ponctuelle. Tout en leur montrant qu'il y a aussi d'autres façons de protéger des plantes et de les fertiliser, pour leur montrer le parallèle. Afin de leur expliquer quels peuvent être les inconvénients que l'on peut rencontrer avec ces produits, qui nous font dire en France qu'il faut faire une transition vers des pratiques avec moins d'impacts environnementaux*», détaille Thierry Desvaux.

Madagascar, une terre idéale pour l'agroécologie

Pour Thierry Desvaux, «*toutes les pratiques agroécologistes comme l'association de cultures, la rotation, l'introduction de compost et la complémentarité entre l'élevage et les cultures, la protection de l'érosion, l'agroforesterie… Ce sont des volets extrêmement efficaces lorsque l'on a humidité et température, comme c'est le cas à Madagascar*», assure-t-il.

Ce voyage était aussi l'occasion de rencontrer des agriculteurs avec des projets importants en reboisement et reforestation, dans un pays où les problèmes d'érosion et de déboisement sont énormes, avec des conséquences dramatiques.

Mais aussi de rencontrer des producteurs innovants comme l'un produisant des huiles essentielles avec un lieu où il expérimente des plantations servant ensuite à fabriquer des huiles.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les 13 français ont pu échanger avec les Malgaches pour leur transmettre leurs connaissances en matière de développement durable.



Durant 17 jours, le groupe a aussi pu observer les pratiques agricoles faites à Madagascar.

Vœux du président

Les vœux du président de la FDSEA 89



Comme chaque année à la même époque il est de coutume de présenter ses vœux pour la nouvelle année. Après celle qui vient de s'écouler j'ai à cœur de vous souhaiter une meilleure année 2020 que celle de 2019, à vous, à vos proches.
Meilleure année, oui cela je le souhaite très sincèrement ! En premier lieu, au niveau climatique car deux années consécutives d'excès : sécheresse, inondations, gel tardif, grêle nous ont mis à mal et nous ont désarmés. Alors, certes, nous avons courbé le dos, mais des récoltes mal valorisées nous impactent très sévèrement. Le revenu des exploitants est le premier combat mené par notre syndicat.
La FDSEA de l'Yonne est mobilisée au quotidien pour vous accompagner. Nous avons obtenu le principe d'une indemnisation pour sur-inondation dont ont profité quelques agriculteurs icaunais en 2018 grâce à un travail collectif inter régional. Seules les FDSEA ont cette capacité à se rassembler et à porter des dossiers collectifs aussi loin.
Nous ne pouvons plus accepter d'être parfois sous les eaux et de devoir trimballer des citernes en été. Car c'est bien ce qui s'est passé cet été, les éleveurs sont devenus des porteurs d'eau. L'adaptation au changement climatique passe par l'aménagement du droit à l'eau pour les animaux.
Puisque notre rôle dans la préservation de Paris est maintenant reconnu, il est temps d'ouvrir le dossier du stockage des eaux hivernales en excès. Stocker cette eau pour diversifier nos assolements, sauver nos récoltes et nos fourrages est une piste de développement qu'il nous faut envisager.
La FDSEA a déposé et obtenu des demandes de calamités pour les productions impactées. Elle a été très seule à le faire. Encore une fois, nous sommes allés demander des aides d'urgence alors qu'il nous faut des aides plus conséquentes, structurelles, pour préparer l'avenir. C'est au cœur de notre combat syndical : une Pac qui reste un outil de progrès, qui favorise l'investissement et l'adaptation des agriculteurs.
La veille du dernier réveillon, nous avons eu la mauvaise nouvelle en déballant le cadeau empoisonné du gouvernement. Ces ZNT n'ont pas lieu d'être ! Je reste déterminé sur le combat que nous devons mener pour rester à ZERO mètre. Nous sommes des professionnels aguerris, nous avons un matériel de pointe qui nous permet une précision de l'ordre du centimètre, l'Etat doit reconnaitre notre capacité à bien travailler. La surenchère «*environnementale*» ne doit pas sacrifier notre profession. Accepter les ZNT aujourd'hui, c'est accepter que demain de nouvelles normes ubuesques sortent du chapeau et nous empoisonnent la vie. Nous élaborons notre stratégie syndicale pour répondre à cette attaque insupportable pour les bailleurs comme les fermiers.
Je pourrais encore rallonger la liste des dossiers sur lesquels se mobilise la FDSEA mais je ne peux clore ces vœux sans vous souhaiter que la pression liée aux sangliers baisse en 2020. Certes, il s'en est mangé quelques-uns pour les fêtes mais aujourd'hui il faut passer à la vitesse supérieure pour endiguer la spirale dans laquelle nous sommes coincés. La situation n'est plus acceptable pour de nombreux agriculteurs. Nous avons réussi à le faire reconnaitre par l'ancien Préfet et nous serons dès cette semaine à la tâche avec M. Henri Prévost, le nouveau Préfet de l'Yonne pour avancer avec les services de l'État sur ce dossier.
Je souhaite que chacun puisse cette année vivre de son métier, plus que tout je voudrais que 2020 soit l'année où nous retrouvions un revenu décent et l'amour de notre métier-passion qui nous anime.

Damien Brayotel, président de la FDSEA 89

Portrait

Un vent de fraîcheur chez les Jeunes agriculteurs

Arrivée le 25 novembre, Tania Pereira Oliveira est la nouvelle animatrice syndicale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. La jeune femme intègre le milieu agricole qu'elle connaît bien pour y avoir grandi et fait ses études.



Tania Pereira Oliveira est la nouvelle animatrice syndicale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne.

À 23 ans, Tania Pereira Oliveira est la nouvelle animatrice syndicale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. Née au Portugal, la jeune femme arrive à l'âge de 9 ans en France et dans le Chablisien, où elle grandit, baignée dans l'univers de l'agriculture et de la viticulture. «*Dans mon entourage, j'ai beaucoup de monde qui travaille dans ces domaines, donc je suis sensibilisée aux métiers et aux difficultés que l'on peut y rencontrer*», indique Tania Pereira Oliveira.

C'est à Champs/Yonne qu'elle débute ses études, au lycée agricole. «*J'ai commencé par de l'aide à la personne, puis je me suis redirigée vers un BTS développement et animation des territoires ruraux, option tourisme vert, que j'ai fait à Chailly-en-Brie, en Seine-et-Marne (77)*», développe-t-elle. «*Avec cette formation, j'ai appris à appréhender le monde rural et notamment à mettre en place des projets. J'ai appris à travailler en réseau, avec des partenaires locaux comme la Chambre d'agriculture, les communes, les communautés d'agglomération. Ainsi qu'à faire de l'événementiel et des diagnostics de territoires*».

Valoriser les métiers de l'agriculture

À la suite de son BTS, Tania Pereira Oliveira souhaite ajouter quelques cordes à son arc, notamment dans la communication. «*Tout ce qui est création de support, mobilisation des adhérents, volet culturel. J'ai donc fait une licence en chargée de communication des collectivités territoriales et des associations, en alternance. L'école était à Créteil et je travaillais au Skenet'Eau (salle de spectacles à Monéteau) où j'ai été chargée de communication et community manager. J'étais assez polyvalente*».

Ensuite, la jeune femme réalise un service civique dans l'association du basket féminin de Monéteau, afin d'avoir une activité en parallèle de sa recherche d'emploi active, où elle a pu perfectionner son apprentissage du domaine de la communication. «*Toutes ces expériences ont été très enrichissantes et m'ont beaucoup formées*», confie-t-elle.
Aux Jeunes agriculteurs, Tania Pereira Oliveira s'occupe de «*tout ce qui est lié à l'action syndicale, la sensibilisation, la promotion des métiers de l'agriculture, de la communication interne en relayant des informations auprès des adhérents, ou encore de la valorisation du métier d'agriculteur. Car les métiers de l'agriculture ne sont pas assez valorisés et c'est dommage*».

Aussi, la nouvelle animatrice syndicale avoue être en phase avec les actions des Jeunes agriculteurs. «*Je trouve ça très bien de dynamiser les professions agricoles. Il y a un réel besoin*».

Christopher Levé



Brève

Henri Prévost a officiellement pris ses fonctions de Préfet de l'Yonne



Ancien directeur de l'ANTAI, Henri Prévost est, depuis le 6 janvier, le nouveau Préfet de l'Yonne.

Le lundi 6 janvier a eu lieu la cérémonie de prise de fonctions d'Henri Prévost, nouveau Préfet de l'Yonne, devant le monument aux morts d'Auxerre. Directeur de l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions) entre janvier 2015 et janvier 2020, Henri Prévost a été nommé lors du conseil des ministres à Paris, le 11 décembre dernier. Né le 15 juillet 1965 à Boulogne-sur-Mer, il a également été chef de service et adjoint au délégué à la sécurité routière, rattaché au ministère de l'Intérieur, entre juillet 2009 et décembre 2015. Il fut aussi conseiller budgétaire puis directeur adjoint de Christine Boutin (qui était ministre du logement et de la Ville) de mai 2007 à juin 2009.

CHRISTOPHER LEVÉ





FDSEA Service emploi (4/6)

Le succès de la formation adjoint administratif polyvalent vente et cave en exploitation viticole

Le 20 décembre a eu lieu le bilan final de la formation adjoint administratif polyvalent vente et cave en exploitation viticole, au CFPPA d'Auxerre La Brosse. Une formation mise en place par ce dernier, avec le partenariat de la FDSEA 89 et financée par la Région BFC (PIC) et le FSE (Fond social européen).



Les stagiaires présentes ont pu donner leurs impressions sur la formation suivie, lors du bilan final le 20 décembre.

L'heure était au bilan, le 20 décembre au CFPPA d'Auxerre La Brosse, pour la formation adjoint administratif polyvalent vente et cave en exploitation viticole. Une formation qui avait commencé le 1er octobre et qui a regroupé huit stagiaires. Le jour du bilan, stagiaires et certaines maîtres de stage étaient présents pour partager leurs impressions sur la formation, ainsi que les financeurs. *«Le but de la formation ? C'est de former des personnes polyvalentes, de la prise de commande jusqu'à l'expédition»*, indique France Lahutte, animatrice à la FDSEA 89. *«C'est aussi gérer les documents administratifs d'une entreprise. Et qu'ils soient aussi capables d'aller dans les vignes, pour faire du relevage par exemple. Elles ont eu un apprentissage de la taille de la vigne»*, détaille-t-elle.

Pour cela, les huit stagiaires, toutes des femmes, ont eu au total 399 heures de formation : 105 heures en entreprises et 294 heures au CFPPA. *«Elles étaient dans huit entreprises différentes, avec à la clé des perspectives d'embauches pour certaines d'entre-elles, au sein même des entreprises où elles effectuent leur stage»*, continue France Lahutte.

Polyvalence et autonomie : maître mot de la formation

Le métier d'adjoint administratif, c'est assurer le suivi administratif et participer à la gestion commerciale du domaine sous la responsabilité de son responsable hiérarchique. C'est aussi assurer la bonne gestion des stocks de matières sèches, réceptionner les commandes, participer à leurs préparations, procéder à la facturation, assurer l'accueil de la clientèle au caveau, ou encore présenter le domaine et les vins, en français comme en anglais. Des qualifications toutes acquises lors de la formation.

Le programme a d'ailleurs été modifié pour davantage correspondre aux besoins et aux attentes des entreprises d'accueil et des stagiaires, *«en suivant les remarques qui ont été faites lors de la première édition de cette formation»*, complète France Lahutte.

Quant aux critères d'accession à la formation ? Il faut avoir un niveau 4 validé en secrétariat, administration des ventes, commerce et/ou une expérience affirmée. L'admission est ensuite prononcée à la suite d'un entretien individuel et des tests de niveau en anglais.

En fin de formation, une attestation est remise aux stagiaires signifiant le bon suivi de l'intégralité des cours et des heures effectuées en entreprise.

Lors du bilan final, les stagiaires et les maîtres de stage ont pu donner leurs impressions sur la formation. Une formation *«enrichissante»* avec *«une autonomie acquise»* d'après les mots des présents. Certaines ont même pu ressortir avec un CDI en poche. De bon augure pour la suite.

CHRISTOPHER LEVÉ

Réunion de la section emploi de la FDSEA 89

La section emploi de la FDSEA se réunira le jeudi 16 janvier 2020, à 17 h 30, à Chablis dans les locaux du BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne). Vœux du président de la section, réponses aux questions en matière d'emploi, de formations et juridiques des adhérents et présentation des changements en matière de règlementation au 1er janvier 2020 sont au programme. France Lahutte et Laetitia Clerc seront présentes pour répondre à toutes les questions.

FDSEA

Campagne des réunions cantonales de la FDSEA 89

Comme chaque année, la campagne hivernale des cantonales de la FDSEA 89 a débuté. Un moment de débats et de discussions organisé avec les adhérents pour faire un point sur les actions menées, l'avancée des dossiers et projets et des attentes du terrain. Les premières réunions cantonales ont déjà eu lieu sur certains cantons à Ancy-le-Franc, à Villeneuve-l'Archevêque, à Auxerre et à Sormery. D'autres réunions sont à venir sur janvier et début février : le lundi 13 janvier à Saint-Valérien et à Milly, le mardi 14 janvier à Tissey, le jeudi 16 janvier à Migennes, le lundi 20 janvier à La Chapelle-sur-Oreuse, le mardi 21 janvier à Saint-Clément et à Villefranche-Saint-Phal, le mercredi 22 janvier à Civry, le vendredi 24 janvier à Coulanges-la-Vineuse, le jeudi 30 janvier à Sainte-Colombe-sur-Loing. Des invitations sont envoyées à l'ensemble des adhérents avec l'indication des lieux et des horaires.

CHRISTOPHER LEVÉ

Filière forêt-bois

Transition sylvicole à l'œuvre dans le Morvan

État et professionnels de la filière forêt-bois du Morvan viennent de lancer un dialogue dont le but est de réfléchir à la meilleure manière de conjuguer l'exploitation économique de la forêt et les attentes sociétales en matière d'environnement. Plusieurs jalons concrets vont être posés dans ce sens, tout au long de l'année.

C'est pour établir un dialogue constructif entre partenaires et encourager la transition sylvicole dans le territoire du Parc du Morvan que Sylvie Houspic, préfète du département de la Nièvre, a souhaité venir à la rencontre des élus du parc et des acteurs de la filière le 18 décembre dernier. Cette visite s'appuyait sur un double objectif : d'une part, montrer, à travers des témoignages d'acteurs de la filière forêt-bois qui utilisent la ressource forestière du Morvan, que les représentants de la filière ont bien conscience de la nécessité de faire évoluer la sylviculture, et qu'ils ont des pistes pour y parvenir. De l'autre, expliquer le travail partenarial que l'État souhaite voir aboutir entre le parc naturel régional du Morvan et la filière forêt-bois, afin de faciliter la mise en oeuvre de ces évolutions. Pour les représentants de l'État, ce travail partenarial est essentiel si l'on veut définir collégialement les zones sur lesquelles les efforts doivent être portés en priorité (zones les plus sensibles), et pour se doter de nouvelles mesures de gestion sylvicole adaptées (relevant de la recommandation et de l'obligation). En parallèle, l'État pourra expertiser la possibilité de redéfinir le seuil d'autorisation de coupe sur les zones qui auront fait l'objet d'un accord à l'issue de ce travail partenarial.

Environnement, emplois, richesse...

À l'origine de tout cela, il y a un constat : le climat change et la société évolue. La forêt assure de nombreuses fonctions utiles à tous (stockage de carbone, préservation de la qualité de l'eau, paysage, etc.) et sa gestion doit s'adapter à de nouvelles attentes légitimes qui résultent d'une vraie prise de conscience. Mais ces évolutions sylvicoles doivent aussi tenir compte des enjeux économiques de la filière forêt-bois régionale, du nombre d'emplois qu'elle génère, de la richesse qu'elle produit. Actuellement, l'attention se focalise sur la question des coupes rases. Si la sylviculture de demain y aura moins recours, elles resteront indispensables lorsque le forestier se trouvera dans une impasse, notamment sanitaire, comme on l'observe actuellement suite aux attaques de scolytes sur épicéa. Et les coupes rases ne sont qu'une modalité de récolte. Elles ne représentent qu'un aspect d'une question plus fondamentale qui est celle de la gestion durable de la forêt à l'heure du changement climatique. Le renouvellement des peuplements en est un autre, et il est tout aussi stratégique. L'État, qui se dit pleinement conscient du poids de ces enjeux, souhaite s'engager dans la recherche de solutions réalistes en relation avec les élus régionaux et locaux, le parc naturel régional du Morvan, et les acteurs de la filière. D'où la nécessité d'établir un dialogue dont la « *première pierre* » a été posée, en quelques sortes, le 18 décembre. De ses progrès déboucheront sans doute des solutions innovantes et concrétisant l'indispensable synthèse entre développement économique et transition environnementale.

En terme de calendrier, chacun reconnaît qu'il est nécessaire d'aller vite. Le travail de cartographie des zones les plus sensibles se tient actuellement et jusqu'en février. Ensuite viendra le temps de s'atteler à la définition de mesures de gestion sylvicole pour la fin du mois de juin 2020.
Le respect de ces échéances permettra d'intégrer dans le futur Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) qui sera élaboré au second semestre 2020 par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) les enjeux du territoire du Morvan relatifs au changement climatique et aux nouvelles attentes sociétales.

Vœux de Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

Si je devais retenir une seule chose de 2019, ce serait la capacité du monde agricole à devenir acteur du changement dans tous les domaines et notamment l'environnement et la transition énergétique. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne soutient cette évolution avec conviction depuis son origine. Nous avons ainsi financé localement une trentaine d'unités de méthanisation depuis 2014.
Ce n'est que le début d'un vaste mouvement. Notre filière dédiée étudie actuellement de nombreux projets éoliens, de méthanisation ou photovoltaïques portés par une agriculture qui démontre une nouvelle fois, dans un registre radicalement différent, son utilité au territoire. Une agriculture qui réussit avec beaucoup de talent et de créativité, nous l'avons encore constaté à travers notre concours Talents Gourmands 2019, et une agriculture en grande détresse aussi, parfois... En tant qu'agriculteur, c'est un sujet auquel je suis particulièrement sensible et attentif, de même qu'aux dérives infondées de l'agribashing. Je sais pouvoir compter sur l'engagement bienveillant et expert des collaborateurs du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour accompagner chaque jour, avec fierté, tous les agriculteurs, et toutes les agricultures, dans toutes les circonstances.
En 2020, je souhaite que nous restions à l'écoute les uns des autres, pour avancer ensemble.
Bonne année à toutes et à tous.



JEAN-YVES REMILLET, PRÉSIDENT DU CRÉDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

▸ Agenda

Télédéclaration des aides animales 2020
Le dépôt des demandes d'aide ovine et caprine est à réaliser jusqu'au 31 janvier. Celui pour les demandes d'aides bovines allaitantes et laitières est à réaliser jusqu'au 15 mai. Aucun formulaire papier ne sera adressé aux exploitants pour la campagne 2020. La demande d'aide peut être réalisée par télédéclaration sur le site TELEPAC www.telepac.agriculture.gouv.fr.
Pour les aides ovines : les éleveurs doivent détenir au moins 50 brebis éligibles. Pour les aides caprines : les éleveurs doivent détenir au moins 25 chèvres éligibles. Pour les aides bovines allaitantes : les éleveurs doivent détenir au moins 10 UGB de vaches/brebis/chèvres (dont 3 vaches éligibles). La déclaration « vaches allaitantes » est à réaliser à la date optimale pour chaque exploitation, en fonction de l'effectif éligible présent et de la date de fin de période de détention obligatoire. L'effectif éligible correspond au nombre de vaches et de génisses ayant vêlé, respectant un ratio de 0,8 veau né sur l'exploitation par vache avec une durée minimale de détention de 90 jours pour ces veaux. La période de détention obligatoire est de 6 mois et elle débute le lendemain de la date de dépôt de la demande. Pour les aides bovines laitières : le cheptel laitier doit avoir produit du lait entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020. La période de détention obligatoire est de 6 mois et elle débute le lendemain de la date de dépôt de la demande. Les notices seront en ligne sur TELEPAC. Si vous êtes nouveau demandeur et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le responsable de l'aide à la DDT :
- Côte-d'Or : Chantal Magnon au 03 80 29 43.20
- Nièvre : Michèle MEHENI au 03 86 71 52 85 / 52 24
- Yonne : Isabelle LOISEAU au 03 86 48 42 28 (le matin)
Les éleveurs qui souhaitent être accompagnés dans la démarche de la télédéclaration peuvent trouver une assistance téléphonique ou prendre RDV, dans chacun des départements, auprès des structures suivantes :
-Dijon : DDT, 03 80 29 43 20
-Bretenière : FDSEA, 03 80 68 67 67
-Pouilly-en-Auxois : Chambre d'agriculture, 03 80 90 89 09
-Vitteaux : Elvea, 03 80 49 67 12
-Soussey-sous-Brionne : VT Services, 06 82 90 79 62
-Nevers : DDT, 03 86 71 52 85/03 86 71 52 24
-Nevers : Chambre d'agriculture,03 86 93 40 00
-Nevers : Elvea 71/58, 03 85 81 38 80
-Nevers : Sicafome, 03 86 84 28 75
-Nevers : CER France Alliance Centre, 03 86 71 92 50
-Auxerre : DDT, 03 86 48 42 28
-Auxerre : Chambre d'agriculture, 03 86 94 22 22
-Auxerre : FDSEA, 03 86 49 48 10



Matériel

Tracteur

01 - Vends ces retraite tracteur MF 3065 - faucheuse Kuhn - pirouette Pottinger 6 T. nombreux matériels prix à débattre
✆ **04 74 37 56 71**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

21 - Vends TX 68, 7.32 rallonge cheval très belle, 38 000 euros, - Fendt 716, 9 300 H, 29 000 euros, - benne Brochart 14 T., 10 000 euros, - faucheuse Pottinger 300, M Conditionneur de 2011, 4 300 euros, Keenan méca fibre 320, 4 000 euros (réf. 520B)
✆ **06 37 54 18 08**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

36 - Vends Témis 550 X, de 2010, 3.990 h, facture entretien récente de 7.061 euros, vendu 17.000 euros.
✆ **06 60 35 11 81.**

42 - Vends Massey MF865DS moteur ok refaire électrique - an 1962 - 1500 euros
✆ **06 70 95 87 98**

Travail sol

26 - Vends tracteur IH 523, chargeur Agram, charrue IH 2 soc HB1, scie à bois trois points. Prix 6500 euros
✆ **06 87 92 92 18**

Récolte

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 80.70, 80.60 ou 80.80, je me déplace hors département.
✆ **06 21 49 50 89.**

38 - Vends presse balles rondes 5950, 1997, très bon état, 8000 bottes : 5500 HT révisée Ets Parron.
✆ **06 72 54 89 28**

74 - Vends faucheuse Lély 320 MC 2015 6 Bon état, 5200 Ð - Vends taureau MO né 08/2017 Pénettelux Mère CL.
✆ **06 81 88 42 37**

Traitement

74 - Vds Pulvasol Berthoud 400 L, porte rampe 7m lance + tuyau 10 m. Fraise à neige Yamatsu SH9 13ML2 - SE 90 cm 13 CV 2017.
✆ **06 71 65 41 47**

Distribution

69 - Vends dérouleuse Suire de 2017 distribution droite gauche attelage relevage ou chargeur TBE.
✆ **07 87 10 77 54**

Forestier

01 - Vends grume chêne frêne coupe 2-4 m - 50 cm chauffage prix à débattre sur place
✆ **06 82 07 33 68**

Station

26 - Vends dégrilleur noix tbe, marque Amb Rousset, année 2015
✆ **06 82 05 97 02 HR**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Agri. divers

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Cause retraite, vend Renault 110 54, 851 45, IH 834 - MB IH 923, 431 - brabant Naud, 3 socs, - RB Carraro 120 - faucheuse - vibros - rotative - pulvé Hardi - centrifuge Amazone - semoir céréales, 3 m, stockage - vis, 100 - etc...
✆ **06 45 38 97 37.**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 520A)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends faucheuse Kuhn FC 200, - semoir engrais Vicon 1000 pendulaire, - chariot ancien roues en bois (réf. 0202)
✆ **06 17 70 86 63**

38 - Vends avoine printemps 1er an, semoir engrais Vicon 15-21, benne camion 9T : 950 euros, moteur réducteur évac fumier.
✆ **06 14 47 49 53**

39 - Achète tracteur Fiat série 80 et 90, Fendt, Zetor, Avto, Massey, JD, NH, Deutz, Moiss Batteuse New Holland, Claas, JD, Someca, Laverda en ts états
✆ **06 68 28 21 21**

63 - AV tra Fendt 312 TMS avec MX T1O 7500 h 37000 euros Deutz DX 365 5900 h 9800 euros covercrop 24 disques tout HY 3200 euros combiné semis DUT2Y semoir accord 3500 euros épandeur chaux Calvet 6 m 3500 euros.
✆ **04 73 85 41 09**

63 - AV tra Fendt 312 TMS avec MX T1O 7500 h 37000 euros Deutz DX 365 5900 h 9800 euros covercrop 24 disques tout HY 3200 euros combiné semis DUT2Y semoir accord 3500 euros épandeur chaux Calvet 6 m 3500 euros.
✆ **04 73 85 41 09**

69 - Vends benne 3 points - Tribenne hydraulique L1,70 m. h. 1,10 m. H. 0,5m+0,5m. Faire offre.
✆ **06 30 16 89 88**

69 - Vends pirouette Claas Volto 450 H Cornadis Suédois 3 panneaux de 5 m. et 1 panneau de 6 m. - Barrières avec passage de veaux - Barrières réglabes 3-4 m. et 4-5 m. - 1 desileuse Jeantil D2000.
✆ **06 50 03 93 00**

71 - Cse maladie, vend fauch. Claas 3,50 m, Rd baller Claas 46, moulin à farine sur coffre, monosem 4 rgs, Keenan, 14 m3. Mont-Saint-Vincent.
✆ **06 25 69 09 92**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


71 - Vends quad Can-AM 450 Outlander, 2017, 4 roues mot., 3.800 km, TB état révisé, 4.900 E + tubul. écurie entravée, attaches, abreuvoirs, 1.800 E + presse BR 740 New Holl., 2003, 6.500 E + bétaillère Cargo VX 6900, 2013, 6,90 m, porte gde ouverture 7.500 E + tracteur John Deer 6520SE, 6 cyl. en l'état, 9.800 h, 120 ch, 2006, 18.000 E.
✆ **06 09 44 66 09 ou 06 20 71 54 47 le soir.**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vends Kangoo 1.5 DCI 80cv 234000kms bon etat entretien dans garage nombreux travaux effectués récemment controle OK 1800 HT .
✆ **06 89 89 28 63**

Tourisme

69 - Vends AX 11 TGE 1990 Ess. 4 ch. 5 Pl. 1ère main 91000 kms TB Etat 1400 euros.
✆ **04 78 56 64 89**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend luzerne foin et enrubannée ttes coupes 180 Ð départ + livraison / conventionnel /C2
✆ **06 08 65 61 75**

01 - Vends foin 2019 balles rondes 120x120 bonne qualité
✆ **06 10 95 87 94**

01 - Vends foin 2019 balles rondes diam 140 prix 120Ð/T. Secteur Dombes.
✆ **04 74 24 50 12**

26 - Vends foin PN, paille BR 120*120 bonne qualité.Tank à lait 800L, aplatisseur à céréales, machine à traire chèvre Delaval 16 postes TBE.
✆ **06 88 48 14 29**

38 - Vends foin récolte 2019 en R 120x120 possibilité de livraison en rayon de 20 kms
✆ **06 28 27 16 21**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Producteur vend maïs épis en bottes, analysé, foin G bottes carrées - livraison possible
✆ **06 14 96 23 01**

Fourrage

01 - Vends foin et regain récolte 2019 bottes carrées 120/90 possibilité de livraison
✆ **06 87 57 08 92**

18 - Vends très belle paille, sous abri, bottes cubiques 90x120, livraison assurée.
✆ **06 17 84 34 79.**

19 - AV 100 T de très bon foin
✆ **06 33 86 35 42**

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2019
18 200 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com


21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 020D)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

26 - Vends foin et luzerne bottes rectangulaires et paille bottes rondes
✆ **06 81 34 72 93**

Propriété

38 - Vends pavillon vide sanitaire chauffage double mixte.
✆ **04 76 38 15 57 ou 07 80 36 41 18**

58 - Vends exploitation agricole avec longère plus bâtiments dont 1 en bois récent plus 23 ha 73 a 55 ca de terres, secteur Nord 58 Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 020C)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Divers

Monsieur FRANCK
GRAND VOYANT MEDIUM GUERISSEUR
Expert retour affectif de l'Etre aimé, désenvoûtement, etc
07 51 92 92 20
Travail sérieux et efficace

21 - Vends fumier de bovins, grosse quantité, nord du département (réf. 0201)
✆ **06 83 59 60 13**

38 - Mag producteurs vend mobilier bois : présentoire fruits + 1 légumes, vitrines froid LS groupes froids
✆ **06 07 57 45 70**

38 - Recherche propriété avec terrain pour élevage caprin (50 bêtes) en loc ou achat, étudie toutes propositions.
✆ **06 52 35 37 88**

38 - Vends coupes bois acacia, tonneaux barres.
✆ **04 74 20 39 29**

38 - Cherche mobylette Peugeot 103 ou moto-bécane ou scooter roulant ou pour pièces
✆ **06 61 65 28 52**

39 - Vends Paille de Blé et Orge. Dim 90X120 - stockée à l'abri. Prix : 90 euros HT la tonne livrée
✆ **07 57 50 19 83**

Offre

Emploi

Dans le cadre de son développement, une entreprise familiale de conception, de production et de commercialisation de matériel agricoles de désherbage mécanique, implantée dans l'Yonne

RECHERCHE
UNE (UN) TECHNICIEN, MONTEUR QUALIFIÉ

POSTE ET MISSIONS
Rattaché au responsable de production, vos missions sont les suivantes :
- Réaliser les travaux d'assemblage mécanique en respectant les process internes.
- Réaliser les installations hydrauliques sur les biens produits par B.C. Technique Agro-Organique, en respectant les fiches techniques et/ou les instructions du responsable de production.
- Réaliser les installations électroniques / électriques (12V / 24V) sur les biens produits par B.C. Technique Agro-Organique, en respectant les fiches techniques et/ou les instructions du responsable de production
- Participer aux formations internes et/ou externes mises en place par le responsable de production, afin d'acquérir de nouvelles compétences.

PROFIL
Vous disposez d'une expérience sur un poste similaire dans l'assemblage de solutions mécaniques (chez un constructeur de matériel agricole, en concession agricole / automobile ou vous êtes passionné par la mécanique).
Rigoureux, vous êtes reconnu pour votre capacité d'adaptation, votre forte flexibilité et votre disponibilité.
Pour ce poste, votre envie de travailler avec des pièces mécaniques neuves / propres, dans un environnement de travail organisé sera votre force.
Nous vous offrons un cadre de travail stimulant dont le challenge sera de participer pleinement à la réussite de l'entreprise, ceci par un travail collaboratif au sein d'une équipe accueillante, qui saura faciliter votre intégration.
Nous vous proposons un CDI, avec une rémunération basée sur un fixe déterminé par votre niveau de compétences.

@ : contact@bc-technique.com
Tel : 03 86 34 31 64
PHENIX AGROSYSTEM

SICAREV COOP
Notre coopérative recherche **pour le site de POUILLY EN AUXOIS**
Bouvier / Agent de tri (H/F)
Vos missions :
Gérer les flux, le tri des bovins (manipulation, gestion de la traçabilité) organisation, nettoyage et maintenance du centre.
Votre profil :
Connaissances et aptitudes à la manipulation des bovins, maîtrise des outils informatique et documentaires, autonome et dynamique.
CDD / Temps partiel / Salaire selon expérience
Envoyer lettre + CV à CHAROLLAIS VIANDES
ZA Champ Bossu - 71600 Paray le Monial ou sur lucie.acerbis@sicarev.com

18 - Vallée de Germigny, exploitation céréalière recherche salarié agricole, expérience souhaitée, autonome, pour travail du sol, engrais, semis, entretien + mécanique. Permis B. Mars 2020. CV + lettre de motivation. Contact : lourosse18350@gmail.com
✆ **06 62 06 22 77.**

39 - JH cherche emploi en agricole E T A sauf vache laitière. Sérieux, motivé
✆ **06 44 31 65 10**

39 - Entreprise de travaux agricoles secteur Dole Auxonne recherche chauffeur tracteur en CDI pour conduite épareuse, presse... Connaissance mécanique indispensable
✆ **06 85 40 05 69**

SICAREV COOP
Notre coopérative recherche **deux personnes** pour le secteur de la **NIÈVRE (58)** et pour celui de la **Côte d'Or (21)**
Technico-Commercial (H/F)
Vos missions :
Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et sur un secteur géographique défini, les achats de bovins chez les adhérents ; apporter aux adhérents un conseil global en élevage (technique, écononmique, règlementaire).
Votre profil :
Issu(e) de formation supérieure agricole BAC à BAC+3, maîtrise des outils informatiques et documentaires, autonome et dynamique
CDI à temps plein
Salaire selon expérience / Poste à pourvoir dès que possible
Envoyer lettre + CV à CHAROLLAIS VIANDES
ZA Champ Bossu - 71600 Paray le Monial ou sur lucie.acerbis@sicarev.com

03 - Le journal L'Allier Agricole recrute un(e) Technico-Commercial(e)- Poste CDI - envoi de vos candidatures à allieragri@reussir.fr - Offre + détaillée sur
✆ **www.allier-agricole.com**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Mariage

Rencontre

71 - Dame 61 ans désire rencontrer homme agri. ou viti entre 58 et 62 ans,changement de vie, pour relation sincère et durable. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 02VB1)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Terres de Bourgogne
TB
agribourgogne.fr

Animaux

Bovin

18 - Vends 9 laitonnes, lettre P, nées en décembre 2018, janvier et février 2019, inscrites au HBC, très bonnes origines, cause surnombre. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.**

18 - Vends tx limousins, issus IA/TE, 1 de 25 mois, nombreux 15 mois, nombreuses origines, sans cornes.
✆ **06 65 68 06 68 ou 02 48 96 09 80.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

42 - Vends taureaux Charolais 15 mois issus insémination. GAEC ELEVAGE PLASSE - REGNY
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vends taureaux charolais HBC de 1 à 2 ans, hivernés au pré IBRA TGS - DENIS JF - Vougy.
✆ **06 82 46 99 41**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas- 21230 Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 13 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distance (réf. 500D)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends génisses charolaises HBC de 30 mois suitées, - 1 douzaine de vaches gestantes, - 5 taureaux 2 ans, - 8 veaux 1 an, IBR A, TGS. Dessauny François. (réf. 020E)
✆ **06 27 09 22 58**

VENTE AUX ENCHÈRES
Station BIEN NAÎTRE du MARAULT (58)

Jeudi 23 Janvier

Ferme du Marault, Magny-Cours (58)

50 reproducteurs charolais sélectionnés par le HBC

9h00 : présentation des animaux - 14h00 : VENTE

Catalogue et vidéos sur www.charolaise.fr

21 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage HB Limousin vend jeunes taureaux, génisses 15 mois et 1 taureau adulte, TGS, livraison assurée (réf. 510C)
✆ **06 30 82 41 63**

38 - Vends taureaux Blonde d'Aquitaine 4ans1/2 bonnes origines.
✆ **07 68 01 27 90**

58 - Vends reproducteurs CHAROLAIS 1 an, 2 ans, 3 ans, HBC ou non, TGS. GAEC Montcharmont R. et T. - Millay (réf. 020A)
✆ **06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68**

63 - AV velles + VL jersiaises UPRA CL.
✆ **06 25 69 41 15**

69 - Vends vaches Montbéliardes au lait ou prête terme le 9 janvier CL.
✆ **07 82 12 66 21**

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
UNION CHAROLAIS CROISSANCE

• 15 et 29 janvier
• 5 février

STATION DE CHARMOY (89)

Garanties sanitaires et de reproduction

UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 09 82 85 46

www.charolaiscroissance.fr

69 - Vends génisses limousines 18 mois et mâles reproducteurs et broutards limousins.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - AV cause cessation vaches charolaises avec veau génisses 2 ans à saillir.
✆ **06 66 74 42 86**

71 - Vends taureaux charolais 2 ans, hivernés au pré, TGS, livraison possible. Pallot, Oudry 71.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Choix repros mâles limousins inscrits 18 mois, 1 adulte, mixité, lait, docilité. EARL Limouzen.
✆ **06 86 83 84 64**



71 - Vends vaches charolaises, vêlage janvier, février, mars, garantie sanitaire.
✆ **06 82 40 88 85**

71 - Vends 40 taureaux 20 mois, 7 génisses 18 mois, 40 laitonnes, le tout HBC, vidéo sur www.simongenetic.com ou gaec.bonnot.free.fr, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends 3 génisses normandes une fraiche de lait et les 2 autres vêlages janvier, IBR A indemne de BVD, livraison possible.
✆ **06 08 95 93 72**

74 - Prends bêtes en pension - aire paillée - ration ensilage maïs - minéraux à volonté.
✆ **06 08 53 93 69**

Ovin

21 - Vends brebis grivettes. Laisser message, je vous rappelle (réf. 020B)
✆ **03 80 64 72 86**

42 - Achète brebis chèvres réformés agneaux toutes catégories.
✆ **06 07 96 23 40**

71 - Vends brebis charollaises, nées en 2018, mises en lutte le 02/10/19, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

Porcin

69 - Vends porcs fermiers nourris aux produits de la ferme.
✆ **06 82 35 31 37**

Volaille-Lapin

38 - Vends élevage avicole pour fin 2020 en vente direct marchés mag producteurs bonne rentabilité
✆ **06 07 57 45 70**

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité
✆ **04 74 90 91 90**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

Chien

39 - Vends 10 chiots même portée Beauceron non LOF nés le 07-11-2019, tatoués, vaccinés, Siret 50927672100032, 450 euros unité
✆ **03 84 48 92 20 ou 06 87 46 97 83**

42 - Vends 5 chiots Border Collie nés le 21/10/2019 1m 4 f parents sur bovins mère 250269801562767 siret 40951067400016
✆ **06 18 83 42 48**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

Cabinet 3a
2bis rue Georges Charpak
76130 MONT SAINT AIGNAN

NON RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIETE BOURGUIGNONNE DE REVETEMENTS ELECTROLYTIQUES
SAS capital de 154 700 €
Siège social : 8 route du Logis
21120 GEMEAUX
016 450 835 RCS DIJON

Aux termes de l'AGM du 16/12/2019, il a été de ne pas renouveler les mandats de :

*la société AUDIT EXPERTISE ET GESTION, commissaire aux comptes titulaire, *M. Yves MAZO, commissaire aux comptes suppléant, et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

AL210226358

SUCCESSION

SELAS «LEGATIS DIJON QUETIGNY», 23 RUE BUFFON 21000 DIJON

Par testament olographe du 23 avril 2008, M. Philippe René MOREDDU décédé à QUETIGNY (21800), le 09 octobre 2019 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Christine GARNIER, notaire à DIJON, le 11 décembre 2019 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de DIJON, le 17 décembre 2019.

L'opposition pourra être formée auprès de Maître Anne SUDRE, notaire à TORCY (Seine et Marne) 4 bis, rue de Paris, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

Pour avis.

Maître Christine GARNIER

AL210226335

NOMINATION

SOREVI

Société anonyme au capital de 2 600 000 euros. Siège social : Route de Challanges 21200 BEAUNE (Côte d'Or)335 780 490 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2019, il résulte que M. Alain CASTEL demeurant à YVRAC (33370) 2, route de Montussan, a été nommé en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Jean-Bernard CASTEL, décédé.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

Le représentant légal

AL210226341

PIN HYDRO SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 120 000 Euros
Siège social
4 Rue de Meuvain - 21220 FIXIN
R.C.S. : 479 066 748 RCS DIJON

Suivant délibération du 28 Mars 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de la société CABINET GAMET AUDIT SARL, Monsieur Cyril DOMAISON domicilié à SAINT DENIS LES BOURG (01000) 865 Chemin des Lazaristes, pour une période de six exercices à compter du début de l'exercice en cours. Le dépôt prescrit par la Loi sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis.

AL210226344

MODIFICATIONS

Par décision du 20.12.2019 de TYCO ELECTRONICS-SIMEL, SAS, capital 1.600.000 €, siège : 1, rue Paul Martin 21220 Gevrey-Chambertin, 017.050.410 RCS Dijon, l'Associé unique a décidé de nommer, en qualité de Directeur Général M. Patrick MAERTEN demeurant 132D rue de Longvic 21000 Dijon en remplacement de M. Davide ELISEI.

AL210226366

CLOS 79

Société en actions simplifiée
au capital de 8.000€
Siège social : 79, rue Devevey
21200 Beaune
RCS Dijon 835 356 353

Par décision de son représentant légal et conformément aux dispositions des statuts de l'entreprise, M. Jinfei CHAI est nommé directeur général de l'entreprise pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis

AL210226375

TRANSFERT DE SIÈGE

BLOOM & BLUSH

SASU au capital de 6000 ? Siège social : 19 boulevard carnot, 21000 Dijon 837 526 920 RCS de Dijon L'AGE du 09/12/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 79 avenue victor hugo, 21000 Dijon, à compter du 09/12/2019. Mention au RCS de Dijon

AL210225374

SARL VDB7 CONSULTANT

SARL au capital de 20.000 Euros
Parc Technologique
29 rue Louis de Broglie
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 428 742 571

Par délibération en date du 23 décembre 2019, le siège social a été transféré 4 allée Lamartine à 21240 TALANT.

LA GERANCE

AL210226338

MODIFICATIONS

SOCIETE TECHNO-POLYMERES
SARL au capital de 137.700 euros
Siège social :
Chemin des Venères 21340 Nolay
344 405 139 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7 Chemin de la Hutte- Hameau de Gaillonnet-95450 Seraincourt.

La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise.

Pour avis *AL210226360*

COSTAUDIT R2A

SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 18-20 rue Tronchet
69006 Lyon
RCS Lyon 819 307 133

Par assemblée générale du 5/12/2019, les associés ont transféré le siège social au 9 rue Bordot 21000 Dijon et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

AL210226365

SCI ANDREA

SCI ANDREA, au capital de 1 000 euros, siège social : 37 Rue Paul Claudel 21000 DIJON, 439 419 938 RCS DIJON, AGE du 20/12/2019 : transfert du siège social au 29 Rue Chanoine Bordet 21000 DIJON. Pour avis

AL210226377

MODIFICATION DE CAPITAL

ATELIER SARRASIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 11.200 €
Siège social :
4 bis rue Léon Fourney
21500 MONTBARD
807 845 490 R.C.S. Dijon

Suivant PV en date du 24/12/2019, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 250.550 € pour le porter à la somme de 261.750 € puis de le réduire de 250.550 € pour le ramener à la somme de 11.200 € afin d'apurer les pertes. En conséquence, les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés et les capitaux propres se trouvent reconstitués à un montant au moins égal à la moitié du capital social. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL210226373

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux

Monsieur Etienne, Marie, Joseph GENET, ingénieur, et Madame Dominique, Anne-Marie LECAILLON, sans profession, son épouse.

Demeurant ensemble à DIJON (21000), 4 rue d'Alise.

Nés savoir :

- Monsieur à PARIS (75008), le 3 décembre 1949.

- Madame à PARIS (75003), le 25 janvier 1950.

Tous deux de nationalité Française.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PARIS (75015), le 5 juillet 1973 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Aménagement du régime matrimonial :

- en apportant à la communauté des biens propres à Monsieur Etienne GENET : lots 10, 19, 39, 40, 41 et 72 dépendant d'un ensemble immobilier sis à PARIS (75017), 70 rue de Tocqueville et 103 rue Cardinet, cadastré section CG numéro 189 pour une contenance de 05 ares 04 centiares.

Cette mise en communauté ne donnera lieu à aucune récompense à la charge de cette dernière.

- en prévoyant une clause de préciput sur la résidence principale.

Acte contenant l'aménagement du régime matrimonial reçu par Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à Dijon, le 23 décembre 2019.

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo.

Pour avis et mention.

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire.

AL210226342

Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY » 23 Rue Buffon – DIJON.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER, Notaire à DIJON (21) le 26/12/2019, Mr Philippe Henri POIRIER, retraité,né à DIJON (21000) le 10 mars 1953 et Mme Corinne Marie-Simone NOVACK, retraitée, née à BELLEFOND (21490) le 11 décembre 1958, son épse, dmt à DIJON (21000) 33 rue Prosper de Barante.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts aux termes d'un contrat reçu à DIJON, le 19/12/2007 préalable à leur union célébrée à DIJON, le 03/01/2008.

Ont aménagé leur régime matrimonial,

- Par apports de biens propres à la communauté par Monsieur POIRIER,

- en stipulant qu'en cas de dissolution dudit régime par décès et dans ce cas seulement, aucune récompense ne sera due,

- et en stipulant une clause de reprise des apports en cas de divorce.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me NOURISSAT-GONTHIER, notaire à DIJON.

Pour avis et mention.

Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER, notaire

AL210226356

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Mikaël LERCH, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Mikaël LERCH, notaire associé» titulaire d'un Office Notarial à RECEY-SUR-OURCE (21290), 8 Place de l'Hôtel de Ville, CRPCEN 21058, le 31 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : Monsieur Alain Jean-Pierre GUINARD, militaire retraité, et Madame Laurence EVA, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à MOLESME (21330) 25 rue de l'Europe.

Monsieur est né à MONTBELIARD (25200) le 29 juillet 1966,

Madame est née à MAISONS-ALFORT (94700) le 22 mai 1969.

Mariés à la mairie de MOLESME (21330) le 20 août 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Tout créancier peut s'opposer à ce changement dans les trois mois suivant la présente insertion. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, sont notifiées au notaire qui a établi l'acte. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance de leur domicile.

Pour insertion.

Le notaire. *AL210226378*

MODIFICATION DE STATUTS

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

SOCIÉTÉ CIVILE P.L.C.

Suivant assemblée générale extraordinaire des associés du 18 octobre 2019, de la Société Civile P.L.C. au capital de 154 125,96 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 71 rue Béranger, immatriculée au RCS DIJON sous le n° 409 267 242, il a été décidé les modifications suivantes :

- Extension de l'objet : Désormais, l'objet social est « La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration de différentes propriétés situées à Paris (17ème) 171 avenue de Clichy et ci-après désignées, ou ailleurs en France, et plus généralement toutes les opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et non susceptible de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.»

- Changement de gérant :

* Gérant Sortant : Madame Jacqueline Andrée Amélie OUDIN épouse LEGER, demeurant à DIJON (21000), 71 rue Béranger

* Nouveaux Gérants : Monsieur Pascal, Louis, Gaston LEGER, né à PARIS (75012), le 24 octobre 1960, demeurant à CHATOU (78400), 28 allée du Tour des Roses et Monsieur Laurent, Jean-Pierre LEGER, né à PARIS (75012), le 6 janvier 1965, demeurant à ASNIERES SUR SEINE (92600), 2, Allée Louis Jouvet

- Transfert du siège social :

* Ancienne mention : le siège de la société est fixé à : DIJON (21000), 71 rue Béranger

* Nouvelle mention : Le siège de la société est fixé à : CHATOU (78400), 28 allée du tour des roses

L'inscription modificative concernant les changements d'objet et de gérant sera portée au RCS de DIJON puis l'inscription modificative concernant le transfert du siège social sera portée au RCS de VERSAILLES.

POUR AVIS ET MENTION

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire

AL210226339

CASINO DE SANTENAY

SAS au capital de 93 300 euros
Siège social : 9 avenue des sources
21590 Santenay
516 620 192 RCS Dijon

Le Comité Stratégique du 25.10.2019 a: - pris acte de la démission de Madame Joelle ARREGLE JAUBERT - nommé Monsieur Laurent JOURDAIN , de nationalité française, né le 26 mai 1969 demeurant à Toussieux (01600), 169 Route de Sainte Euphémie en qualité de Président à compter du 1.11.2019 . Dépôt légal au Greffe de Dijon

AL210226351

MODIFICATIONS

CHEZ LOCA
SARL au capital de 6.000 euros
SIEGE SOCIAL : 21 rue Angélique Ducoudray
21000 DIJON
RCS DIJON 832.528.285.

Suivant un procès-verbal en date du 14novembre 2019, l'associé unique décide à compter du 2 décembre 2019 :

De transférer le siège social à DIJON (21000) 73 rue de Mirande

De modifier l'objet social qui se rédige désormais comme suit : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à DIJON (21000) 73 rue de Mirande, sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS ou toute autre enseigne appartenant au groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. La fourniture de tous services, de toutes prestations de service à la clientèle et la vente de marchandises y afférentes ; l'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur sans chauffeur.

Les articles 2 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

La société est gérée par Monsieur Nicolas LOCATELLI, domicilié 1 rue Jacqueline de Romilly 21000 DIJON

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON

AL210226354

LE TOIT BEAUNOIS

RUE DU PAQUIER,
21200 BLIGNY LES BEAUNE
422 249 334 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique en date du 26/12/2019, il a été décidé - de transformer la société en société par actions simplifiée, et d'adopter le texte des statuts qui régiront la société sous sa nouvelle forme, emportant cessation des fonctions de gérant de Monsieur Patrick MALGAT. La dénomination sociale, l'objet de la société, son siège, sa durée et le montant de son capital demeurent inchangés. - de nommer en qualité de président : la société HOLDING MALGAT, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 €, dont le siège social est à BLIGNY LES BEAUNE (21200), rue du Paquier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 495 158 768,

- d'opérer une division des 650 titres anciens en 10 400 titres nouveaux. Le regroupement est opéré par échange de titres, à raison de 1 titre ancien d'une valeur nominale de 16 €, pour 16 titres nouveaux, de 1 € de valeur nominale chacun.

Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. Les cessions d'actions sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts.

AL210226357

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 06/01/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MARSANNAY-LA-COTE: Terre à vigne AOP Marsannay rosé - Classification urbanisme : PLU zone Ap3

3 a 66 ca - Champforey: BI-161

AUXONNE: Terre - Zone A du PLU

11 a 00 ca - Le chene brule: ZC-12

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

AUXONNE – Terre - Zone A du PLU

29 a 50 ca - 'Aux barottes': BI- 118

66 a 95 ca - 'La rente molle': ZV- 146 - 'Le charmoy': BV- 56[155]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27/01/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210226383

VOISIN

S.A.S. au capital de 349.400 euros
15, Place Grangier - 21000 Dijon
310 057 625 RCS DIJON

Suivant décisions en date du 16/12/2019, l'associé unique a décidé d'adopter, à compter du 16/12/2019, comme nouvelle dénomination sociale «Atland Voisin», et de modifier les statuts en conséquence.

Pour avis.

AL210226376

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 14/02/2018 à Dijon, par le bailleur : la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 euros, dont le siège est à DIJON (21000) - 103 rue de Corcelles, RCS Dijon 502 127 962, au locataire-gérant : M. Sébastien LEVITTE « TAXI SEB LEVITTE », dmt à GENLIS (21110) - 12 avenue de Bourgogne, et portant sur un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°2 est situé sur la commune de Genlis, est venu à expiration le 31/12/2019.

Pour unique insertion

Le locataire-gérant

AL210225491

FOSSEPREZ

SCEA au capital de 68 990 euros, siège social : 26 Rue de la Roche 21330 LAIGNES, RCS DIJON 321 760 522, AGO du 13/12/2019 : démission de MM. Michel et Philippe FOSSEPREZ des fonctions de cogérant à compter du 31/12/2019.

Pour avis

AL210226343

SARL FILEAS
Fiscal & Légal Assistance
Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

COLLEGIALE DE THIL

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Butte de Thil
Hameau de Maison Dieu
21390 VIC SOUS THIL
791 053 309 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 04.11.2019, la collectivité des associés, suite au décès de M. Andrew KUGLER, Gérant, survenu le 31.10.2018, a décidé de : nommer, à compter du 04.11.2019, en qualité de nouveaux gérants : . M. Karras KUGLER demeurant 800 Rocky River Road Austin Texas 78746, . M. Greigh KUGLER demeurant 801 N Tumbleweed Tr. Austin Texas 78733, . M. Khib KUGLER demeurant 4520 Dusik Ln Austin Texas 78746. modifier le deuxième paragraphe de l'article 17 (GERANCE) des statuts en conséquence. RCS : DIJON. Pour avis

AL210226345

MARTIN HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 364 680 euros
Siège social : 13, rue Champeau
21850 ST APOLLINAIRE
799 226 758 RCS DIJON

L'assemblée générale mixte du 29 11 2019 a constaté la démission de ses fonctions de cogérant de M. David MARTIN avec effet au 01/01/2020 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis – La Gérance

AL210226350

LES TERROIRS DE BACCHUS

SCI au capital de 228 750 €
Siège social : 27 route de Santenay
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
RCS de DIJON 429 123 326

L'AGE du 12/10/2019 a décidé à compter du 20/12/2019 de nommer en qualité de gérant Monsieur WISSOCQ Hammuel, demeurant 247 av de Lattre de Tassigny, 59700 MARCQ-EN-BARŒUL en remplacement de Monsieur BREBBIA Guillaume, pour cause de démission.

Modification au RCS de DIJON.

AL210226367

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

PHARMACIE PIMPIE-BERTRAND SNC

Société en Nom Collectif
Au capital de 152 000 Euros
Siège Social : 65, Rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON
441 504 008 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2019 a pris acte de la fin du mandat de Mme Marie-Hélène PIMPIE née BRETON, co-gérante, et de son départ en qualité d'associée en nom, suite à son décès survenu le 21 février 2019. La gérance continue d'être assurée par Mme Corinne BERTRAND née BRETON, seule gérante restant en fonction. Suite à une cession de parts sociales en date du 26 décembre 2019, Mme Corinne BERTRAND née BRETON reste seule associée en nom. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis

AL210226368

NON DISSOLUTION

A2MO.EXE

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 avenue Albert Camus
21000 DIJON - RCS DIJON 814 543 591

Par décision en date du 3/12/2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL210226361

DISSOLUTION LIQUIDATION

LE COMPTOIR DE LA CHOUETTE

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 8 000 euros Siège social : 20, rue de l'Aule 21410 FLEUREY SUR OUCHE 818 143 257 RCS DIJON Le 25/11/2019 à Fleurey s/ Ouche, l'associée unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL210225459

ZENON

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 300 euros
Siège social et de liquidation:
13 rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJON
813 594 918 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé David FOUCHARD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur.

AL210226331

SCI CLARINETTE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 14 Bis Rue de la Breuchillière
21000 DIJON
Siège de liquidation :
13 Bis Rue du Champ aux Prêtres
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. DIJON 498 430 115

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Luc MOULAINE, demeurant 3 Route d'Is sur Tille à MOLOY (21120), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 13 Bis Rue du Champ aux Prêtres à SAINT APOLLINAIRE (21850). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS. Le Liquidateur.

AL210226340

CASH EMBALLAGE DIJON

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 42 000 euros
Siège social : 2, boulevard Clémenceau,
21000 DIJON
Siège de liquidation :
2, boulevard Clémenceau - 21000 DIJON
334 666 849 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 15 décembre 2019 a approuvé le compte

définitif de liquidation, déchargé Mademoiselle Marie-Paul ELBERS, demeurant à DIJON (21000) - 16, Rue du Général de Nansouty, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL210226372

LES HAUTS DE SOMBERNON

SCI en liquidation au capital de 152,45 euros
Siège social : Impasse Gallo Romaine
21540 SOMBERNON
411 532 690 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/12/2019, l'AG Extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/12/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

AL210226381

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à LANTILLY du 16/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société de participations financières de professions libérales de vétérinaires sous la forme d'une Société par actions simplifiée - Dénomination : DESCHAMPS JEAN-BAPTISTE HOLDING - Siège : 1 rue Saint-Antoine, 21140 LANTILLY - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 1 500 euros - Objet : détention de titres de sociétés d'exercice libéral - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Jean-Baptiste DESCHAMPS demeurant 1 rue Saint-Antoine, 21140 LANTILLY- la Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL210225502

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SOUHEY du 16/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société de participations financières de professions libérales de vétérinaires sous la forme d'une Société par actions simplifiée - Dénomination : ABC HOLDING - Siège : 10 rue Principale, 21140 SOUHEY - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 1 500 euros - Objet : détention de titres de sociétés d'exercice libéral - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Béatrice LAMBLIN demeurant 10 rue Principale, 21140 SOUHEY - la Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL210225503

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à SEMUR EN AUXOIS du 16/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société de participations financières de professions libérales de vétérinaires sous la forme d'une Société par actions simplifiée - Dénomination : LUCAS LUDOVIC - Siège : 10 rue des Prés Bas, 21140 SEMUR EN AUXOIS - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 1 500 euros - Objet : détention de titres de sociétés d'exercice libéral - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Ludovic LUCAS demeurant 10 rue des Prés Bas, 21140 SEMUR EN AUXOIS - la Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL210225504

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 23/12/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FAM

Siège : 6 Rue Magdeleine - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS

Objet : Location meublée non professionnelle

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Gérance : Mme Estelle BLOIS et M. Eric BLOIS, demeurant tous deux 6 Rue Magdeleine – 21800 NEUILLY CRIMOLOIS

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL210226347

AREV

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 29, avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Beaune du 28/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : AREV Siège social : 29, avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE Objet social : l'acquisition d'un immeuble , l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Madame Marianne ROUSSEY demeurant 29 avenue de l'Aigue 21200 BEAUNE Monsieur Didier ROUSSEY demeurant 29 avenue de l'Aigue 21200 BEAUNE Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL210226352

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/12/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ALABEURTHE De l'entrepôt à la distribution Objet social : L'entreposage, le négoce, le stockage, le magasinage, la logistique, la manutention de toutes pièces, marchandises et tous produits de toute nature notamment de consommation et industriels, Siège social : 15 rue Jacques Germain, ZI Beaune Savigny, 21200 Beaune. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Président : HOLDING ALABEURTHE, SAS au capital de 10176 euros, ayant son siège social 4 route d'Auxerre, 89800 Chablis, 352 679 773 RCS d'AuxerreAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL210226355

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAXILLY SUR SAONE du 03.01.2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : URGENCE AUTO Siège : 32 Route de Talmay, 21270 MAXILLY SUR SAONE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 € Objet : La société a pour objet en établissement fixe et/ou en itinérance : Commerce de détail de tous accessoires, équipements et pièces détachées se rapportant à l'automobile, aux engins agricoles, aux poids lourds et tous cycles, de tous carburants, lubrifiants et produits d'entretien, Réparation, entretien et révision de tous véhicules automobiles, engins agricoles, poids lourds et tous cycles, customisation de véhicules automobiles et cycles à moteur (flocage, covering), Négoce et location de tous véhicules automobiles neuf et/ou d'occasion, Prestations de nettoyage de tous véhicules, Dépannage et remorquage de véhicules, Contrôle technique automobile. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Guillaume POISSON, demeurant 32 Route de Talmay 21270 MAXILLY SUR SAONE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. POUR AVIS Le Président

AL210226380

NIÈVRE

➜ DIVERS

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

OPTIQUE POITRENEAU

SAS au capital de 125.000 euros
Siège social : 29 et 31 rue Saint Jacques
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
341 082 782 RCS NEVERS

La loi du 22 mai 2019 ayant supprimé l'obligation pour les sociétés ne dépassant pas certains seuils de désigner des commissaires aux comptes, l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2019 a décidé de ne pas procéder au remplacement des commissaires aux comptes titulaire Madame Danielle BOULAY et de son suppléant la société CECOTTI Thierry et associés.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le Tribunal de Commerce de Bourges a par jugement en date du 09/12/2019, prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

NEVERS VI 2 (SARL)

61, BOULEVARD CAMILE DAGONNEAU

58640 VARENNES VAUZELLES

RCS NEVERS : 480 029 586

Achat, vente de tous véhicules, entretien, réparation, négoce de pièces détachées et accessoires.

LE GREFFIER

AL580226350

Pour avis, le Président, M. POITRENEAU

AL580226363

➜ DÉMISSION

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

EVORIAL

SELAS de Laboratoire de Biologie Médicale
au capital de 172.000 €
Siège social : 37, rue St-Martin
58000 NEVERS
328 162 284 RCS NEVERS

Suivant décisions du 19 décembre 2019, les associés ont pris acte de la démission de M. Marc LEVY dt «Le Château» 58000 SERMOISE SUR LOIRE de son mandat de Directeur Général de la société au 31 décembre 2019.

Pour avis, le Président M. GUINET

AL580226371

➜ NOMINATION

DOMAINE MASSON-BLONDELET

Société par actions simplifiée
Capital : 175 000 €
1 rue de Paris 58150 POUILLY SUR LOIRE
SIREN n° 479 143 802
RCS de NEVERS

Par décision du 16 décembre 2019, les actionnaires de la S.A.S. **DOMAINE MASSON-BLONDELET** ont nommé aux fonctions de président, pour une durée illimitée, Mme Mélanie MASSON, épouse JEANNOT, domiciliée à POUILLY SUR LOIRE (58150), 44 avenue Nationale, en remplacement de M. Jean-Michel MASSON, démissionnaire.

-Ancienne mention : M. Jean-Michel MASSON, domicilié à POUILLY SUR LOIRE, 40 avenue de la Tuilerie.

-Nouvelle mention : Mme Mélanie JEANNOT, domiciliée à POUILLY SUR LOIRE, 44 avenue Nationale.

Pour avis le Président

AL580226359

SCI LA SANDREUSE
Au capital de 47.700,00 Euros
Siège : Champs de l'Eglise
58120 CHAUMARD
RCS NEVERS n° 443728019

NOMINATION D'UN GERANT

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée ordinaire en date du 25 Février 2017, il a été nommé au poste de Co-Gérant : M. Guy RICHOMME, demeurant à LA GRANDE VERRIERE (71990) « Les Vernottes », pour une durée illimitée.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Pour avis

AL580226361

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

BAUDRAS ET FILS

SAS au capital de 120.000 €
Siège social : 31 rue du Petit Mouësse
58000 NEVERS
340 174 051 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'associée unique du 20 décembre 2019 les modifications ci-après à publier :

Anciennes mentions

Président : M. Hugues BAUDRAS dt 96 rue Melle Bourgeois - 58000 NEVERS

Directeur Général : M. Dominique BAUDRAS dt 25 avenue des Gondelins – 58130 GUERIGNY

Nouvelles mentions

Présidente : la société ADW FINANCE, 31 rue du Petit Mouësse - 58000 NEVERS, immatriculée 878 558 402 RCS NEVERS

Pour avis, la Présidente ADW FINANCE

AL580226386

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LB

SCI au capital de 27136 € Siège social : LIEU DIT «LES BRUYERES», 58240 Fleury sur Loire 439 163 155 RCS de Nevers L'AGE du 20/05/2019 a décidé de transférer le siège social de la société CHEZ MR ELBEZ 26 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY, 95470 Survilliers, à compter du 20/05/2019. Objet social : ACQUISITION, PROPRIÉTÉ, GESTION ET, NOTAMMENT, EXPLOITATION PAR VOIE DE LOCATION OU AUTREMENT, DE TOUS IMMEUBLES DONT ELLE SE RENDRAIT ACQUÉREUR ET, PLUS SPÉCIALEMENT

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du 06/01/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de DAMPIERRE-SOUS-BOUHY: ZONE N

Biens loués sur partie

24 a 00 ca - Les gatines: ZP-1-249[2]

Cmne de DECIZE: ZONE NI - A et AI pour les bâtiments

avec bâtiments Habitation et Exploitation

30 ha 14 a 18 ca - Chavance: AC-8-9-10-12(*)-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24 ()

Cmne de ENTRAINS-SUR-NOHAIN: ZONE NC

2 ha 60 a 30 ca - La champagne: ZD-2-107[101](*)[P1]

Cmne de MAUX: Domaine Equin Avec bâtiments Exploitation - ZONE RNU

1 ha 65 a 25 ca - Les plantes: B-771-772

Et, par extension, Cmne de MOULINS-ENGILBERT: ZONE RNU

10 ha 51 a 97 ca - Bois du cul de fer: D-759-760

Et Cmne de VANDENESSE: ZONE RNU

5 ha 36 a 00 ca - Bois d arcilly: A-21

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE:

Avec bâtiments Habitation et Exploitation

23 ha 73 a 55 ca - Champ du fourneau: A-2445[621](*) - Gde piece du bois de la mo: A-632 - La boulevrerie: A-623-624-625-626-627-2322[628]-2447[628](*)[P1] - La charmaise: B-1-2-3 - Le champ du hangar: B-188 - Les chanolleries: B-4-7-8 - Prairie de l ane: ZB-58[3]

Cmne de POUGNY: ZONE NC

Biens loués sur la totalité

30 a 21 ca - La pourelle: ZR-73(*)

Et, par extension, Cmne de SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN: ZONE A

3 ha 20 a 80 ca - Champs des veuves: ZC-155[79]

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: ZONES N et A

1 ha 45 a 21 ca - Derriere les chaumes: ZI-113-114 - La perriere botte: C-1056[566] - Le champ gorde: ZE-79-85-86 - Les travers des plantes: B-780-781-786 - Les vallees de vilmoy: C-411-449-450 - Les vignes de narlou: D-1487-1581

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27/01/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580226390

DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS PORTANT SUR UN LOCAL D'HABITATION D'UN IMMEUBLE SIS LIEU DIT «LES BRUYERES» 58240 FLEURY SUR LOIRE Durée : expire le 12/09/2100Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Pontoise

AL580225727

Maître Amaury
PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers
BP 48 - 71700 - TOURNUS

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

GAEC GOURDON DE TRACLIN
Société civile au capital de 31 000 euros
Siège social : Traclin
58120 SAINT LEGER DE FOUGERET
529 985 046 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/11/19 à SAINT LEGER DE FOUGERET, les associés ont décidé de transférer, à compter du 01/12/19, le siège de la société à SIGOULES - 58120 - La Borie - Lestignac. La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC.

Pour avis et mention

La Gérance

AL580225729

GLOBALE CONSTRUCTION

SARL au capital de 2.000€
Siège social : 23 RUE GAMBETTA
58600 FOURCHAMBAULT
RCS 814 577 433 NEVERS

L'AGE du 18/12/2019 a décidé de transférer le siège social au 7 ALLEES DE TOURNY, 33000 BORDEAUX, à compter du 01/01/2020. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BORDEAUX.

AL580225734

SARL ANTICIP

SARL ANTICIP au capital minimal de 5 000 Euros et au capital effectif de 5 006,25 Euros

RCS NEVERS 502 516 685

Aux termes d'une délibération extraordinaire du 1 er Janvier 2020, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 27 Avenue du Général de Gaulle 58000 NEVERS au 2 Place CARNOT 58000 NEVERS à compter du 1 er Janvier 2020.

Pour avis

AL580226377

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

NOUVELLE FOG AUTOMOTIVE

SAS au capital de 250.000 €

Siège social : 82 avenue du 85ème de Ligue 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

802 960 716 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'associé unique et des décisions du président en date du 17/12/2019 que le capital social a été augmenté d'un montant de 250.000 € pour être porté à 500.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL580226376

SARL DOMAINE DE L'ESPERANCE

L'AGE du 23.10.19, des associés de la SARL DOMAINE DE L'ESPERANCE au capital de 105.000€, siège social à DAMPIERRE SOUS BOUHY (58310) L'Espérance, 477 803 498 RCS NEVERS, a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 1.260 parts. Aux termes d'un procès verbal établi le .12.2019, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 63.000 €. L'AGO du 19.12.2019 a nommé un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire. Anciennes mentions publiées : Capital social : 105.000 € Gérant : Pierre BIBARD, L'Espérance 58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY Nouvelles mentions : Capital social : 42.000 € Gérant : Sébastien BIBARD, La Forge Salée 58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY.

AL580226368

KAAM

SARL au capital de 8 000 €
Route de Fourchambault
Centre commercial Carrefour
58180 MARZY
RCS NEVERS 812 617 017

Assemblée Générale Extraordinaire du 10/12/2019 :
Augmentation de capital social de 42 400 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 8 000 €
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 50 400 €.
Pour avis. La Gérance

AL580226372

SCM COLBERT DES MEDECINS SPECIALISTES

Société civile de moyens

Capital social : 800 Euros

Siège social : 7, avenue Colbert - 58000 NEVERS

R.C.S. NEVERS 837 680 040

Décision du 16.07.2019 :

Ancienne mention : Capital : 800 euros

Nouvelle mention : Capital : 900 euros

Pour avis.

AL580226378

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane CERATO , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à AUXERRE, 112 Rue du Pont , le 26 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS par :

Monsieur Morgan François TRIVIDIC, Notaire, demeurant à PARIS 5ÈME ARRONDISSEMENT (75005) 6 rue Tournefort , et Madame Hélène Marie Pierre LE BIHAN, Cadre territorial, son épouse, demeurant à GUIPY (58420) 3 rue du Château du Pré.

Monsieur est né à RENNES (35000) le 27 février 1971,
Madame est née à LE FAOUET (56320) le 27 septembre 1968.

Mariés à la mairie de RENNES (35000) le 27 avril 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
sont présents à l'acte.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.

AL580226379

➜ MODIFICATION DE STATUTS

A LA CROZET DES CHEMINS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Ancien siège social :
2, route de Chabrolles - 18320 BEFFES
Nouveau siège social :
2, rue Denis Papin - Zone Industrielle
58640 VARENNES VAUZELLES
797 868 213 RCS BOURGES

Co-Gérance : Mme Christelle BOUSQUET et M. Yoann TAILLARD dt ensemble à BEFFES (18) – 14, rue des Acacias

Aux termes d'un acte ssp du 12/12/2019, les associés ont décidé à compter du 1er janvier 2020 :

- de transférer le siège social de BEFFES (18) - 2, Route de Chabrolles à VARENNES VAUZELLES (58) - 2, rue Denis Papin – Zone Industrielle et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : exploitation de centres de divertissement et de jeux – création, développement et animation d'un réseau de franchise dans le domaine du divertissement et des jeux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de nommer M. Yoann TAILLARD dt à BEFFES (18) – 14, rue des Acacias aux fonctions de co-gérant de la société.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

AL580225728

EARL ALGRET

Fontenoy – 58150 Suilly la Tour
Au capital social de 7 622,45 €
RCS Nevers – 382 763 662

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er décembre 2019, il a été procédé au retrait de la gérance de Monsieur ALGRET Jean-Pierre et son remplacement par Monsieur PRUVOT Jean-Marc – Seigne – 18 Rue du Grand Champ – 58150 Suilly la Tour, au changement de dénomination : « EARL de FONTENOY » et au transfert de siège au 13 Fontenoy – 58150 Suilly la Tour. Mention sera faite au RCS Nevers.

Pour avis. La gérance

AL580226355

WPC

Selon décision du 20/12/2019, la société WPC, SAS au capital de 50000 € ayant son siège 24 rue de Nièvre, 58000 NEVERS, RCS NEVERS 811 292 010 a décidé le transfert de son siège à compter du 01/01/2020 à impasse des Pâtureaux, lieudit «Les Morins» 58320 GERMIGNY SUR LOIRE et a décidé la transformation de sa forme en société à responsabilité limitée à compter de cette même date, sans création d'un être moral nouveau, et sans modification de la dénomination, de l'objet, de la durée, et du capital social. Cette transformation a mis fin au mandat de Président. Le mandat de Gérant est confié à Monsieur Damien PELISSIER demeurant Impasse des Pâtureaux, lieudit «Les Morins», 58320 GERMIGNY SUR LOIRE.

Pour avis : Damien PELISSIER

AL580226357

Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL, AUGMENTATION DE CAPITAL ET MODIFICATION DES DIRIGEANTS

ARCHEOLOGIES DU FUTUR,
Société par actions simplifiée Unipersonnelle,
au capital de 10 000 €
Siège social : SAINT-CLOUD (92210),
19, avenue Alfred Belmontet,
SIREN 818761900 RCS NANTERRE

Mme Pascale FOURNIER, demeurant à Chassy le Bas 58190 VIGNOL, associé unique et président de la société ARCHEOLOGIES DU FUTUR, a par décision du 26/12/2019 décidé, à compter du même jour, de :

1/ transférer le siège social à Chassy le Bas commune de VIGNOL (58190). L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

2/ augmenter le capital par apports en numéraire de DIX MILLE EUROS (10 000,00 euros) effectués par M Francis WARGNIER demeurant à Chassy le Bas 58190 VIGNOL pour le porter à VINGT MILLE EUROS (20 000,00 euros). L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence

3/ nommer Monsieur Francis WARGNIER, demeurant à Chassy le Bas commune de VIGNOL (58190), directeur général de la société, pour une durée indéterminée

La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS

AL580226358

GAEC DE VELLE

Société civile au capital de 498 960 euros
Siège social : Velle
58120 MONTIGNY EN MORVAN
329 714 513 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective en date du 26/12/19 à MONTIGNY EN MORVAN, les associés ont décidé la réduction du capital social d'un montant de 186 600 euros. Le capital est ainsi ramené de 498 960 euros à la somme de 312 360 euros, à compter du 31/12/19. Les associés ont par ailleurs pris acte de la démission de Monsieur Jérôme SEGUINIER de ses fonctions de gérant de la société à compter du 31/12/19 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis et mention. La Gérance

AL580226384

SCI LES HUGOTS

Société Civile Immobilière
Au capital 76.224,51 €
Siège social : domaine du bouquin
58800 CHAUMOT
RCS NEVERS : 403158975

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 décembre 2019, il a été nommé co-gérant de la société Monsieur Christian SIMON,

demeurant CHAUMOT (58800), 3 Route de Pazy, en remplacement de Monsieur Jean SIMON démissionnaire. Il a également été décidé le transfert du siège social à CHAUMOT (58800), 3 Route de Pazy. L'ensemble de ces décisions prendront effet à compter du 27 décembre 2019.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS (58000).

Pour avis, le gérant.

AL580226387

➜ VENTE

VENTE DE FONDS GÉRANCE

Aux termes d'un acte reçu le 13/12/2019 à Paris (75017), 107 rue de Courcelles au siège de l'Office Notarial ci-après nommé, Maitre Stéphane LEVI-MARTIN, notaire associé de la SELARL dénommée PARIS OUEST NOTAIRES, dont le siège social est à ASNIERES SUR SEINE (92600), 95 avenue de la Marne, titulaire d'un Office Notarial à PARIS 17ème,107 rue de Courcelles, et avec la participation de Me Dominique MAULEN, Notaire à Paris (8ème) 5 rue Alfred de Vigny assistant le vendeur, enregistré au S.D.E. de PARIS ST-LAZARE le 18/12/2019 Dossier 2019 00057939 Réf 7564P61 2019 N 05809, la SAS « SOCIETE COMMERCIALE DES HOTELS ECONOMIQUES » ayant pour sigle – « SCHE », au capital de 44.569.776 €, sise 6-8 rue du Bois Briard Courcouronnes – 91080 EVRY COURCOURONNES, 378 114 110 RCS EVRY a cédé à la SAS « MAUNOURY MESSINE » au capital de 1.000 €, sise 9 avenue du Maréchal Maunoury – 75016 PARIS, 879 570 018 RCS Paris, un fonds de commerce d'« HOTEL F1 » sis et exploité à VARENNES-VAUZELLES (58640), 10 Impasse André-Marie Ampère –Lotissement Crots des Boulaizes . L'entrée en jouissance a été fixée au 13/12/2019 moyennant le prix principal de 1 €. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au fonds cédé et pour la correspondance en l'Etude du Notaire soussigné.

AL580226354

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 19.12.2019 enregistré à SPFE de NEVERS 1 le 24.12.2019, dossier 2019 00030516, référence 5804P01 2019 A 01298, M. P. BIBARD, L'Espérance 58310 DAMPIERRE/s BOUHY a cédé à la SARL DOMAINE DE L'ESPERANCE au capital de 42.000 € siège social à L'Espérance 58310 DAMPIERRE/s BOUHY, 477 803 498 RCS NEVERS, le fonds de commerce d'équitation, prestation de services, achat vente de matériels de sellerie et accessoires, sis à DAMPIERRE /s BOUHY (58310) L'Espérance, pour lequel M. P. BIBARD est immatriculé au RCS sous le n° 301 747 143 RCS NEVERS identifié sous le n° SIRET 301 747 143 00016 et ce moyennant la somme de 100.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 57.900 €, aux éléments corporels à concurrence de 42.100 €. L'entrée en possession a été fixée au 19.12.2019. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds vendu. Il résulte du même acte que la location gérance consentie le 15.06.2004 par M. P. BIBARD, L'Espérance 59310 DAMPIERRE/s BOUHY à la SARL DOMAINE DE L'ESPERANCE au capital de 42.000 € siège social à L'Espérance 58310 DAMPIERRE/s BOUHY, 477 803 498 RCS NEVERS, portant sur le fonds de commerce d'équitation, prestation de services, achat vente de matériels de sellerie et accessoires, sis à DAMPIERRE /s BOUHY (58310) L'Espérance, pour lequel M. P. BIBARD est immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 301 747 143 RCS NEVERS, a été résiliée à compter du 19.12.2019.

AL580226367

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

EARL DE BAYE

Exploitation Agricole
À Responsabilité Limitée
au capital de 167.693,92 euros
Siège social lieudit « Baye »
58110 BAZOLLES
398 865 188 RCS NEVERS

Il résulte d'une délibération de l'assemblée générale mixte des associés du 10 décembre 2019, les modifications ci-après à publier :

Ancienne Mention

Gérant : M. Benoit MATHE dt 8 rue du Bois - 58270 SAINT BENIN D'AZY

Nouvelle Mention

Gérants : M. Benoît MATHE dt 8 rue du Bois - 58270 SAINT BENIN D'AZY et M. Louis MATHE dt lieudit « Baye » - BAZOLLES

Pour avis, la gérance.

AL580226353

BASSANO.L

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros Siège social : 40 Route de Fourchambault - ZAC du Cd40 58180 MARZY 815 407 937 RCS NEVERS Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, l'associée unique a pris acte de la démission de Mademoiselle Amélie JAVOUHEY de ses fonctions de cogérante, à compter de ce jour, et a décidé de ne pas la remplacer. Pour avis

AL580226373

GAEC DE PRIEZ

Société civile au capital
de 118 545 euros
Siège social : Ferme de Priez
58700 CHAMPLIN
339 770 760 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective en date du 26/12/19 à CHAMPLIN, les associés ont par ailleurs pris acte de la démission de Monsieur Philippe CABARAT de ses fonctions de gérant de la société à compter du 31/12/19 et de son remplacement par Madame Karine LAFOND demeurant Le Bourg - 58700 CHAMPLIN à compter du 01/01/20.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention

La Gérance

AL580226385

GAEC DES TROIS ORMES

au capital social de 291 135 euros
Poirot Dessus - 58230 OUROUX EN MORVAN
RCS Nevers - N°398.688.572

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 16 décembre 2019, a décidé, avec effet du 26 décembre 2019 le retrait de M Dominique GUILLAUME de la gérance et son remplacement par Mme Béatrice GUILLAUME - Poirot Dessus - 58230 OUROUX EN MORVAN. Pour avis, la gérance

AL580226391

➜ NON DISSOLUTION

CALYS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 25 000 €
Siège social : 67, rue du Briou
58800 CORBIGNY
837 471 556 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 16/07/2019, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL580226388

SOCIETE NOUVELLE

L'AGE du 21/09/2018 de la société SOCIETE NOUVELLE, SA au capital de 40 000 € ayant son siège 19 rue de la Cathédrale, 58000 NEVERS, RCS NEVERS N° 341 263 283, statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société. Pour avis : Michel MERLIN

AL580226392

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LIMA

SARL au capital de 2000€. Siège social: 12 bld Camille Dagonneau 58640 Varennes-Vauzelles. 501204036 RCS NEVERS. Le 04/11/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NEVERS.

AL580225656

SCI LE MOULIN A VENT
Société Civile Immobilière
au capital de 152 449,02 €
Siège social :
42 Avenue de La Tuilerie
58150 POUILLY SUR LOIRE
411 679 566 RCS NEVERS
Liquidateur :
Madame Dominique MARTIN

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2019, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateu

AL580225705

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

FB LAVAGES, Société à responsabilité limitée en liquidation, au capital de 1 000 euros

Siège social : 24 Impasse des Trois Corbiers - 58000 - NEVERS

RCS NEVERS 789 398 047

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2018, les associés ont décidé la dissolution de la société à compter du 30 novembre 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. Frédéric BANCILHON, demeurant 24 Impasse des Trois Corbiers 58000 NEVERS et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à 24 Impasse des Trois Corbiers - 58000 - NEVERS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL580225731

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

GREGORIS MOSAIQUE CARRELAGE

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 9.146,94 euros
Siège social
Bâtiment A1 Quai des Eduens
Résidence Les Eduens
58000 NEVERS
384 469 516 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2019 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Jean-François GREGORIS dt 3, rue Léon Gautheron - 58000 NEVERS, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur et siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, JF GREGORIS.

AL580226352

EARL GAMET JEAN-FRANÇOIS

Domaine Le Mignon – 58250 Lanty
Société civile en liquidation
au capital de 78 255 €
RCS Nevers – n°382 313 575

Aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2019, les associés de l'EARL ont décidé la dissolution de la société à compter du 31 décembre 2019. Messieurs Jean-François GAMET et Baptiste GAMET sont nommés liquidateurs et ont les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL GAMET Jean-François en liquidation – Le Bourg – 58250 Rémilly. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Les liquidateurs

AL580226356

SCI LA JEANDOTTE

Société Civile en liquidation
au capital de 1.524,49 euros
Siège de liquidation : La Vigne
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
379 455 272 RCS NEVERS

L'assemblée générale, réunie le 03 décembre 2019 au siège de liquidation, a approuvé le compte de liquidation de la société, donné quitus à Madame Anne PAILLARD, liquidateur, de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

AL580226366

SCI LES MERLETTES

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2019, enregistré au SPF et de l'ENREGISTREMENT DE NEVERS 1 le 20.12.2019 sous le n° 5804P01 2019 N 00747,

Les associés de la SCI LES MERLETTES, dont le siège social est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Impasse Jean d'Or, au capital social de 46.100 euros immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 432 479 996,

Ont décidés la dissolution par anticipation volontaire de ladite société à compter du 30 novembre 2019, et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mr MARTIN Didier, demeurant à BOULLERET (18240) 9 route de Ménétréau, lequel accepte sa fonction.

Le siège de la liquidation est fixée au siège de la Société.

La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS.

POUR AVIS

Le Liquidateur.

AL580226374

EARL DES GRANDS CHENES

Aux termes d'une délibération des décisions de la collectivité en date du 27 novembre 2019, enregistrée au SPF et de l'ENREGISTREMENT de NEVERS1 le 12/12/2019 sous la réf : 5804P01 2019 N 00732, concernant l'EARL DES GRANDS CHENES, entreprise agricole à responsabilité limitée, au capital de 7.500 euros ayant son siège à SAINT PERE (Nièvre) 21 rue de Mocques, Ménétéreau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 489 413 021.
Il a été décidé la dissolution volontaire anticipée de la société à compter du 27 novembre 2019, et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif et répartir le boni de liquidation : Mr NEROT Jean-Paul, dt à SAINT PERE (nièvre) Ménétéreau, 21 rue des Mocques, lequel accepte ses fonctions.
Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposées en annexe au RCS du TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS.

POUR AVIS
Le Liquidateur.

AL580226375

L'ERMITAGE

Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social : 5 rue du Général Leclerc
58220 DONZY
484 625 090 R.C.S. Nevers

L'associé unique a, le 9 décembre 2019, voté la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et décidé sa mise en liquidation sous le régime conventionnel.
Il a nommé en qualité de liquidateur : M. Philippe RENAUT, 5 rue du Général Leclerc 58220 Donzy sans limitation de pouvoir.

Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL580226383

SCEA DOMAINE DES RAMONATES MAURICE GAUVIN

Domaine des Ramonates
58150 TRACY SUR LOIRE
Au capital de 161 977,08 euros
R.C.S. Nevers - N° 341 740 744

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2019, la collectivité des associés de la SCEA Domaine des Ramonates Maurice GAUVIN a décidé la dissolution de la société à compter du 1er décembre 2019. Elle a nommé en qualité de liquidateurs Messieurs GAUVIN Patrick et Joël et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. Cependant, l'accord des 2 liquidateurs est nécessaire pour toute vente de biens ou stocks.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés chez Monsieur GAUVIN Patrick - 3 Rue du Petit Boisgibault - 58150 Tracy sur Loire. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Les liquidateurs.

AL580226389

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/11/2019, il a été constitué une SARL dénommée SARL L'OLYMPIQUE. Siège social: rue de la poste 58490 Saint parize-le-châtel.Capital: 100€. Objet: Débit de boissons, jeux à gratter, loto, journaux, restauration sur place. Gérance: M. Jean-Claude OLIVEIRA, 4 impasse des crots 18320 Jouet sur l'aubois ; Mme Fanny THIERY, 55 grande rue 58130 Guerigny Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580225589

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/12/19, il a été constitué la SCI dénommée ARTCO.Siège social: 1 imp des vergers 58320 Germigny sur Loire.Capital: 100€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. Eddy Marnier, 1 imp des vergers 58320 Germigny sur loire. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580225626

SAS ARTISANS DU MORVAN

Création de la SAS Artisans du Morvan. Res. ilm Gargouillat, rue Achille Millien bat d, porte 43 58120 Château Chinon. Cap. : 1000€. Obj. : bâtiment. Pdt. : Driss Laaribi, res. ilm Gargouillat, rue Achille Millien bat d, porte 43 58120 Château Chinon. DG: Bouchaib Bayar, rue Achille Millien bat d, porte 43 58120 Château Chinon; Nabil Broum, 37 bis rue du terreau 58120 Château Chinon. 99 au RCS de Nevers.

AL580225648

PARAY IMMOBILIER

Par acte SSP du 23/09/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : PARAY IMMOBILIER Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location Siège social : 32 route de Saint Baudière, 58180 Marzy. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. PARAY Fabien, demeurant 2 rue de Gonzague, 58000 Nevers, Mme PARAY Marie, demeurant 32 route de Saint Baudière, 58180 Marzy Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas de figure. Immatriculation au RCS de Nevers

AL580225674

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 19/12/2019 constitution de la SAS :

NSB MODE

Capital social : 2000 euros.

Siège social : 31 rue de la Verly 58500 VILLIERS SUR YONNE

Objet : Vente de vêtements et accessoires, cosmétiques, papeterie et linge de maison par multimedia et correspondance

Président : Mme Nathalie RUMIEJ demeurant 31 rue de la Verly 58500 VILLIERS SUR YONNE

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL580225709

SAINT MATHIEU

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
52 Boulevard de la République
58000 NEVERS

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS du 18 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : SAINT MATHIEU ; Siège social : 52 Boulevard de la République 58000 NEVERS ; Objet social : l'acquisition par voie d'apport, d'achat ou autrement, l'administration, l'exploitation, la gestion, par tous moyens directes ou indirects, de tous biens et droits immobiliers, qu'ils soient destinés à la location ou à l'usage des associés ou de certains d'entre eux ; éventuellement l'aliénation desdits biens et droits immobiliers par vente, échange ou apport ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à réaliser dans les immeubles de la Société ; et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société. ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire ; Gérance : M. Andrigue MIXTUR et M. Glen MARKUSSEN, demeurant ensemble 52 Boulevard de la République à NEVERS (58000) ; Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS. Pour avis. La Gérance

AL580225730

CERFRANCE
VERGE D'ALLIER

Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

EARL DE BEAUMONT

Suivant acte SSP du 19/09/2019 à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58), il a été créé une EXPLOITATION AGRICOLE à RESPONSABILITE LIMITEE ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : EARL DE BEAUMONT Forme : Soc. civ. régie par les articles 1832 et suivants du C. Civil et L 324-1 à L 324-11 du C. Rural. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles : article L 311-1 du Code Rural. Siège : « Beaumont» - 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER Durée : 99 ans Capital : 20 000 € Gérant : M. Pierre-Marie THOMAS, demeurant « Davoué» - 03190 VALLON EN SULLY Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts sociales par l'Assemblée Générale. La société sera immatriculée au RCS de Nevers. Pour avis.

AL580225732

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE
NOTAIRE A LUZY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 18/12/2019, enregistré à NEVERS (58) le 23/12/2019, réf 5804P01 2019 N 00753, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LEPEREFORET

Siège 18 quai Antoine Lacharme

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Capital social 1000 € divisé en 100 parts de 10 euros

Apports en numéraire 1.000 euros

Gérants Mr Michaël LEPERE et Mme Nathalie LEPERE née FAUTER 18 quai Antoine Lacharme 58340 CERCY LA TOUR.

Parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément UNANIME de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL580226362

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE
NOTAIRE A LUZY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 19/12/2019, enregistré à NEVERS (58) le 24/12/2019, réf 5804P01 2019 N 00756, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DE LA VIGNE

Siège La Corvée route de la goutte Noire 58170 CHIDDES

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Capital social 1000 € divisé en 100 parts de 10 euros

Apports en numéraire 1.000 euros

Gérants Mr Eric VANNIER et Mme Martine VANNIER née THOMAS La Corvée route de la goutte Noire 58170 CHIDDES.

Parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément UNANIME de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL580226364

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à CHALLUY (Nièvre) du 02 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OLD GARAGE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 1.000 €

Siège social : 17 rue du Petit Rombois – 58000 SERMOISE SUR LOIRE

Objet : La mécanique, l'entretien, la carrosserie, le négoce et la restauration de véhicules, la maintenance d'installations sportives et de loisirs

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Fabien ROSAR dt 4 rue du 25 septembre 1793 – AGLAN – 58000 CHALLUY

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective extraordinaire des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président, F. ROSAR

AL580226370

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/12/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI 3AL

Forme : SC

Capital social : 1.000 ¤

Siège social : 5 rue de La Renardière, 58440 MYENNES

Objet social : Achat, vente, location de tout bien immobilier

Gérance : Mme Anne BÉROUD demeurant 5 rue de La Renardière, 58440 MYENNES

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL580226380

SCP DINET et Associés
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alexandre BOUCHER-BAUDARD, notaire à CLAMECY, le DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : MER SYLVAIN

Forme : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège Social : OISY (Nièvre), Lieudit «Sembrèves»

Objet Social : Maçonnerie générale - charpente - couverture

Associé unique - Gérant : Monsieur Sylvain MER demeurant à CLAMECY (Nièvre), 5 place Emile Zola.

Capital social : MILLE EUROS(1.000,00 euros)

Divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 100 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour Avis.

AL580226381

SCP DINET et associés
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, le 21 décembre 2019, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : EURL BOURGOGNE-NIVERNAISE

Forme : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège Social : 4 «Creux» - Le Bourg VILLIERS SUR YONNE (Nièvre)

Objet Social : Dépannage - remorquage - recyclage de véhicules automobiles

Associé unique - Gérant : Monsieur Charles

CHERIAUX demeurant à VILLIERS SUR YONNE (Nièvre)4 Creux - Le Bourg.

Capital social : DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS(2.500,00 euros)

Il est divisé en 250 parts de DIX EUROS (10,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 250 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour Avis.

AL580226382

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 juin 1994, Mademoiselle Yvonne Ernestine GRAFF, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000) 7 avenue de Lattre de Tassigny Maison de Retraite Départementale.

Née à GRENOBLE (38000), le 1er avril 1931.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 23 novembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 11 décembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890226381

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 février 2017,

Mademoiselle Lucienne GUILLOIS, en son vivant retraitée, demeurant à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 51 rue du Général de Gaulle EHPAD LES PLATANES.

Née à VILLENEUVE LA GUYARD (89340), le 6 mai 1920.

Célibataire.

De nationalité française.

Décédée à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) (FRANCE), le 30 octobre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 27 décembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître VACCARO Anthony, notaire à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 52 Rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 89096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890226429

➜ NOMINATION

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

AMBULANCES BRUNO Société par actions simplifiée au capital de 267 500 euros Siège social : 8 Rue du Puits d'Amour - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 443 114 616 RCS SENS Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 20 DECEMBRE 2019, la Société B.C.G., Société à responsabilité limitée au capital de 23 400 euros, ayant son siège social 14 Rue des Bas Musats – 89100 MALAY LE GRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 453 297 293 RCS SENS a été nommée en qualité de Présidente, à effet du 1er janvier 2020, en remplacement de Monsieur Bruno LEPLAT, démissionnaire.

AL890226386

NUTRI-BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
au capital de 360.000 €
Siège social : Grande Rue
89770 CHAILLEY
401 735 352 - RCS Sens

L'associé unique a décidé le 30 avril 2019 :

- de nommer en qualité de commissaire aux compte titulaire, en remplacement de la société Synergie Audit SARL, pour une durée de six exercices, la société Deloitte & Associés, SA au capital de 1 723 040 euros, dont le siège social est 6 Place de la Pyramide à Paris La Défense et immatriculée sous le numéro 572 028 041 RCS Nanterre,
- en application de l'article L.823-1 du Code de commerce, de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Laurent Michot.

Pour avis.

AL890226411

SYNDIC AUXERRE

SAS au capital de 2.000 €
Siège social :
25 Quai de la Republique
89000 AUXERRE
841 089 220 R.C.S. Auxerre

Selon procès verbal des associés du 5 juillet 2019 il a été décidé :

- De nommer en qualité de nouveau Président Madame Alexia AUGER demeurant 37 bis rue Paul Bert- 78500 Sartrouville en remplacement de Monsieur Cédric BUENO démissionnaire

Mention au RCS d' Auxerre

AL890226438

ETABLISSEMENTS HENRI HAMELIN & SES FILS

Société Anonyme
au capital de 1 800 000 euros
Siège social : 11 Rue des Isles
Z.I. de la Plaine des
Isles 89470 MONETEAU
426 120 358 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 13 décembre 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :

Madame Bénédicte HAMELIN, demeurant 19 Rue de Migennes Les Baudières 89550 HERY, en remplacement de Monsieur Didier HAMELIN, administrateur décédé, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier ; en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, Monsieur Olivier MARY, demeurant 20 Rue Besan 89000 AUXERRE pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pour avis

AL890226439

SILVER MOBILITYSAS

SILVER MOBILITYSAS au capital de 12.340.000 eurosSiège social : 30 bis rue Sainte Hélène-69002 Lyon812 802 221 RCS LyonAux termes des décisions de l'associé unique du 01 octobre 2019 il a été décidé la nomination de LEBON MOBILITE demeurant 11 rue Philippe Lebon- BP 51605-87280 Limoges 854 067 022 RCS limoges en qualité de Président en remplacement de DENTRESSANGLE, le transfert du siège social au 11 rue Philippe Lebon- BP 51605-87280 Limoges, la société sera immatriculée au Gtc Limoges. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL890226447

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ALARME COMMUNICATION TECHNOLOGIE

Aux termes d'une décision en date du 20 décembre 2019, l'associé unique de ALARME COMMUNICATION TECHNOLOGIE, SARL au capital de 1000 euros dont le siège est Le Port 89250 GURGY immatriculée 520061458 RCS AUXERRE a décidé de le transférer au 12 Voie Romaine 89230 MONTIGNY LA RESLE, de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et a nommé M. Jean-Sébastien GUT, demeurant 6 Rue des Chartreux Hameau de Sarrigny Aillant sur Tholon 89110 MONTHOLON, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour en remplacement de Monsieur Cyril CHAUVOT, démissionnaire.

Pour avis. La Gérance

AL890226333

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

SCIKERIBIN - Capital 304,90€
5 Sent des Haras au Savat,
95160 MONTMORENCY
RCS PONTOISE 385 011 580

Par AGE du 18/10/2019, la société susvisée a décidé de transférer son siège social à DIGES (89240) 41 rue des Sources et de modifier corrélativement l'article 5 de ses statuts. En conséquence, la société qui était immatriculée au RCS de PONTOISE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour avis - Le gérant

AL890226392

WISEAR

SAS au capital de 100 €

Siège social : 46 rue des Prairies

75020 Paris

878 469 634 RCS PARIS

Suivant décisions du Président du 17 décembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social au 11 rue des Cassoirs – 89000 Auxerre. Président : Mr Yacine ACHIAKH dt 11 rue des Cassoirs – 89000 Auxerre. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera radiée au RCS de Paris et immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL890226443

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

REDUCTION DE CAPITAL

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN, le27/12/2019 a été constaté la réduction du capital social de la société «SCI JABEL», SCI ayant son siège social à VILLEFARGEAU (89240), 2 rue de Montmercy identifiée sous le numéro SIREN 353 699 887, d'un montant de 182,94 € par retrait partiel d'actif.

Ancienne mention : 762,25 €

Nouvelle mention : 579,31 €

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

AL890226417

JL OUEST

SASU au capital de 3 610 000 €

21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT

RCS SENS 823 700 851

Aux termes d'une AGE du 30/07/2019, il a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 700 000 € pour le porter de 3 610 000 € à 4 310 000 € par incorporation de somme en compte courant et par élévation de la valeur nominale de chaque action.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis.

AL890226433

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SEIGNELAY

Enquête publique relative à la révision à modalités simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 16 décembre 2019 le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n° 1 du PLU. L'enquête publique se déroulera pendant 36 jours consécutifs, du mardi 7 janvier 2020 au mardi 11 février 2020 inclus. Le siège de l'enquête publique sera la mairie de Seignelay, 1 Place Colbert, 89250 Seignelay.

Caractéristiques principales du projet de modification :

- permettre une activité d'extraction de matériaux alluvionnaires sur la commune, au lieudit « La Pâture aux Bœufs »,
- renforcer les règles de stationnement qui incombent aux porteurs de projet afin de limiter le stationnement sur la voie publique,
- de renforcer les règles de gestion des vues entre riverains
- d'assouplir certaines prescriptions d'aspect extérieur des constructions dans les zones urbaines ou à urbaniser afin de permettre une architecture contemporaine, en accord avec les services de l'État pour ce qui relève des périmètres des Monuments Historiques.
- réaliser de légers ajustements réglementaires afin de s'assurer de la cohérence d'ensemble du règlement après l'intervention des points précédemment listés et corriger les éventuelles erreurs matérielles du règlement du PLU de 2007.

Le responsable du projet, auprès duquel des informations peuvent être demandée est Monsieur Thierry CORNIOT, Maire de Seignelay.

Le Tribunal Administratif de Dijon a désigné. Madame Catherine SEMBLAT en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Seignelay et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

- Lundi, mardi, vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30
- Mercredi de 14H00 à 17H30
- Jeudi de 8H00 à 12H00
- Samedi de 10H00 à 12H00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision n°1 du PLU et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie, ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@seignelay.fr (noter en objet « Observations PLU pour commissaire enquêteur »)

Le commissaire enquêteur recevra à la Maison de Services au Public les :

Mardi 7 janvier 2020 de 14h à 17h

Mercredi 22 janvier 2020 de 14h à 17h

Mardi 11 février 2020 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie un mois après la date de clôture de l'enquête et pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet : seignelay.fr

Le projet de modification n°1 du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.

AL890226262

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE MÉZILLES

Le public est averti qu'en execution : du code de l'environnement, de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-582 du 17 décembre 2019, une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général pour la restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau du Branlin au droit du complexe hydraulique de Mézilles, déposée par l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing, sera ouverte du lundi 27 janvier 2020 (9 h) au mercredi 12 février 2020 (12 h), soit une durée de 17 jours consécutifs à la mairie de Mézilles.

Est désigné M. Jean-Michel MERIAUX en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général non soumis à évaluation environnementale, justifiant ainsi l'absence d'étude d'impact et d'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 27 janvier 2020 au 12 février 2020 inclus, à la mairie de Mézilles, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées Loi sur l'eau / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 27 janvier 2020 au 12 février 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et/ou propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :

pref-epageloing-mezilles@yonne.gouv.fr

(Les observations adressées à cette adresse seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne)

soit par écrit :

- sur le registre déposé à la mairie de Mézilles, du lundi au samedi de 9 h à 12 h, ou
- courrier adressé à la mairie de Mézilles - 9 Grande Rue - 89130 MÉZILLES, à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et/ou propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Mézilles, les :

- lundi 27 janvier 2020 de 9 h à 12 h,
- samedi 8 février 2020 de 9 h à 12 h,
- mercredi 12 février 2020 de 9 h à 12 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur, à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de Mézilles. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général pour des travaux de restauration de la continuité écologique du cours d'eau du Branlin, au droit du complexe hydraulique de Mézilles, assorties du respect de prescriptions, ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Kévin AGNELOT de L'EPAGE du Bassin du Loing - 20 Chemin de Ronde - 89130 TOUCY - tel : 06.37.44.03.45.

AL890226338

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 27 décembre 2019 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE concernant la succession PEYRONDET Odette ; il convient de lire : « dont la copie authentique a été envoyée au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Sens le 23 Décembre 2019 » au lieu de « dont la copie authentique a été envoyée au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre le 17 Décembre 2019 ».

AL890226413

Suite à l'annonce N° AL894825978 parue le 29 novembre 2019, il faut lire Greffe de GRASSE et non Greffe de Cannes.

AL890226420

Rectificatif à l'annonce parue le 27 décembre 2019 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE concernant la succession PEYRONDET Odette ; il convient de lire : « dont la copie authentique a été envoyée au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Sens le 23 Décembre 2019 » au lieu de « dont la copie authentique a été envoyée au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre le 17 Décembre 2019 ».

AL890226422

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS

Avis RECTIFICATIF de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement de Carisey

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs du 6 novembre 2019, le zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial de la commune de Carisey sera soumis à l'enquête publique durant 48 jours calendaires du 12 décembre 2019 au 28 janvier 2020 19h00 inclus ; Madame Baron assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- le dossier sera déposé dans la Mairie de Carisey aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur – Mairie de Carisey **ou les transmettre par mail à l'adresse suivante : assainissement2@3cvt.fr**– laquelle les annexera au registre.
- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la mairie de Carisey :

Jeudi 12 décembre 2019 de 14h30 à 17h00

Mardi 7 janvier 2020 de 16h00 à 18h30

Mardi 28 janvier 2020 de 16h30 à 19h00

afin de répondre aux demandes d'information du public.

Le rapport et les conclusions de Mme le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils auront été transmis à la commune.

AL890226446

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Julien LAPIERRE, Notaire, à BAR SUR SEINE (Aube), 32 Rue Victor Hugo, le 23 décembre 2019, Monsieur Claude Marcel POINSOT, né à THOREY (89430) le 24 octobre 1951, et Madame Elisabeth Antonia VAN TOL, née à AIX-VILLEMAUR PALIS (10190) le 5 août 1950, demeurant ensemble à THOREY (89430) 19 Grande Rue. Mariés à la mairie de SERRIGNY (89700) le 27 avril 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont décidé d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant des époux. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL890226406

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Oriane CHATELAIN-GASSIEN, de la Société dénommée «Benjamin AUDEUX, notaire associé d'une société d'exercice libéral à responsabilité limitée titulaire d'un office notarial», dont le siège est à SERGINES (89140)**, le 20 décembre 2019, Monsieur Roméo Constantin **LUCA**, et Madame Angélique Delphine Jacqueline **BOBARD**, son épouse, demeurant ensemble à CORNANT (89500) 18 les Allants, nés Monsieur à CAMPULUNG (ROUMANIE) le 2 septembre 1980, et Madame à SENS (89100) le 17 février 1983, mariés à la mairie de CORNANT le 22 octobre 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en y adjoignant une clause de mise en communauté et une clause de reprise des apports en cas de divorce. Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement du régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion

Le notaire.

AL890226412

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire à AVALLON (89), le 23 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Jean-Claude LAPEYRONIE, retraité, et Madame Joëlle MOUTON, retraitée, son épouse, demeurant à SAUVIGNY-LE-BOIS (89200) 17 Rue des Acacias Bierry, préalablement soumis au régime de la communauté d'acquêts.

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

AVIS DE LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MONTHOLON (VILLIERS SUR THOLON) - terre et bois-taillis

62 a 01 ca - Belland: 473E-349 ; 473ZO-3 - Bois des teurtous: 473E-134-1039[171] - Les clouzies: 473ZI-28

zonage : RNU

CRUZY-LE-CHATEL - terre - parcelles exploitées en production biologique

3 ha 27 a 95 ca - La mouillere: AH-29 - Les grands champs: AK-115[1]-122[110](J)-122[110](K) - Poirier labosse: AK-118[4](J)-118[4](K) - Sur la guinchere: AI-1-3

zonage : RNU

PARLY - terre et bois-taillis

81 a 77 ca - Bois terrain: E-528 - Champ brule: E-118 - La carriere des vaux: E-316-330 - La raviere: G-973[642] - La sagonnerie: E-338-347-348-353

zonage : zone N du PLU

POURRAIN - bois-taillis

6 ha 35 a 61 ca - Bois de la fosse: C-852 - Bois des choubis: F-1145-1147 - Buisson guichard: G-315-316-320 - La brairie: G-414-421 - La perriere des vaux: F-651-652 - Le grand moulin: F-1144 - Le vernois: A-894-895 - Les bois morin: ZN-90-91-92 - Les bonjards: F-665-1753[663] - Les champs herris: AB-83 - Les dangimes: F-407 - Les grands vernes: F-446 - Sous le buisson guichard: G-313 - Sous les bongards: F-717-718-719-720-721-722-724-738 - Sur le petit etang: B-935-936-941-943-945 ZM-164[926]-165[927]-166[929]

zonage : zone N du PLU

SENAN - bois-taillis

1 a 80 ca - Champ des anes: F-157

zonage : zone N du PLU

SAINT-FLORENTIN - bois-taillis

61 a 90 ca - Les grands carrons: ZS-77(A)-77(B) - Pre boucheriot: ZC-182

zonage : zone N du PLU

CHAUMOT - bois

30 a 20 ca - Pied gras: E-500

zonage : RNU

PIFFONDS - bois

46 a 00 ca - Les elus: ZK-107

zonage : RNU

SAINT-BRIS-LE-VINEUX - bois

1 ha 75 a 29 ca - Les montivaux: ZC-22

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27 janvier 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890226461

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

AL890226414

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Aude COLOMBO , Notaire associée de la société par actions simplifiée à associé unique « AUTHENTICIS », titulaire d'un Office Notarial à FLOGNY-LA-CHAPELLE (Yonne), 4 avenue du Professeur Laubry , le 23 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale au survivant par :

Monsieur Jacques Jacky Roger POTHERAT, Retraité, et Madame Sylviane JOUSSOT, comptable, son épouse, demeurant ensemble à VARENNES (89144) rue du Breuil Cidex 316.

Monsieur est né à VARENNES (89144) le 29 mars 1947,

Madame est née à MIGENNES (89400) le 10 janvier 1956.

Mariés à la mairie de BOUILLY (89600) le 12 juillet 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

AL890226434

Etude de Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 21 décembre 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout, à titre d'avantage entre époux, d'une clause de préciput ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

PAR :

M. Eric François Marc **PIFFOUX,** Docteur en Médecine, et Mme Brigitte **CHAMBRION**, Sage-Femme, son épouse, demeurant à VERMENTON (89270), 8 rue Collet .

Mariés à la mairie de CHARBUY (89113) le 14 avril 1990 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code Civil, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Jean FOURNIER, Notaire à VERMENTON (89270), le 4 avril 1990.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le Notaire.

AL890226435

SCP Didier MARIE, Pierre MOLINIE, Laurène CHAPUIS et Thomas SALLIER, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, Notaires associés 104 rue du Faubourg St-Honoré 75008 PARIS

MODIFICATION DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thomas SALLIER, notaire associé à PARIS (8ÈME arrondissement) 104 rue du Faubourg Saint-Honoré, le 17 décembre 2019, Monsieur Marc Charles Marie Joseph VAN ELSLANDE, né à CAMBRAI (59400) le 6 avril 1945, et

Madame Isabelle Marie Elisabeth Henriette LAVOLLAY, son épouse, née à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 2 novembre 1951, tous deux de nationalité française, demeurant ensemble à SENS (89100) 74 rue du Général Allix, mariés à la Mairie de PARIS (9ÈME arrondissement) le 16 avril 1976 sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à la modification de leur régime matrimonial à l'effet d'adopter le régime de la communauté conventionnelle.

Opposition à adresser dans les trois (3) mois de la parution de présent avis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Maître Thomas SALLIER, notaire à PARIS (8ÈME Arrondissement) 104 rue du Faubourg Saint-Honoré.

AL890226437

Notaires

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027, le 31 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

M. Jean-Claude ANTOINE et Mme Régine Christiane HANOUTI, son épouse, retraités, demeurant ensemble à BROSSES (89660) 29 rue des Vergers Farges.

M. est né à MONTREUIL (93100) le 14 septembre 1951,

Mme est née à PARIS 12ème, le 24 septembre 1953.

Mariés à la mairie de BROSSES (89660) le 19 décembre 2017 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.Le notaire.

AL890226458

➜ MODIFICATION DE STATUTS

LE TRAIT CARRE

LE TRAIT CARRE Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 75 000 euros Siège social : 9 ROUTE DU MOULIN COLAS 89630 SAINT-LEGER-VAUBAN; 820 302 412 RCS AUXERRE; AVIS DE TRANSFORMATION Le 09/12/2019 l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société sera désormais : LE TRAIT CARRE. Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 75 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Mr Laurent FISSEAU gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mr Laurent FISSEAU, demeurant 14 rue de la Forêt au Duc 89630 QUARRE LES TOMBES.

AL890226359

GAEC DU RELAIS

GAEC au capital de 130 831,83 euros. Siège social : 20 Grande rue – 89290 VINCELLES . 331 532 804 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2019 avec prise d'effet au 31 décembre 2019, les associés ont : - pris acte des démissions de M. Jean-Claude BOSCH et de Mme Audrey BOUC de leurs fonctions de gérant, - décidé de réduire le capital de la société de 45 001,83 euros, ramenant celui-ci à la somme de 85 830,00 euros, - transformé le groupement, sans création d'un être moral nouveau en une Société Civile d'Exploitation Agricole. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : FERME DU RELAIS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural. Capital social : 85 830 €. Siège social : 20 Grande rue – 89290 VINCELLES. Durée : Jusqu'au 25 janvier 2050. Gérant : M. Jean-François BOULLE, demeurant à DIGES (89240), 8 la Cour Barrat. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL890226384

EARL VENTOURA

EARL au capital de 7 622,45 euros. Siège social : 3 rue du Puits, 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. 381 641 208 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2019 a : - Réduit le capital social d'une somme de 152,45 €. - Augmenté le capital social d'un montant de 7 800,00 € afin de le porter à la somme de 16 200,00 €. - Constaté la démission de M. Claude VENTOURA, demeurant 3 rue du Puits, FONTENAY PRÈS CHABLIS (89800), de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890226391

EARL DES SOURCES

EARL au capital de 179 770,65 euros
Siège social : 3 rue du Puits
89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS
438 930 232 RCS AUXERRE.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2019 a : - Réduit le capital social d'une somme de 0,65 €, puis de 44 000 €, pour le fixer à 135 770 €. - Constaté la démission de M. Claude VENTOURA, demeurant 3 rue du Puits, FONTENAY PRÈS CHABLIS (89800), de ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL890226395

Maître Fabienne Race
Notaire à Auxerre (Yonne)
22, rue du Puits des Dames

AVIS DE TRANSFORMATION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte reçu par Me RACE, notaire à AUXERRE, le 17 décembre 2019, il a été décidé de transformer la société civile immobilière dénommée «SCI L.E.C.A.C.» ayant son siège social à SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 6 route de Chitry, au capital de 160 904 euros, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 408791473 en un GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE dénommé 'GFA L.E.C.A.C.» dont le siège sera à SAINT BRIS LE
VINEUX (89530) 5 rue des Coteaux, avec la reprise des apports immobiliers de la SCI au profit du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE. Ledit GFA est constitué pour une durée de
99 années.Une copie authentique sera publiée au service de la publicité foncière d'AUXERRE, 1er bureau.

Les formalités seront accomplies auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

AL890226405

SAS PONEYS DES QUATRE SAISONS

L'AG du 13.11.2019, des associés de la SAS PONEYS DES QUATRE SAISONS, capital de 84.384€, siège social à EPINEAU LES VOVES (89400) 6, rue des Ecoles, 350 660 254 RCS SENS, a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 660 actions. Le 5.12.2019, le Président a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 10.560 €. Le 13.07.2019, les associés prenant acte des effets de la loi du 22 mai 2019 ont pris acte de la cessation des fonctions des CAC à la date de la transformation de la société en SAS soit le 28.06.2019. Le 5.12.2019, les associés ont pris acte de la démission du Directeur général. Ancienne mention publiée : capital social : 84.384€ Directeur général : M. Th. BERTHON, 7, rue Belle Pierre 89000 AUXERRE CAC titulaire : Mme C. VILTART LAMY, 79, rue Pierre Brossolette 92320 CHATILLON, CAC suppléant M. B. VERMEREN, 7, rue Louis Neel 51430 BEZANNES ; nouvelle mention : capital social : 73.824€ ; Directeur général : néant ; CAC : néant.

AL890226419

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE RESTRUCTURATION DU CAPITAL ET DE CHANGEMENT DE DIRIGEANT

LES TROIS BOURGEONS Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 euros Siège social : 10 Rue Auxerroise – 89800 CHABLIS 827.762.857 RCS AUXERRE Le 31 Décembre 2019, le Président de la société, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la collectivité des associés le 25 Novembre 2019 a : - constaté la réalisation des opérations de réduction de capital d'un montant de SIX MILLE EUROS (6.000 €) par voie de rachat de titres et d'augmentation du capital social de QUATRE MILLE EUROS (4.000 €) par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte «Autres Réserves» et élévation de la valeur nominale des titres, - a constaté la modification définitive des articles 6 et 7 des statuts - a entériné la nomination de Monsieur Takeshi OTOMURA demeurant à CHABLIS (89800) - 11 Rue Ernest Renan en qualité de Président, à compter du 1er Janvier 2020, en remplacement de Monsieur Fabien ESPANA, démissionnaire

AL890226421

AVA Conseil - Convocations Yonne & Aube

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice -
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

EURL FIL FLEX SERVICES

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros. Siège social : 15 route du Puits de Gy 89100 NAILLY 512 107 020 RCS SENS. Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2019, l'associée unique de la société EURL FIL FLEX SERVICES a décidé, à compter de ce jour : - de transférer le siège social de NAILLY (89100) 15 route du Puits de Gy à SAINTS-EN-PUISAYE (89520) 8 route de Thury - le Deffand et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. - de nommer Monsieur Cédric COTTEREAUX demeurant à SAINTS-EN-PUISAYE (89520) 8 route de Thury - le Deffand en qualité de nouveau gérant en remplacement de Monsieur Philippe GAUTHIER, gérant démissionnaire. Pour avis, le gérant

AL890226430

FIDUCIAL SOFIRAL

MD COUVERTURE

Société à responsabilité limitée au capital de 100 050 euros porté à 200 100 euros

Siège social : 4 rue de la Santé anciennement 41 rue du Pont, 89700 TONNERRE

RCS AUXERRE 493 360 630

Par décision du 11 décembre 2019, l'associé unique a décidé :

- une augmentation du capital social de 100 050 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 100 050 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 200 100 euros

- l'adjonction de l'activité de marchand de biens et la modification de l'objet social en conséquence.

Pour avis. La Gérance

AL890226453

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu parMaître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 13 décembre 2019, enregistré à AUXERRE, le 20 décembre 2019, dossier 2019 00040205, référence 8904P01 2019 N 01465, a été cédé un fonds de commerce par :La Société dénommée TOP PRESSING, Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €, dont le siège est à SENS (89100), 13 place des Héros, identifiée au SIREN sous le numéro 410 931 919 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.A :La Société dénommée Net Pressing 2, Société par actions simplifiée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à SENS (89100), 13 place des héros, en cours d'identification au SIREN. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er décembre 2019. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000,00 EUR), s'appliquant :1°) Concernant l'établissement de SENS- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (87 350,00 EUR),- au matériel pour TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (32 650,00 EUR).2°) Concernant l'établissement de SAINT DENIS LES SENS- aux éléments incorporels pour CENT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (102 500,00 EUR),- au matériel pour DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (17 500,00 EUR)

AL890226389

Etude de Maîtres Jacky DUVAL, François CORDÉ, Axel BRIERE, et Antoine MOUCHEL, Notaires associés à LAVAL (Mayenne), 35 rue des Fossés

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Hélène LEMETEYER, notaire à LAVAL (53000), le 13 décembre 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de LAVAL 1, le 17 décembre 2019 sous les références : 2019N01450.

La Société dénommée SADEF, Société par actions simplifiée au capital de 50.000.010,00 €, dont le siège est à LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN (45380) , 1 rue Montaigne , identifiée au SIREN sous le numéro 390 689 529 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLÉANS.

A cédé à :

La société dénommée SENS DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 €, dont le siège sera fixé à SENS (89100) 31 rue Carnot, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le n°879 737 799.

Un fonds de commerce de ventes de vente d'articles et produits de bricolage situé et exploité à SAINT CLEMENT (89100), Espace de la Gaillarde, rue de la Gaillarde.

Moyennant le prix principal, hors stock, d'UN EURO (1,00 €), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE CENTIMES D'EURO (0,50 €) ;

- au matériel pour CINQUANTE CENTIMES D'EURO (0,50 €).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er décembre 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître Philippe LEGOUGE, huissier à justice à SENS, 30 rue du Général Leclerc

Pour unique insertion

Le LEMETEYER, notaire.

AL890226408

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 19 décembre 2019, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 24 décembre 2019, dossier 2019 00040703, référence 8904P01 2019 A 02996, Monsieur Jean-Michel CLARÉ et Madame Francine COURTOIS, demeurant ensemble19 rue de la Croix Broisine – 89500 ROUSSON, ONT

CEDE à la Société S.A.S. CLARÉ VALENTIN, Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est Zone d'activité Pierre Barré - Bâtiment 9 Arrière 89100 GRON, représentée par Monsieur Valentin CLARÉ, gérant, un fonds de commerce de plomberie, installation de chauffage central et sanitaires, installations électriques, sis et exploité 19 rue de la Croix Broisine – 89500 ROUSSON, moyennant le prix de 25 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er janvier 2020. L'acquéreur sera immatriculé au RCS de SENS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au domicile du cédant : 19 rue de la Croix Broisine – 89500 ROUSSON.

AL890226436

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CHEMIN DES PECHEURS

SCI au capital de 10.000 euros
Siège social : 2 Chemin des Pêcheurs
89500 MARSANGY- 539 513 408 RCS SENS

Le 28 octobre 2019, l'AGE a décidé de nommer en qualité de gérant M. Nicolas GOSSON, 68 cours de Vincennes 75012 PARIS, en remplacement de M. Bernard GOSSON, décédé le 23 novembre 2018.

Mention faite au RCS de SENS

AL890226240

SOCIÉTÉ CIVILE FEUGEREUX

SC au capital de 1524 euros Siège social: 14 avenue de la Gare 89510 Veron 318724705 RCS Sens L'AGO du 19/12/2019 a nommé M. Feugereux Gilles 14 avenue de la Gare 89510 Véron gérant en remplacement de Mme Feugereux Françoise à compter du 19/12/2019. Dépôt au RCS de Sens

AL890226335

SCEA LETTERON

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de SCEA LETTERON, SCEA, au capital de 3552.06 euros dont le siège social est 18 Rue des Ecoles 89140 VILLETHIERRY, immatriculée 385078308 RCS SENS a pris acte de la démission de M. Gérard LETTERON, de ses fonctions de gérant à compter du 1er octobre 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mme. Marie-Christine LETTERON demeure seule gérante Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis. La gérance

AL890226342

SARL CHEVALLARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 242,34 euros
Siège social : La Créttée 89113 BRANCHES
393 858 733 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 20 décembre 2019, Monsieur Ralph BELVAL, demeurant 2 Rue de Montmercy 89240 VILLEFARGEAU a été nommé aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Joël CHEVALLARD, démissionnaire.

AL890226382

SCEA «DE LA GRANDE VALLEE»

Capital social : 6 000 €
Siège social - 1 rue du Faubourg
89580 VAL-DE-MERCY
RCS AUXERRE 314 390 014

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10/12/2019, les associés ont décidé des points suivants, à compter du 31/12/2019 :

· Démission de M. Maxime MASCRET de ses fonctions de cogérant.

· Nomination de M. Maxence MASCRET demeurant à 1 rue du Faubourg – 89580 VAL-DE-MERCY en qualité de cogérant.

Pour avis, La gérance.

AL890226397

S.J.B. Société d'Avocats

AGENCE IMMOBILIEREMENT VOTRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 43 Grande Rue
CHARNY 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
479 835 365 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 2019 , la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Isabelle GILLOT de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Cédric MOSCARDINI, demeurant 2 bis Rue des Cochards 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, pour une durée illimitée à compter du même jour.

AL890226398

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SARL «DE LA FONTAINE»

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €
Siège social - 1 rue du Faubourg
89580 VAL-DE-MERCY
RCS AUXERRE 441 268 000

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 10/12/2019, Mme Arlette MASCRET, née BELOTTI demeurant 1 rue du Faubourg – 89580 VAL-DE-MERCY a été nommée en qualité de gérante, pour une durée indéterminée, à compter du 31/12/2019 en remplacement de M. Maxime MASCRET, gérant démissionnaire à compter de cette même date.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis, le représentant légal.

AL890226400

➜ NON DISSOLUTION

SARL N2PC

Aux termes d'une délibération en date du 29 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de N2PC, SARL au capital de 1000 euros ayant son siège 16 Rue des Brûleries 89250 MONT ST SULPICE, immatriculée 821444882 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance.

AL890225743

S.J.B. Société d'Avocats

ART ET COIFFURE

Société à responsabilité limitée au capital de 35 825,52 euros - Siège social : 12 Place Charles de Gaulle - 89700 TONNERRE - 306 045 071 RCS AUXERRE - Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL890226444

UTILITY AGENCY

Société à responsabilité limitée Au capital de 500,00 euros Siège social : 64 Grande rue - 89100 SENS 750 447 435 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 12 décembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, la gérance.

AL890226454

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI COLIGNY

Société civile immobilière
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : ZI rue de l'Etang
89200 AVALLON
328 860 275 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 23/09/2019 a :

décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires;

nommé comme liquidateur M. Vincent PICQ, demeurant à AVALLON (89200) – 13 rue du Général Leclerc, à compter du même jour. La gérance assumée par M. Pierre COURGEON a donc pris fin à la même date;

fixé le siège de la liquidation aux Ets SCHIEVER, Z.I. – rue de l'étang, 89205 AVALLON Cedex. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL890225583

SCI SECOT

Société civile immobilière
Au capital de 3 048,98 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
ZI - Rue de l'Etang - 89200 AVALLON
Siège de liquidation : Chez Ets SCHIEVER
ZI - Rue de l'Etang - 89200 AVALLON
314 614 264 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décision en date du 30/09/2019, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent PICQ de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL890225584

SCI LES ALOUETTES

Société civile immobilière
Au capital de 266 785,78 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
ZI rue de l'Etang- 89200 AVALLON
321 130 007 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 23/09/2019 a :

décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires; nommé comme liquidateur M. Vincent PICQ, demeurant à AVALLON (89200) – 13 rue du Général Leclerc , à compter du même jour. La gérance assumée par M. Pierre COURGEON a donc pris fin à la même date;

fixé le siège de la liquidation aux Ets SCHIEVER, Z.I. – rue de l'étang, 89205 AVALLON Cedex. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL890225588

SCI LES ALOUETTES

Société civile immobilière
Au capital de 266 785,78 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
ZI rue de l'Etang- 89200 AVALLON
Siège de liquidation : Chez Ets SCHIEVER
ZI - Rue de l'Etang - 89200 AVALLON
321 130 007 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décision en date du 31/10/2019, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent PICQ de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateu

AL890225589

SOCIETE CIVILE SEURROISE

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Route de Pagny Le Château
21250 SEURRE
332 075 241 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 23/09/2019 a :

décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires;
nommé comme liquidateur M. Vincent PICQ, demeurant à AVALLON (89200) – 13 rue du Général Leclerc, à compter du même jour. La gérance assumée par M.Pierre COURGEON a donc pris fin à la même date; fixé le siège de la liquidation aux Ets SCHIEVER, Z.I. – rue de l'étang, 89205 AVALLON Cedex. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL890225590

SCI COLIGNY

Société civile immobilière
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : ZI rue de l'Etang
89200 AVALLON
Siège de liquidation : Chez Ets SCHIEVER
ZI - Rue de l'Etang - 89200 AVALLON
328 860 275 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décision en date du 30/09/2019, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent PICQ de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL890225587

SCI SECOT

Société civile immobilière
Au capital de 3 048,98 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
Zone Industrielle - Rue de l'Etang
89200 AVALLON
314 614 264 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 23/09/2019 a :

décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des

SOCIETE CIVILE SEURROISE

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Route de Pagny Le Château
21250 SEURRE
Siège de liquidation : Chez Ets SCHIEVER
ZI - Rue de l'Etang - 89200 AVALLON
332 075 241 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décision en date du 30/09/2019 les

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

DN DIFFUSION SARL

Liquidation Judiciaire du 16/06/2015

48, Grande Rue à 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 13 décembre 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890226228

associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent PICQ de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL890225591

S.C.I. CANDANIE

S.C.I. au Capital de 1 500 Euros
2 chemin de Bon Pain
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE D 484 192 463 (2005 D 00183)

Suivant décision collective des associés en date du 31 décembre 2019, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean-Pierre BLOUD demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) 2 chemin de Bon Pain, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL890226219

ACALIDE

SARL au capital de 7600€. Siège social: 11 rue du lycée jacques amyot 89000 Auxerre. 450792551 RCS AUXERRE . Le 09/09/2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS AUXERRE.

AL890226344

EARL DES FOSSÉS

EARL au capital de 18 300 €. Siège social : 9 rue des Fossés – 89740 CRUZY LE CHÂTEL. 447 854 241 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2019, l'associé unique de l'EARL DES FOSSÉS a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er décembre 2019, et sa mise en liquidation amiable. M. Hendrick LAMMERS demeurant à CRUZY LE CHÂTEL (Yonne), 9 rue des Fossés, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 9 rue des Fossés – 89740 CRUZY LE CHÂTEL. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890226390

AVA Conseil - Commissariat Yonne & Aube

SCI IMMOBILIERE TRISAL

IMMOBILIERE TRISAL

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 100 000 euros Siège social : 10, Impasse des Maraîchers 89100 MAILLOT Siège de liquidation : 10, impasse des Maraîchers 89100 MAILLOT 753 589 837 RCS SENS. AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christophe NOEL, demeurant 10, Impasse des Maraîchers 89100 MAILLOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10, impasse des Maraîchers 89100 MAILLOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL890226393

AVA Conseil - Commissariat Yonne & Aube

IMMOBILIERE TRISAL

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 100 000 euros Siège social : MAILLOT 89100 10, Impasse des Maraîchers Siège de liquidation : 10, Impasse des Maraîchers 89100 MAILLOT 753 589 837 RCS SENS. AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION L'Assemblée Générale réunie le 26 décembre 2019 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christophe NOEL, demeurant 10, Impasse des Maraîchers 89100 MAILLOT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur.

AL890226394

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

MENUISERIE GAVET S.A. - Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance en liquidation au capital de 41 232 euros Siège social : 89230 MONTIGNY LA RESLE - Siège de liquidation : 89230 MONTIGNY LA RESLE - 309 409 464 RCS AUXERRE - L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 DECEMBRE 2019 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Claude GAVET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL890226396

ALASERG

L'AGE de la société ALASERG, SCI au capital de 110 000€, 22 rue plante pommier, 89210 Brienon sur Armançon, 791 212 178 RCS Sens, a décidé, le 15/11/2019, la dissolution anticipée de la société, au 15/11/2019, nommé liquidateur Mr Le Sere Alan, 42 rue d'Avrolles, 89210 Champlost et fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Sens

AL890226401

ALASERG

L'AGE de la société ALASERG, SCI au capital de 110 000€, 22 rue plante pommier, 89210 Brienon sur Armançon, 791 212 178 RCS Sens, a approuvé, le 15/11/2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Le Sere Alan, 42 rue d'Avrolles, 89210 Champlost pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 15/11/2019. Mention au RCS de Sens

AL890226402

Henri PASI - Avocat
132 rue André Bisiaux
54320 MAXEVILLE

DUPLA RUEL

Société à responsabilité en liquidation
Au capital social d'environ 7 622,45 €
Siège social
APPOIGNY (89380) Route Nationale
RCS AUXERRE 380 897 298

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 30/09/2019, les associés ont décidé - la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce pour cause de cessation d'activité ; - de nommer en qualité de Liquidateur M. Jean-Louis DUPLA, demeurant 9 ter chemin de montagne 32600 L'ISLE JOURDAIN, et de lui conférer les pouvoirs les plus étendus pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif ; -de fixer le siège de la liquidation au siège social et l'adresse de correspondance au domicile du liquidateur Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

AL890226403

JARDINS DE SEMIRAMIS

SARL en liquidation
au capital de 5 000,00 euros
Siège social et de liquidation :
Verrière - 89520 SAINTPUITS
538 221 342 RCS AUXERRE

L'assemblée générale du 30/10/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation de la société au 30-10-2019. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis, le liquidateur.

AL890226410

CHACARCHA

S.C.L au capital de 1 000 €
23 Place Marché 89520 ST SAUVEUR
RCS AUXERRE 808638803

En date du 31/12/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019, de nommer comme liquidateur Mme Martine CARLIER, 12 rue de la Gerbaude 89520 ST SAUVEUR, et de fixer le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS AUXERRE

AL890226415

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

« POISSONNERIE LA RASCASSE », Société par Actions simplifiée en liquidation, au capital de 5.000 €, Siège de liquidation : 6 Rue du Bois Linard – 89250 CHEMILLY SUR YONNE, 802.504.050 RCS AUXERRE Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Décembre 2019, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Laurent MICHAS, demeurant à CHEMILLY SUR YONNE (89250) - 6 Rue du Bois Linard, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateu

AL890226424

TRANSPORTS FROMENTIN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 7 rue Olympe de Gouge
89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
Siège de liquidation :
7 rue Olympe de Gouge
89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
439013848 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 DECEMBRE 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 DECEMBRE 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur José FROMENTIN, demeurant 7 rue Olympe de Gouge 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Olympe de Gouge 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890226428

ATLAS SARL

L'AGE de la société ATLAS SARL au capital de 7 622,45€, 53 et 53 bis rue Emile Zola, 89100 Sens, 419 807 144 RCS Sens, a décidé, le 30/11/2019, la dissolution anticipée de la société, au 30/11/2019, désigné liquidateur Mr OUANTAR el hanafi, 53 bis rue Emile Zola, 89100 Sens et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Sens

AL890226448

GHOUDDANI VIGNE

L'AGO de la société GHOUDDANI VIGNE, SARL au capital de 500€, 9 Bd Lamarque, 89800 Chablis, 809 889 884 RCS Auxerre a approuvé, le 30/09/2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr GHOUDDANI Driss, 9 Bd Lamarque, 89800 Chablis pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 30/09/2019. Mention au RCS de Auxerre

AL890226451

ENP

SASU au capital de 1€, 36 Avenue Edouard Branly, 89400 Migennes, 842 047 078 RCS Sens. L'AGE a décidé, le 31/10/2019, la dissolution anticipée de la société, au 31/10/2019, désigné liquidateur Mr EL ATMANI Karim, 8 Rue Bonnard, 89400 Cheny et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Sens

AL890226452

OPTI SOINS 89

Dénomination : OPTI SOINS 89. Forme : SC société en liquidation. Capital social : 1200 euros. Siège social : 17 Rue SAINT PIERRE LE VIF, 89100 SENS. 805066461 RCS SENS. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Amélie ROUSSIN PINTO demeurant 7 Impasse La Clairière Aux Tournesols, 89150 BRANAY, l'a déchargée de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens pour radiation.

Le liquidateur.

AL890226455

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI DU LETEAU. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 26526 euros. Siège social : 19 Rue DE L ABREUVOIR, 89470 MONETEAU. 379635626 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société . Madame Lucienne COCHERIL, demeurant 7 rue de la brejoterie 35410 Chateaugiron a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL890226456

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : EURO BTP&RÉSEAU

Siège social : 19 rue chantecoq, Z.I des vauguillaittes, 89100 Sens

Forme : SASU

Nom commercial : EURO BTP&RÉSEAU

Capital : 1000 Euros

Objet social : Bâtiment.Travaux public, Réseau et fibre optique

Président : Monsieur hicham belhaj demeurant : 19 rue chantecoq, 89100 Sens

élu pour une durée de 99 années

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL890225819

LS IMMO

Par ASSP du 25/11/19, est constitué une SAS dénommée LS IMMO. Siège social: 4 gde rue aristide briand 89200 Avallon. Capital: 1 000€. Objet: Location, exploitation d'appartements et de maisons, vides ou meublés et d'immeubles non résidentiels (bureaux, espaces commerciaux, halls d'exposition, salle de conférence, de réception ou de réunion, installations d'entreposage en libre-service). Location de terres et de terrains, à usage agricole. Président: M. Simon Lechat, 4 gde rue aristide briand 89200 Avallon. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890226076

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/12/19, il a été constitué une S.C.I. dénommée: SCI LOCAS.

Objet: acquisition, gestion, exploitation,et rénovation d'immeubles bâtis ou non, et/ou de terrains.

Capital: 1000€

Gérance: Mme QUENTIN Estelle, 3 rue Sully, 89400 LAROCHE ST CYDROINE

Siège social: 4, rue des Etangs de St Ange 89400 BUSSY EN OTHE

Durée: 99 à compter de la date d'immatriculation au R.C.S. de SENS.

Cession de parts: les statuts comportent une clause d'agrément.

AL890226266

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 décembre 2019, à Auxerre. Dénomination : MARVIC EVOLUTION. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 7 rue Roland Garros, 89000 Auxerre. Objet : Menuiserie, cuisines, dressing, agencements, fenetres, portes, volets, parquets, placo, isolation, faux plafonds. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros Gérant : Monsieur Sabri GHOMMID, demeurant 7 rue Roland Garros, 89000 Auxerre La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis. Le gérant

AL890226379

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/12/2019, il a été constitué une société :

Dénomination sociale: LONGITUDE IMMO

Forme : SAS

Capital social : 500 €.

Siège social : 28 rue du Général de Gaulle - 89100 SENS

Objet : Agence Immobilière, transactions immobilières et fonds de commerce et accessoirement, accompagnement dans les démarchés pour l'obtention des financements.

Gérance : Madame Laila IS IDENE née EL GAROUANI demeurant 20 rue Cantorbery à Sens(89) pour une durée indéterminée.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS SENS

AL890226383

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
- DENOMINATION : GNC entreprise
- SIEGE SOCIAL : 19, route de Branches 89380 APPOIGNY
- OBJET : Pose de cuisines, Maintenance industrielle, Electricité bâtiment et industrielle.
- DUREE : 99 ans
- CAPITAL : 3 500 euros
- APPORTS EN NUMERAIRE : 3 500 euros
- GERANCE : Monsieur COSSON Gérôme demeurant 19, route de Branches 89380 APPOIGNY.
- IMMATRICULATION : au RCS D'AUXERRE

Pour avis,

AL890226385

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 décembre 2019, à Vermenton. Dénomination : LINOR. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 1 rue des bourres, 89270 Vermenton. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 40 euros Montant des apports en numéraire : 40 euros. Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés.. Gérant : Madame Laëtitia COURVOISIER, demeurant 1 rue des bourres, 89270 Vermenton Gérant : Monsieur Grégory BILLAUDET, demeurant 1 chemin de la folie, 89270 Vermenton La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis. Les cogérants

AL890226399

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/12/2019, il a été constitué une société :

Dénomination sociale: BRAIN CONNECTION

Forme : SASU

Capital social : 100 €.

Siège social : 2 impasse de la Demi - Lune - 89100 SENS

Objet : Coaching et entraineur cérébral

Gérance : Madame Ibtissame IS-IDENE née CHAFIKI demeurant 2 rue des Francs Bourgeois à Sens(89) pour une durée indéterminée.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS SENS

AL890226404

Maitre Inès ROUSSEL-TERRILLON
NOTAIRE
7 rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN, le 26/12/2019 a été constituée la société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination **SCI DE CHANTEREINE**

Siège social : SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), Chantereine.

Capital social : 337.760,00 € (apports en nature).

Objet social : propriété et gestion, à titre civil, de tout biens et droits immobilier, notamment l'immeuble sis à SAINT GEORGES SUR BAULCHES qui constitue la résidence principale de M et Mme BUFFAUT-BROYER.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Gérants : M **Roger BUFFAUT**, et Mme **Lucette Marie-Noël BROYER**, demeurant ensemble à ST GEORGES SUR BAULCHE (89000), Chantereine, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

Pour avis Le Notaire

AL890226409

LES GRIMPEURS

Par acte SSP du 20/12/2019, il a été constitué une SAS dénommée : LES GRIMPEURS Siège social : 5B rue des mésanges, 89000 AUXERRE Capital : 1.000€ Objet : moteur de recherche de bourses d'études, de formations et d'emplois Président : M. Hocine YOUBI, 6 av de la Pte Brancion, 75015 PARIS. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL890226416

Maître Inès ROUSSEL TERRILLON
Notaire
7 rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN, le 28/12/2019, a été constituée la société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination SCI ALPASY

Siège social : VALLAN (89580), 7 rue de l'Abreuvoir.

Capital social : 247.800,00 € (apports immobiliers)

Objet social : propriété et la gestion, à titre civil, des biens et droits immobiliers dont la société est ou sera propriétaire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Co-Gérants : - M Alain GOBIER, demeurant à VALLAN (89580), 7 rue de l'Abreuvoir et M Pascal GOBIER, demeurant à RUEIL MALMAISON (92500), 15 bis rue Girouix.

AL890226418

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : QUATRE H&J AIR

Siège social : 62 RUE DE LA RÉPUBLIQUE 89100 Sens

Forme : SASU

Nom commercial : HARMONIE COIFFURE

Capital : 500 Euros

Objet social : coiffure et esthétique

Président : Madame belhaj houria demeurant : 19 rue chantecoq, 89100 Sens

élu pour une durée de 99 années

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL890226366

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 décembre 2019, à charny. Dénomination : AU COEUR DE LA GOURMANDISE. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 49 Grande rue - Charny, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. Objet : ACQUISITION - LOCATION D'IMMEUBLE. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés.. Gérant : Madame Cindy RUELA DA SILVA, demeurant 49 grande rue - Charny, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE Gérant : Monsieur Benoît DELJEHIER, demeurant 49 grande rue - Charny, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis. Les Cogérants

AL890226423

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 décembre 2019, à charny. Dénomination : AU COEUR DE LA GOURMANDISE. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 49 Grande rue - Charny, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. Objet : Boulangerie Pâtisserie plats cuisinés confiserie glace crèmes glacées. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros Gérant : Madame Cindy RUELA DA SILVA, demeurant 49 grande rue - Charny, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE Gérant : Monsieur Benoît DELJEHIER, demeurant 49 grande rue - Charny, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE La société sera immatriculée au RCS de sens.

Pour avis. Les Cogérants

AL890226425

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Caroline LAMBERT, en date du 23 décembre 2019, à JOIGNY.

Dénomination : SCI ARIELLE.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 2 Impasse des Iris, 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 300 euros

Montant des apports en numéraire : 300 euros.

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Christophe Gislain AUBERT, demeurant 2 Impasse des Iris, 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

AL890226431

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/12/2019 il a été constitué une SCI dénommée :

FM PRESTIGE

Siège social : 10 ROUTE DE MONTARD 89100 SOUCY. Capital : 500€. Objet : Acquisitions et gestions de biens et droits immobiliers. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet. Gérance : M MUSSARD CEDRIC, 10 ROUTE DE MONTARD 89100 SOUCY et Mme MUSSARD MARIE, 10 ROUTE DE MONTARD 89100 SOUCY. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL890226440

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04 janvier 2020 il a été constitué une SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

Dénomination sociale est : SCI DU DESSUS DU LAVOIR.

Siège social : 1 rue de Bierry 89420 SAUVIGNY-LE-BEUREAL .

Durée de 99 ans

Capital social : 1.000,00€

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants de la société sont: M. André TORDOIR 1 rue de Bierry 89420 SAUVIGNY-LE-BEUREAL et/ou Mme Audrey TORDOIR 1 rue de Bierry 89420 SAUVIGNY-LE-BEUREAL avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE

AL890226442

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 3/01/2020, il a été constitué une SARL dénommée : LEETCHIN. Capital : 2 000€. Siège : 53 Rue Emile Zola, 89100 Sens. Objet : commerce de détail alimentation générale en magasin, ventes bazar et accessoires, traiteur. Durée : 99 ans. Gérance : Mme OUANTAR Fatima, 53 Bis Rue Emile Zola, 89100 Sens. Immatriculation au RCS de Sens

AL890226449

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 janvier 2020 à ARTHONNAY, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : S.T. BOIS MASSIF Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Négoce de bois. Capital social : 5 000 euros. Siège social : Les Prérats, 89740 ARTHONNAY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Thomas TAVIOT demeurant Les Prérats, 89740 ARTHONNAY. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL890226457

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 6/01/2020, il a été constitué une SASU dénommée : CHABLIS PRESTATIONS. Capital : 1 000€. Siège : 10 voie romaine, Appt12, 89000 Auxerre. Objet : taille vigne et fruits, tous services travaux viticoles. Durée : 99 ans. Président : Mr EL MOKRIFI Mouhssine, 10 voie romaine, Appt 12, 89000 Auxerre, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL890226459

Salon

Une charolaise du Rhône égérie de l'édition 2020 du SIA

La nouvelle est tombée le 29 octobre : Idéale, vache charolaise du Rhône, a été choisie pour figurer sur l'affiche du SIA 2020. Une fierté et une occasion de communiquer positivement sur le métier d'éleveur pour le Gaec Goujat de Cours.


Ideale vache du SIA

En quelques jours, elle est devenue une véritable star. Idéale, une vache charolaise née et élevée à Cours par Bruno, Jean-Marie et Laurent Goujat a été choisie pour être l'égérie du Salon international de l'agriculture (SIA) 2020.
Jean-Marie Goujat, l'un des associés du Gaec des monts du Beaujolais, répond avec plaisir aux innombrables sollicitations des médias suite à la diffusion du communiqué de presse par le service presse du SIA. Depuis cette date, les projecteurs sont en effet braqués sur l'élevage de Cours, bien connu dans le département et au-delà pour la qualité de son travail, récompensé à maintes reprises lors de concours.

Message positif

«Le point de départ est le suivant : chaque année, des races sont à l'honneur au Salon selon une alternance entre les laitières et les allaitantes, celles à petits effectifs ou à plus grands. Pour 2020, sur trois dossiers raciaux présentés, c'est celui de la race charolaise qui a été retenu. Celle-ci est en effet la première race allaitante de France et d'Europe. On peut noter en parallèle que le pays du Charolais Brionnais est candidat pour figurer au patrimoine mondial de l'Unesco», retrace Jean-Marie.
L'organisme de sélection charolais a ensuite contacté le Gaec Goujat, qui a accepté cette sollicitation. « *Ce qui compte pour nous dans cette démarche c'est de mettre en avant cette race, notre métier d'éleveur allaitant, la qualité de la viande qui en est issue. Dans un contexte, où l'on importe massivement des viandes produites dans des conditions bien différentes des nôtres, on avait à cœur d'envoyer un message positif au grand public. C'est en effet lui qui a le pouvoir de nous faire vivre de notre métier demain. Nos méthodes de travail et notre passion pour les animaux garantissent en effet un bel avenir à cette race. Elle est élevée à l'herbe selon un mode d'élevage extensif. Elle répond ainsi parfaitement aux attentes actuelles de la société* », complète l'éleveur qui a affiné sa technique de communication en suivant une session de média training.

L'animal à avoir !

Convaincus par cette « *mission* », les éleveurs bichonnent Idéale, récemment de sortie avec sa fille Plume d'Or, qui a remporté un prix d'honneur au concours charolais de Beaucroissant. « *Idéale n'est pas encore habituée des concours mais nous l'avons choisie car elle compte plusieurs qualités. Âgée de 6 ans, elle est docile et super calme. Avec ses 1000 kg, elle ne sera ni la plus haute, ni la plus lourde mais c'est une belle vache qui correspond bien aux standards de la race. Une tête courte, un museau large avec une bonne barre de coupe, de belles cornes arrondies revenant en forme de croissant vers ses yeux, un dos large et musclé, des cuisses épaisses, elle est… idéale ! De plus, elle nous offre une super production avec un vêlage par an, son quatrième veau naîtra en décembre. C'est le style d'animal qu'il faut avoir* », selon Jean-Marie.
Après avoir été traitée comme une vache de concours puis dressée, la belle a posé devant l'objectif des professionnels parisiens venus cet été au mois d'août pendant deux jours sur l'élevage Goujat pour l'avoir dans son univers, avec ses « *patrons* ». À grand renfort de vidéos et de shooting photos, Idéale a su mettre en avant ses qualités et sa beauté. Nul doute qu'elle charmera les visiteurs du Salon entre le 22 février et le 1er mars prochains.



L'affiche du SIA

EMMANUELLE PERRUSSEL

La race charolaise en France



Avec un effectif de 1,6 million de têtes dans toute la France, elle est l'une des principales races du pays. Initialement originaire du Charolais-Brionnais, dans le département de la Saône-et-Loire, elle est aussi présente dans les départements voisins, et dans presque tous les départements de France, ce qui en fait la première race allaitante du pays. Parmi ses caractéristiques, on peut retenir qu'elle est rentable puisqu'elle offre une viande de grande qualité.
« *Respectueuse du cycle de la nature, la charolaise nourrit ses veaux avec son lait pendant les neuf premiers mois, jusqu'au sevrage. Élevée à l'herbe, elle préserve, façonne, entretient le paysage et constitue un élément économique clé du territoire français. Animal de trait à l'origine, la charolaise constitue une race rustique, capable de s'adapter à tous les environnements et tous les climats, ce qui lui permet d'être présente dans plus de 70 pays dans le monde* », tels sont les termes du communiqué de presse du service presse du Salon international de l'agriculture (SIA) diffusé le 29 octobre, à propos de la race.

Gaec Goujat « *Nous sommes fiers de notre métier, fiers de produire de la viande et fiers de la faire manger à nos enfants.* » Tels sont les termes chers à Jean-Marie Goujat lorsqu'il évoque son travail. Une passion familiale
Installé en 2014, aux côtés de Laurent son frère en place depuis 2006 et de leur père Bruno, Jean-Marie a à cœur de démontrer le côté humain de ce métier. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'une photographie prise cet été lors du passage de la délégation du SIA sur l'exploitation, montre Bruno Goujat, deux de ses fils et deux de ses petits-fils posant aux côtés d'Idéale et d'un autre animal.
« *Notre élevage qui compte aujourd'hui 125 vaches sur 187 ha en agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement a été créé par Raymond, mon grand-père paternel. Lorsque mon père a repris le flambeau en 1976, il avait à cœur d'acheter les bons taureaux et de sélectionner les meilleures vaches. Cette passion pour l'élevage et pour la race charolaise, il nous l'a transmise à mon frère et moi lorsque nous étions tout-petits. Lors des premiers concours auxquels il a participé, nous étions à ses côtés. On a même raté plusieurs fois l'école pour le suivre à Beaucroissant dès 1996 !* », sourit le jeune homme. Depuis, les petits garçons ont grandi et se sont formés pour suivre les traces de leur père. Ensemble, ils ont développé l'exploitation au fil des années, guidés par leur passion. Une partie de la production de viande est commercialisée en local, le travail de sélection occupe une large place dans leur quotidien et il est très fréquent de voir le nom de l'élevage en haut des palmarès de concours. **E.P.**